

## TABLE DES MATIÈRES

### Note de la rédactrice en chef

<i>Kerstin HOFFMAN</i> .....	1
------------------------------	---

### Commentaire spécial

<i>Ambassadeur Henrik SALANDER</i> .....	3
--	---

### Où va le TNP ?

1995 – 2000 : une évaluation <i>Patricia LEWIS</i> .....	5
---	---

Le désarmement nucléaire 1995–2000 : C’est toujours agréable à penser <i>Miguel MARÍN-BOSCH</i> .....	15
--	----

L’évolution du contexte de sécurité, les dissensions régionales et les différents concernant les décisions de 1995 <i>Ben SANDERS</i> .....	25
---	----

Engagé sur une voie incertaine, le TNP risque-t-il de s’effondrer ? <i>Sharon RIGGLE</i> .....	35
---	----

Vers le désarmement nucléaire <i>Tariq RAUF</i> .....	47
--	----

### Tribune libre

Les risques nucléaires : un plan d’action pour le 21 <sup>e</sup> siècle Le rapport du Forum de Tokyo <i>Patricia LEWIS</i> .....	61
---	----

Sélection de sites Web en français .....	67
--	----

<b>Activités de l’UNIDIR</b> .....	69
------------------------------------	----

<b>Publications</b> .....	77
---------------------------	----



## NOTE DE LA RÉDACTRICE EN CHEF

Depuis la prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1995 pour une durée indéfinie, les régimes de non-prolifération et de désarmement ont été confrontés à de nombreux événements qui sont venus les remettre en question. Les craintes concernant l'inobservation des dispositions du Traité, les essais effectués en Asie du Sud, les obstacles politiques au sein du Sénat américain et de la Douma russe sont autant d'éléments qui expliquent que la Conférence chargée d'examiner le TNP qui se tiendra en mai 2000 interviendra dans un contexte très différent de celui de la Conférence de 1995.

Dans ce numéro du *Forum du désarmement*, nous examinerons différentes questions liées à l'avenir du TNP – comment nous sommes-nous retrouvés dans cette situation précaire, un désarmement nucléaire plus poussé est-il envisageable, le TNP pourrait-il s'effondrer – et indiquerons également certaines façons constructives d'aborder la Conférence d'examen de 2000. Nous espérons que ces articles susciteront une réflexion rigoureuse à l'approche de la Conférence.

Le prochain numéro du *Forum du désarmement* examinera de plus près différentes initiatives nationales et internationales récentes pour le contrôle des armes légères et de petit calibre. La prolifération mondiale et l'emploi illicite de ces armes sont de plus en plus considérés comme des obstacles majeurs à l'évolution de la sécurité des populations. Les diverses dimensions du problème dépassent le cadre classique de la maîtrise des armements et du désarmement au niveau des États, comme l'illustrent les multiples initiatives lancées au cours des dernières années, que ce soit aux niveaux local et national, ou par des organisations régionales, intergouvernementales ou non gouvernementales ou qu'il s'agisse du désarmement des anciens combattants, d'activités connexes de développement ou de la lutte contre le crime organisé au niveau transnational. Le *Forum du désarmement* fera le point sur ces différentes initiatives et sur les perspectives concernant le contrôle des armes légères et de petit calibre et examinera les actions qui s'imposent et la façon de les mettre en œuvre, dans le cadre notamment de la conférence internationale prévue pour 2001.

L'UNIDIR, en collaboration avec le Monterey Institute of International Studies et le Peace Research Institute Frankfurt, a engagé un projet de recherche sur la question brûlante des armes nucléaires tactiques. Le déploiement et la mise au point de nouvelles armes nucléaires tactiques restent des sujets de vive préoccupation. Ces armes, qui ne sont pas visées par les accords actuels de maîtrise des armements nucléaires, n'ont jusqu'à présent été traitées que dans des arrangements informels ou des engagements unilatéraux, pris notamment par les États-Unis et la Fédération de Russie. Aucune initiative ne cherche à l'heure actuelle à combler cette lacune. L'on assiste, au contraire, à la résurgence de l'intérêt porté à ces armes. Si la question des armes nucléaires tactiques n'était pas réglée, elle pourrait bien devenir une véritable pierre d'achoppement sur la voie – déjà difficile – de la maîtrise des armements nucléaires et du désarmement.

Le projet portera notamment sur la définition des armes nucléaires tactiques, leur nombre, leurs rôles dans différentes doctrines militaires et politiques et sur d'éventuelles mesures pour régler cette question. Le projet sera mené à bien en neuf mois à l'UNIDIR. L'Institut va mobiliser différents experts et coordonnera les travaux et les réunions de recherche. Les principales conclusions de l'étude devraient pouvoir être discutées avant la Conférence chargée d'examiner le TNP en mai 2000. Le projet donnera lieu à la publication d'un rapport de recherche et d'une note de l'UNIDIR résumant les principales conclusions de l'étude pour une large diffusion.

En vue d'une transparence accrue de ses activités et de sa situation financière, l'Institut établira, à compter de 1999, un rapport annuel, présentant ses différents projets, ses objectifs et sa situation financière pour l'année écoulée et le publiera sur son site Web. Le rapport 1997-1998 est disponible et celui pour l'année 1999 sera mis en ligne au cours des prochaines semaines.

Dans le dernier numéro du *Forum du désarmement*, une erreur s'est glissée dans l'article de Steffen Kongstad. À la page 62, dans le premier paragraphe de la section intitulée « Transformation », la troisième phrase devait commencer ainsi : « Pour que cette convention, ambitieuse et sans équivoque,... ». Nous regrettons les interrogations qui ont pu en résulter.

Susan Wright est restée une année et demi à l'UNIDIR où elle a travaillé, en tant que maître de recherche, à son projet sur une alliance Nord-Sud pour régler les difficultés du désarmement dans le domaine biologique. Elle est aujourd'hui retournée à l'Université du Michigan où elle est professeur de l'histoire des sciences. C'est toujours avec grand plaisir que nous accueillons à l'Institut des chercheurs invités et nous nous réjouissons de pouvoir développer ce type de collaboration fructueuse.

**Kerstin Hoffman**

La situation doit-elle empirer avant de pouvoir s'améliorer ?

Les perspectives de désarmement nucléaire, si encourageantes voilà tout juste quelques années, semblent être aujourd'hui sur le déclin. Le processus START est quasiment paralysé. L'Inde et le Pakistan ont rejeté la forte règle internationale contre les essais nucléaires. La Conférence du désarmement est dans l'impasse. Les négociations pour un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles n'ont pas encore débuté. Le sort du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est incertain après l'incroyable décision à courte vue du Sénat américain. Le grave désaccord qui oppose les États-Unis et la Fédération de Russie autour du Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles vient ajouter un élément de risque et d'incertitude.

Ces différents points ainsi que plusieurs événements récents expliquent pourquoi les perspectives sont si mauvaises pour la prochaine conférence chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). De nombreux États estiment que les décisions prises en 1995 pour garantir la prorogation indéfinie du TNP n'ont, dans une large mesure, pas été respectées.

Le fait que presque tous les États soient parties au TNP signifie qu'ils ont estimé que la meilleure façon d'atteindre l'objectif d'un monde sans armes nucléaires était d'agir dans le cadre du TNP. Cette conclusion est aujourd'hui remise en question par certaines capitales. Les progrès n'ont pas été nombreux depuis 1995 et l'objectif est toujours aussi éloigné.

Il est de plus en plus évident qu'il sera très difficile de soutenir l'autorité du régime de non-prolifération à moins que n'interviennent des réductions progressives et régulières des arsenaux nucléaires. Ce n'est pas surprenant. Cela découle directement des décisions prises en 1995. Il est cependant évident que vu le peu de temps qu'il reste avant la Conférence d'examen, il ne faut s'attendre à aucun changement radical au niveau des réductions.

La gravité de la situation pourrait toutefois instaurer les conditions d'un revirement. Le fait que les États s'interrogent sur la possibilité d'un éclatement progressif du régime de non-prolifération pourrait susciter des décisions audacieuses ou même une pensée novatrice.

La Coalition pour un nouvel agenda ne prétend pas être novatrice. Ce que nous avons proposé ne comprend rien de vraiment nouveau par rapport à notre déclaration ministérielle conjointe de juin 1998, par laquelle les ministres des affaires étrangères de huit pays (l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Égypte, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Slovaquie et la Suède) appelaient à la nécessité d'adopter un nouvel agenda pour un monde exempt d'armes nucléaires.

La Coalition pour un nouvel agenda a tenté de trouver un terrain d'entente pour le débat sur le désarmement nucléaire. Le Nouvel agenda est plutôt un appel à l'application d'un certain nombre de mesures, certaines pouvant être prises immédiatement et d'autres pouvant l'être à court ou moyen

terme. Il s'agit d'une approche progressive où les mesures se renforceraient les unes les autres. Notre résolution ne fixait aucune échéance ni aucun calendrier, mais contenait des propositions réalistes. Le vote de l'Assemblée générale en 1999 est venu confirmer que ces mesures sont fortement soutenues, le soutien d'autres pays ayant considérablement augmenté depuis la résolution de 1998 et les votes négatifs diminué.

Les membres de la Coalition pour un nouvel agenda respectent bien évidemment les doutes que peuvent avoir plusieurs gouvernements au sujet de certaines propositions figurant dans le nouvel agenda. Nous déplorons que quelques gouvernements – très peu – jugent que le nouvel agenda soit inutile (en raison selon eux de « l'agenda convenu »), irréaliste ou prématuré, ou bien encore qu'il puisse aller à l'encontre du but recherché ou venir saper le TNP.

Ceux qui croient cela sont cependant moins nombreux aujourd'hui qu'il y a une année. Le besoin d'un nouvel agenda est devenu évident. Il ne ressemblera pas nécessairement à ce qui figurait dans la résolution de l'Assemblée générale – mais il ne sera pas inutile, pour la simple et bonne raison que « l'agenda convenu » ne fonctionne pas.

Il faut réussir à sortir de l'impasse. La mauvaise nouvelle c'est que cela va être difficile, mais la bonne, c'est qu'il y a plein de très bonnes idées dans l'air. Certaines partent du principe que la suppression des armes nucléaires n'est pas un objectif réaliste pour l'instant, d'autres sont plus radicales, mais toutes méritent un examen scrupuleux.

L'excellent ouvrage *The Nuclear Turning Point*, publié par la Brookings Institution, suggère un plan de travail politique et technique circonstancié pour des réductions nucléaires considérables. Ces réductions ne signifient pas une élimination totale des armes nucléaires, mais réduiraient fortement la menace qu'elles constituent. Ce serait un immense pas dans la bonne direction. La brochure intitulée *Jump-START: Retaking the Initiative to Reduce Post-Cold War Nuclear Dangers*, publiée au début de l'année 1999 par le Committee on Nuclear Policy présente des mesures claires et progressives destinées à réduire les risques nucléaires. Entre la Commission de Canberra de 1996 et le Forum de Tokyo de 1998/99, des experts du monde entier se sont mobilisés pour réfléchir activement à la façon d'atteindre un monde plus sûr.

Il existe de nombreuses études – *Reducing Nuclear Danger* par l'amiral Crowe *et al.*, et *The Future of U.S. Nuclear Weapons Policy* par l'Académie nationale des sciences sont des exemples pragmatiques américains qui viennent à l'esprit – qui, de façons différentes, réfléchissent sérieusement à la manière d'engager le processus. Les propositions sont souvent modestes, mais dans cette entreprise, le premier pas sera le plus important.

Il semble presque inconcevable que les armes nucléaires puissent être utilisées – du moins en tant qu'arme de guerre « rationnelle ». Leur valeur militaire n'a peut-être jamais été aussi faible, puisqu'il a été clairement démontré qu'elles ne constituent pas une solution pour les conflits d'aujourd'hui, mais le risque qu'elles soient utilisées par erreur, par accident ou par désespoir dans un conflit régional, est probablement plus grand aujourd'hui que jamais.

Nous devons donc faire le premier pas et chercher ensuite à faire preuve d'autant de clairvoyance politique pour ce qui est des armes nucléaires que nous avons un jour su le faire pour les armes chimiques et biologiques, à savoir comprendre qu'un monde débarrassé de ces armes serait un monde plus sûr.

### **Henrik Salander**

Ambassadeur pour le désarmement

Mission permanente de la Suède, Genève

## 1995 – 2000 : une évaluation

Patricia LEWIS

La prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) pour une durée indéfinie obtenue en 1995 était loin d'être inconditionnelle. Comme l'ont souligné de nombreux observateurs et participants<sup>1</sup>, les décisions sur les *Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires* et sur le *Renforcement du processus d'examen du Traité* ainsi que la *Résolution sur le Moyen-Orient* ont joué un rôle décisif sur la décision même de prorogation et sur le fait qu'elle ait été adoptée sans mise aux voix. Si le texte du document sur les Principes et objectifs n'avait pas fait l'objet d'un accord, la Conférence de 1995 aurait dû procéder à un vote – pour lequel aucune procédure n'avait été convenue. Il apparaissait alors absolument indispensable de prendre la décision sans mise aux voix afin d'éviter un débat hostile qui se serait soldé par de profonds désaccords et n'aurait peut-être débouché sur aucune décision véritable concernant la question de la prorogation.

À la veille de la première conférence d'examen depuis la prorogation du TNP pour une durée indéfinie et après trois réunions du Comité préparatoire, il convient de s'interroger : les espoirs exprimés dans ces documents qui définissaient les conditions d'une prorogation indéfinie se sont-ils réalisés ?

Inspiré des carnets de notes publiés par *The Economist* et dans un esprit pince-sans-rire, cet article note sur dix l'application des Principes et objectifs par les uns et les autres en vue de la Conférence d'examen du TNP depuis 1995.

### *Universalité*

*Il est urgent d'obtenir de tous les pays du monde qu'ils adhèrent au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Tous les États qui ne sont pas encore parties au Traité sont invités à y adhérer au plus tôt, en particulier les États qui exploitent des installations nucléaires non soumises à garanties.*

Depuis 1995, des progrès ont été faits à ce niveau. L'on compte à ce jour 187 États parties au TNP. Reste que les trois États qui suscitent le plus de crainte (l'Inde, Israël et le Pakistan) n'ont toujours pas adhéré au Traité. Pis encore, deux d'entre eux ont fait exploser des armes nucléaires et

---

Patricia Lewis est le directeur de l'UNIDIR.

se sont autoproclamés puissances nucléaires à part entière. Israël est désormais le seul pays du Moyen-Orient à ne pas être partie au Traité. Si des progrès ont été réalisés du point de vue du nombre d'États parties, l'universalité absolue est devenue un objectif encore plus difficile.

#### SCORE

- 10/10 pour les États qui ont adhéré au Traité depuis 1995 et pour tous ceux qui les ont encouragés.
- 3/10 pour le Traité dans sa globalité (note partagée) en raison de l'affermissement des positions indienne et pakistanaise refusant d'adhérer au Traité et de l'attitude d'Israël qui n'a pas évolué.

### **Non-prolifération**

*Il faut tout mettre en œuvre pour appliquer le Traité sous tous ses aspects afin de prévenir la prolifération des armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, sans entraver les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire par des États parties au Traité.*

Les efforts visant à lutter contre la prolifération horizontale des armes nucléaires ont essuyé un certain nombre de revers au cours des dernières années. La mise en œuvre de l'accord général (*Agreed Framework*) en Corée du Nord a connu des difficultés et le tir d'un missile expérimental nord-coréen au-dessus du Japon en 1998 n'a fait qu'accroître les tensions en Asie du Nord-Est. Le fait que la Commission spéciale des Nations Unies chargée du désarmement en Iraq (UNSCOM) n'ait procédé à aucune inspection sur place depuis le milieu de l'année 1998 a entamé la confiance de la communauté internationale pour ce qui est de croire que l'Iraq ne cherche pas à se doter d'une capacité d'armement nucléaire. Les essais nucléaires de l'Inde et du Pakistan ont probablement été le coup le plus dur pour ceux qui croyaient avec optimisme que les efforts de non-prolifération étaient efficaces. Ces essais pourraient inciter un certain nombre de pays à revoir leur position à l'égard des armes nucléaires, du désarmement nucléaire et des efforts de non-prolifération.

#### SCORE

- 0/10 pour l'Inde et le Pakistan pour avoir révélé leurs ambitions nucléaires et repoussé par la même occasion les perspectives d'un monde exempt d'armes nucléaires.
- 2/10 pour les États du Conseil de sécurité pour n'avoir pas résolu la question de l'UNSCOM.
- 0/10 pour l'Iraq pour n'avoir pas respecté ses obligations envers l'UNSCOM.
- 6/10 pour les partenaires de la KEDO qui ont poursuivi leurs initiatives pour tenter de sortir de l'impasse concernant les activités nucléaires de la Corée du Nord.
- 0/10 pour la Corée du Nord pour ses essais de missiles et pour avoir violé son accord de garanties.



## Désarmement nucléaire

*Le désarmement nucléaire est considérablement facilité par la détente internationale et le renforcement de la confiance entre les États qui ont résulté de la fin de la guerre froide. Les engagements pris aux termes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en matière de désarmement nucléaire doivent donc être résolument remplis. À cet égard, les États dotés d'armes nucléaires réaffirment, comme indiqué à l'article VI, qu'ils sont résolus à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire.*

Depuis 1995, alors que de grands espoirs étaient encore possibles après la fin de la guerre froide, les relations se sont détériorées rapidement entre les États-Unis et la Fédération de Russie et la Chine. Nous ne sommes certainement pas dans une nouvelle période de guerre froide, mais il n'est pas irréaliste de s'inquiéter au sujet de l'accroissement des dépenses militaires, de l'effondrement éventuel du Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles et d'une période difficile pour ces relations très importantes.

Le Royaume-Uni et la France ont fait de gros efforts en mettant en œuvre de réelles mesures de désarmement et le Royaume-Uni est allé plus loin encore avec des mesures de transparence sur les matières fissiles. En ne ratifiant pas le traité START II, la Fédération de Russie a certainement retardé le processus bilatéral, mais les initiatives récentes des États-Unis visant à surmonter cet obstacle doivent être soulignées.

Un nombre croissant d'États non dotés d'armes nucléaires (ENDAN) restent cependant sceptiques quant la volonté des États dotés d'armes nucléaires (EDAN) de respecter l'engagement qu'ils ont pris de poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire. Les tensions se sont exacerbées entre les États-Unis et la Fédération de Russie sur une foule de questions comme l'élargissement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), les défenses antimissiles, le transfert des technologies nucléaires, le Kosovo et la Tchétchénie. Quant à la rivalité entre les États-Unis et la Chine, elle n'a cessé de croître et avait pour toile de fond, des accusations d'espionnage militaire, la question des défenses antimissiles, Taiwan et le Kosovo. La Chine est restée engagée sur la voie de la modernisation nucléaire, augmentant sa capacité d'armement nucléaire – alors que les instabilités régionales auraient plutôt dû inciter à la prudence – même si elle est toujours le seul EDAN à opter pour une politique de non-recours (à l'encontre des ENDAN) et de non-recours en premier (envers les EDAN).

Dans l'ensemble, malgré les tentatives visant à relancer le processus START et les réductions unilatérales du Royaume-Uni et de la France, l'engagement des EDAN à l'égard du désarmement nucléaire semble très hésitant. Pour illustrer cette observation, il n'est que de rappeler les déclarations des EDAN à la Conférence du désarmement (CD), à la Première Commission et leurs discours à usage national concernant le besoin de conserver une dissuasion nucléaire forte et de réagir aux propositions de déploiement de défenses antimissiles.

### SCORE

3/10 pour l'ensemble des EDAN pour s'être accrochés à l'idée que les armes nucléaires sont indispensables à leur défense et pour avoir ainsi lancé de mauvais signaux aux proliférateurs potentiels et avoir accru le scepticisme des ENDAN partisans du TNP.

- 3/10 pour les ENDAN de l'OTAN et les autres alliés pour n'avoir pas su saisir l'opportunité qui leur était offerte d'abandonner les doctrines de la guerre froide de dépendance à l'égard des armes nucléaires.
- 8/10 pour le Royaume-Uni et la France pour avoir adopté des mesures de transparence, pris des initiatives courageuses et difficilement réversibles en matière de réduction des armements nucléaires et fermé des installations nucléaires.
- 9/10 pour les États qui ont lancé ou qui soutiennent la Coalition pour un nouvel agenda pour tenter de faire avancer le désarmement nucléaire.

*La réalisation des mesures suivantes est importante pour donner pleinement effet aux dispositions de l'article VI, y compris au programme d'action présenté ci-après :*

*a) La conclusion par la Conférence du désarmement, au plus tard en 1996, des négociations sur un traité d'interdiction totale des essais nucléaires universel et internationalement et effectivement vérifiable. En attendant qu'un tel traité entre en vigueur, les États dotés d'armes nucléaires devraient faire preuve de la plus grande retenue;*

Quelques heures après la décision de prorogation du TNP en 1995 et l'accord indiquant que les EDAN devraient faire preuve de la plus grande retenue, la Chine a procédé à une nouvelle explosion nucléaire. Des mois plus tard, la France a rompu son moratoire en engageant une série d'essais nucléaires. Si les négociations de la CD sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) ont abouti en 1996, l'entrée en vigueur du Traité a été maudite depuis le début. Comme le traité devait être ratifié par tous les États à capacité d'armement nucléaire pour pouvoir entrer en vigueur, l'Inde a estimé qu'elle pouvait exercer son droit de veto à la CD pour tenter d'empêcher que le traité soit soumis à l'Assemblée générale. Le TICE a été soumis à l'Assemblée générale par les « amis » du Traité d'interdiction complète des essais, mais près de trois ans plus tard, alors qu'il a été ratifié par la France, le Royaume-Uni et un grand nombre d'ENDAN, il n'est toujours pas entré en vigueur. Plus grave encore, juste après une conférence spéciale qui traitait de l'insuffisance des ratifications, le Sénat américain a voté contre la ratification du TICE. Les conséquences de cette décision restent à voir, mais il est certain qu'elle ne va pas plaider la cause de la signature et de la ratification du Traité auprès des États qui se montraient hésitants.

Les essais effectués par l'Inde et le Pakistan en 1998 ont porté un coup à un régime qui, bien qu'étant encore à l'état embryonnaire, était fortement soutenu. Alors que les armes nucléaires commençaient à perdre de leur emprise sur les responsables militaires (si ce n'est sur les politiciens) des EDAN, l'Inde et le Pakistan sont venus démontrer que des pays qui sont en dehors d'un régime peuvent sérieusement l'affaiblir. L'ironie veut que ce soit l'Inde qui ait proposé la première idée d'un traité d'interdiction des essais nucléaires, mais l'autorité de l'Inde en matière de désarmement s'est presque entièrement évaporée dans les enceintes gouvernementales et non gouvernementales. Aujourd'hui, toute proposition de désarmement avancée par l'Inde sonne creux.

#### SCORE

- 0/10 pour l'Inde et le Pakistan pour n'avoir pas appuyé le principe ni adhéré à la règle d'interdiction à tout jamais des essais nucléaires.

- 10/10 pour la France et le Royaume-Uni et pour tous les autres États qui ont rapidement ratifié le TICE.
- 0/10 pour les États-Unis pour n'avoir pas obtenu le vote du Sénat pour la ratification.
- 5/10 pour la Chine et la Fédération de Russie pour n'avoir pas encore ratifié le Traité, mais pour avoir cependant déclaré qu'ils tenteraient de le faire malgré le vote du Sénat américain.

*b) L'ouverture immédiate et la conclusion rapide de négociations sur une convention, non discriminatoire et de portée universelle, interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, conformément à la déclaration du Coordonnateur spécial de la Conférence du désarmement et du mandat qui y figure;*

Depuis la conclusion des négociations du TICE, les initiatives se sont multipliées pour engager de sérieuses négociations à la CD sur l'arrêt de la production des matières fissiles pour la fabrication d'armes. Alors qu'un consensus avait été trouvé en août 1998 pour entamer les négociations, celles-ci n'avaient toujours pas démarré à la fin de l'année 1999. La CD sortira peut-être de cette impasse en 2000 et un examen sérieux de la portée et des différents points du traité pourrait alors commencer. Le Royaume-Uni et les États-Unis ont fait de sérieux efforts pour accroître la transparence concernant les quantités de matières fissiles qu'ils détiennent chacun à des fins militaires. Les États-Unis et la Fédération de Russie ont coopéré pour une comptabilisation et un contrôle accrus des matières fissiles.

#### SCORE

- 0/10 pour tous les États de la CD qui ont cherché à bloquer l'ouverture de négociations sur les matières fissiles.
- 8/10 pour le Royaume-Uni et les États-Unis pour leurs efforts de transparence sur les matières fissiles.
- 7/10 pour les États-Unis et la Fédération de Russie pour avoir poursuivi leurs efforts visant une meilleure comptabilisation et un meilleur contrôle des matières fissiles.
- 8/10 pour tous les États qui ont fait des efforts acharnés pour surmonter les obstacles et trouver un terrain d'entente (ils se reconnaîtront).

*c) La volonté des États dotés d'armes nucléaires d'aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire les armes nucléaires dans leur ensemble, puis de les éliminer, et la volonté de tous les États d'œuvrer pour le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.*

L'impossibilité d'obtenir la ratification du Traité par la Douma russe a contrecarré le processus bilatéral de réduction des armements nucléaires. Les présidents Clinton et Eltsine sont néanmoins convenus en 1999 d'engager des discussions sur un traité START III. Les réductions unilatérales de

la France et du Royaume-Uni témoignent d'une certaine disposition à prendre part à des négociations multilatérales de désarmement nucléaire, le Royaume-Uni l'a, pour sa part, clairement indiqué. La Chine poursuit, quant à elle, un programme de modernisation et de multiplication de ses forces nucléaires et la Fédération de Russie envisage de redéployer des armes nucléaires tactiques qui avaient été retirées. Il reste à ce jour plusieurs dizaines de milliers d'armes nucléaires et il ne semble y avoir aucune tentative sérieuse visant à réduire considérablement ce nombre.

#### SCORE

- 2/10 pour la Fédération de Russie pour n'avoir pas encore ratifié START II.
- 3/10 pour les États-Unis pour leur manque de leadership et pour s'être engagés dans une nouvelle stratégie de défense antimissiles balistiques.
- 6/10 pour le Royaume-Uni et la France pour leurs réductions unilatérales.
- 0/10 pour la Chine pour poursuivre la modernisation de son arsenal au lieu de le restreindre.

#### **Zones exemptes d'armes nucléaires**

*On réaffirme la conviction que la création de zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues, sur la base d'arrangements librement négociés entre les États de la région considérée, renforce la paix et la sécurité mondiales et régionales. La mise en place de zones exemptes d'armes nucléaires, en particulier dans les régions de tension, comme le Moyen-Orient, ainsi que la création de zones exemptes de toutes armes de destruction massive devraient être encouragées à titre prioritaire, en tenant compte des caractéristiques propres à chaque région. La création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires d'ici la tenue de la Conférence d'examen de l'an 2000 serait accueillie favorablement. Ces zones exemptes d'armes nucléaires et les protocoles qui s'y rattachent n'atteindront leur efficacité maximale que si l'ensemble des États dotés d'armes nucléaires apportent leur coopération en ce sens et s'ils se conforment auxdits protocoles et les appliquent.*

La zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est de 1995 (Traité de Bangkok) et celle d'Afrique de 1996 (Traité de Pelindaba) ont marqué des étapes importantes dans les tentatives de codification du statut de ce type de zone. Il existe aujourd'hui un réseau de zones exemptes d'armes nucléaires dans l'hémisphère Sud et les initiatives se multiplient pour consolider cette situation en déclarant un hémisphère Sud exempt d'armes nucléaires.

Cinq États d'Asie centrale – le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, le Turkménistan, le Kirghizistan et le Tadjikistan – négocient depuis 1997 un accord de zone exempte d'armes nucléaires pour leur région. Vu l'emplacement de cette région, un tel traité aurait une signification considérable pour la sécurité régionale.

Quant à l'idée d'une zone exempte d'armes nucléaires ou d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, elle n'a connu aucune avancée significative et ce, essentiellement en raison du peu de progrès enregistré dans le processus de paix ces dernières années.

## SCORE

- 9/10 pour les États d'Asie du Sud-Est pour le Traité de Bangkok.
- 10/10 pour les États qui ont ratifié le Traité de Bangkok.
- 3/10 pour les EDAN pour n'avoir pas encore adopté le protocole du Traité de Bangkok, même s'ils poursuivent les discussions pour trouver comment y parvenir.
- 10/10 pour les États africains pour le Traité de Pelindaba.
- 10/10 pour les États qui ont ratifié le Traité de Pelindaba.
- 10/10 pour la France et la Chine pour avoir ratifié les protocoles du Traité de Pelindaba.
- 6/10 pour les États-Unis, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et l'Espagne pour avoir signé, mais pas encore ratifié, les protocoles du Traité de Pelindaba.
- 10/10 pour les États d'Asie centrale pour la poursuite des négociations concernant une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

**Garanties de sécurité**

*[...] il conviendrait d'envisager de nouvelles dispositions pour mettre les États non dotés d'armes nucléaires parties au Traité à l'abri de l'emploi ou de la menace de telles armes. Ces dispositions pourraient consister en un instrument international ayant juridiquement force obligatoire.*

Malgré les propositions avancées (plus particulièrement par l'Afrique du Sud et la Chine) sur les questions de garanties de sécurité et de non-recours en premier et les tentatives de l'Allemagne et du Canada visant à lancer la question de non-recours en premier au sein de l'OTAN, qui ont été contrariées, il n'y a eu aucune avancée significative sur les garanties de sécurité dans le contexte du TNP depuis 1995.

## SCORE

- 0/10 pour les progrès.
- 7/10 pour les efforts de l'Afrique du Sud, du Canada, de l'Allemagne et de la Chine.

**Garanties**

*[...] Les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique devraient être régulièrement réexaminées et évaluées. Il faudrait appuyer et traduire dans les faits les décisions du Conseil des gouverneurs tendant à rendre encore plus efficaces les garanties de l'Agence et doter cette dernière de davantage de moyens de détecter les activités nucléaires non*

*déclarées. [...] Les matières fissiles nucléaires à but militaire réaffectées à un usage pacifique devraient entrer le plus tôt possible dans le champ des garanties de l'Agence, dans le cadre des accords volontaires de garanties conclus avec ces États.*

L'avancée la plus significative depuis 1995 est peut-être l'adoption du Protocole additionnel aux accords de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le protocole, adopté en 1997, confère de nouveaux pouvoirs à l'Agence pour la collecte d'informations et permettra d'accroître considérablement la confiance concernant le respect des dispositions du TNP. Les États sont tenus d'être plus transparents et l'AIEA a désormais un mandat qui lui permet de surveiller les activités nucléaires à l'échelle nationale et non plus simplement les flux de matières nucléaires dans les installations. Le nouveau protocole est toutefois volontaire et jusqu'à présent très peu d'États l'ont ratifié. Les EDAN ont signé et approuvé le protocole.

En outre, l'AIEA, les États-Unis et la Fédération de Russie se sont entendus en 1996 sur une initiative visant à examiner les questions techniques, juridiques et financières liées à la vérification par l'AIEA des matières fissiles issues d'armes nucléaires démantelées et qui ne seraient plus jugées indispensables à des besoins de défense. Les progrès de l'initiative trilatérale sont lents. Un second projet a été rédigé pour le modèle d'accord de vérification qui servira de base à la mise en œuvre du nouveau rôle de vérification et l'on espère que cela s'avérera utile pour d'autres EDAN parties au TNP. Il y a eu plusieurs nouveautés techniques, comme la conception d'un prototype de système de vérification du plutonium, ainsi que des consultations sur les méthodes devant être appliquées aux installations d'entreposage.

## SCORE

- 9/10 pour l'AIEA pour avoir su tirer les leçons du passé et avoir su ouvrir une nouvelle voie pour les garanties et la vérification.
- 10/10 pour tous les États qui ont ratifié le Protocole additionnel.
- 0/10 pour tous les États qui ne l'ont pas encore ratifié.
- 6/10 pour les EDAN pour leur transparence et coopération accrues avec le Protocole additionnel.
- 4/10 pour les États-Unis, la Fédération de Russie et l'AIEA pour l'Initiative trilatérale – mais ils auraient pu faire beaucoup plus.

## Conclusion

Le bilan est dans l'ensemble plutôt mitigé. Si des initiatives sérieuses ont été prises pour atteindre les principes et objectifs de 1995, la tendance s'est inversée depuis 1997. Les préoccupations majeures sont dues à la dépendance persistante des EDAN à l'égard des armes nucléaires et aux essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan. Si l'on a assisté à plusieurs mesures constructives, comme le Protocole additionnel aux accords de garanties de l'AIEA et la codification de deux nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires et la conception d'une autre, on a l'impression que les États-Unis et la Fédération de Russie ont perdu l'enthousiasme qu'ils ont pu avoir autrefois pour le désarmement

nucléaire. Selon l'exigence fondamentale du TNP, les EDAN doivent poursuivre de bonne foi des négociations et le document sur les principes et objectifs, adopté en 1995, est venu souligner le besoin de progresser vers l'élimination des armes nucléaires. Si les EDAN s'en éloignent et si le monde ne peut être sûr que d'autres États n'emboîteront pas le pas à l'Iraq, l'Inde et le Pakistan en mettant clandestinement au point des armes nucléaires, alors les fondements mêmes du TNP pourraient s'effriter. La prolifération des armes nucléaires risquerait de devenir alors une réalité terrifiante pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

## Note

1. Voir, par exemple, Jayantha Dhanapala, Le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : dégager de nouvelles idées pour renforcer le régime, *Lettre de l'UNIDIR*, n° 37, mars 1998, p. 71 à 77.





## Le désarmement nucléaire 1995–2000 : C'est toujours agréable à penser

Miguel MARÍN-BOSCH

À la fin du roman d'Ernest Hemingway, *Le soleil se lève aussi*, le personnage féminin principal fait ses adieux à son ami et lui fait remarquer qu'ils auraient pu être si heureux ensemble. Eh oui !, répond-il. « C'est toujours agréable à penser ». À la fin du xx<sup>e</sup> siècle, ces mots pourraient tout aussi bien constituer l'épigramme du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Le TNP a été pendant plus de 40 ans au cœur des discussions sur la non-prolifération nucléaire. Le Traité a toutefois perdu une part importante de sa pertinence depuis la Conférence de 1995 chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. Il a été, en un sens, victime de sa prorogation indéfinie et inconditionnelle. Son caractère temporaire – une disposition clef lorsqu'il fut négocié à la fin des années 60 et durant les quatre premières conférences d'examen – a pris fin en 1995. Quant aux conférences d'examen, elles ont lieu tous les cinq ans et sont aujourd'hui censées être améliorées et davantage tournées vers l'action. Elles ne présentent cependant plus un grand intérêt pour les États dotés d'armes nucléaires (EDAN), puisqu'ils ont obtenu en 1995 ce qu'ils réclamaient en 1970, à savoir lier les États non dotés d'armes nucléaires (ENDAN) par un instrument juridique permanent. La prolifération verticale est désormais entre les seules mains des EDAN. Le TNP a, d'autre part, fait son temps en tant qu'instrument de non-prolifération horizontale, puisque tous les ENDAN qui avaient des aspirations dans le domaine nucléaire ont adhéré au Traité.

Les questions liées à la prolifération des armes de destruction massives et de leurs vecteurs ont dominé les discussions sur le désarmement pendant la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle et vont probablement continuer bien avant dans le XXI<sup>e</sup> siècle. Bien que des accords existent pour l'élimination des armes chimiques et bactériologiques (biologiques), l'objectif visant à débarrasser le monde des armes nucléaires est plus éloigné que jamais. Nous entendons décrire la situation concernant le désarmement nucléaire depuis la Conférence de 1995 chargée d'examiner le TNP et la question de sa prorogation et identifier les événements des cinq dernières années susceptibles de peser sur la Conférence d'examen de 2000. La conclusion principale à ce jour est la même qu'il y a 10 ans : les différents composants du régime actuel de non-prolifération, notamment le TNP, nécessitent une révision complète. Il ne suffira pas d'y apporter quelques retouches; le régime doit être complètement revu. La plupart des parties au TNP continuent cependant de s'accrocher au Traité comme si rien n'avait changé depuis 1970.

---

L'ambassadeur Miguel Marín-Bosch est le Consul général du Mexique à Barcelone. Les vues exprimées dans le présent article sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Gouvernement mexicain. Certains éléments de cet article sont tirés d'une communication présentée au deuxième séminaire du Groupe des fournisseurs nucléaires sur le rôle des contrôles des exportations sur la non-prolifération nucléaire (New York, 8–9 avril 1999) et d'autres textes récents.

Pour commencer, il se trouvera peu de personnes pour contester l'idée que les perspectives d'un véritable désarmement nucléaire sont bien pires aujourd'hui qu'il y a 10 ans. Cette triste réalité s'explique aussi bien par des questions politiques, économiques et sociales que par l'attitude particulière des gouvernements les plus directement impliqués. Nous pouvons les résumer de la façon suivante :

- Comme de nombreuses autres causes parfaitement justifiées moralement, le désarmement nucléaire est victime d'un malaise général qui frappe la plupart de la planète. Immergé dans une culture de violence, le monde est réticent à l'idée de s'engager dans une culture de paix.
- Ceux qui devraient poursuivre l'élimination des armes nucléaires et qui sont juridiquement tenus d'atteindre cet objectif, refusent de le faire. Ils continuent d'alimenter la course aux armement et les ventes d'armes. Les dirigeants n'assument pas leur rôle et de nombreux politiciens ne se soucient tout simplement pas du désarmement nucléaire.
- Les instances multilatérales de désarmement, comme l'Organisation des Nations Unies (ONU), sont déstabilisées par les principales puissances militaires.

Pour ceux qui croyaient que la fin de la guerre froide laissait présager un monde meilleur, moins violent et moins conflictuel, la dernière décennie a été très décevante. Pour certains, la guerre du Golfe prouvait que les principaux acteurs internationaux étaient prêts à mettre en œuvre les dispositions de sécurité collective de la Charte des Nations Unies. Elle était perçue comme le début d'un nouvel ordre mondial semblable à celui imaginé par les fondateurs de l'ONU. Or, la

***Les repères de la guerre froide ayant disparu, la communauté internationale a été incapable de définir une nouvelle voie collective plus prometteuse. Des tendances déconcertantes et souvent contradictoires semblent guider l'action politique.***

guerre du Golfe s'est avérée être une exception dans une décennie minée par les échecs de l'ONU en Afrique et en Yougoslavie et même si l'action militaire en Iraq a été réussie, l'ONU doit encore certifier la fin du programme de destruction massive de Bagdad.

Les repères de la guerre froide ayant disparu, la communauté internationale a été incapable de définir une nouvelle voie collective plus prometteuse. Des tendances déconcertantes et souvent contradictoires semblent guider l'action politique. Il existe deux poids, deux mesures et le droit international est bafoué. Plus grave encore, la violation des règles est ensuite justifiée par des considérations prétendument morales.

Au cours des dernières décennies, et plus particulièrement depuis la chute du mur de Berlin, de nombreux gouvernements ont opté pour la libéralisation économique et la démocratisation politique. Si cette dernière est des plus opportunes, la première a suscité son lot de critiques.

Presque tous les pays ont épousé la vision du monde de Ronald Reagan et Margareth Thatcher – à savoir que le néo-libéralisme est la réponse à tous les problèmes. Cet intégrisme du marché a été suivi par des politiciens de tous bords dans les démocraties occidentales et adopté par l'ancien bloc soviétique et des nations en développement avec le zèle propre aux convertis. Si cet enthousiasme est aujourd'hui tempéré par certains problèmes sociaux dus à la mondialisation, les politiques continuent de gouverner en gardant un œil sur les marchés financiers et un autre sur les sondages. La société a remplacé la notion d'épargne par celle de consommation à tout va. Les politiciens ont encouragé cette attitude en rejetant tout ce qui peut ressembler à des idées ou à des convictions et ont préféré opter pour une approche pragmatique qui leur permettra de rester au pouvoir. Quel peut être le sens d'un tel pragmatisme ?

Au cours des deux siècles derniers, mais surtout lors de la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle, l'on pouvait, en l'espace d'une vie, assister à des progrès rapides considérables liés aux avancées

technologiques. Or la logique éthique n'a pas suivi le progrès technologique. Les principes et les nobles objectifs ont fini par céder au pragmatisme et c'est là une des raisons du problème.

De nombreux pays connaissent une abondance d'informations et un manque d'idées. De nombreuses expériences ont été oubliées. Les politiques semblent davantage intéressés par l'idée de rester au pouvoir que par la pérennité des idées. La politique ressemble à un flipper – le but est de rester dans la partie aussi longtemps que possible et d'accumuler le maximum de points.

Dans les domaines économiques et sociaux, les politiciens pragmatiques ont décidé d'abandonner leurs plates-formes électorales et de suivre les politiques de leurs prédécesseurs en ne s'en écartant que légèrement. De nombreux observateurs estiment que la troisième voie (*Third Way*) de Tony Blair et le nouveau centre (*Neue Mitte*) de Gerhard Schröder ne sont rien d'autre que des variantes du néo-libéralisme thatcheriste et ne sont pas des exceptions.

Dans le domaine nucléaire, l'évolution depuis 1995 n'est pas meilleure. Prenons à nouveau le cas du Royaume-Uni et de l'Allemagne. En 1980, le parti travailliste britannique a adopté une politique de défense non nucléaire. Après la défaite aux élections de 1987 – que les analystes politiques ont attribuée en partie à la position sur la question de la défense – le parti travailliste a décidé, avec Neil Kinnock et ensuite plus vigoureusement avec Tony Blair, de soutenir la dissuasion nucléaire et d'épouser la position de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). En juillet 1998, le premier ministre Tony Blair a remis sa *Strategic Defence Review* à la Chambre des Communes. Ce livre blanc comprenait des propositions encourageantes et reflétait une certaine influence des organisations non gouvernementales (ONG). C'est d'ailleurs ainsi que les choses devraient être. Le Gouvernement du premier ministre Tony Blair en a minimisé l'importance, en lui faisant peu de publicité. La position des travaillistes sur les questions nucléaires est depuis longtemps ambiguë. Alors qu'elle soutenait sans ambiguïté le désarmement unilatéral voilà plusieurs décennies, elle est aujourd'hui plus proche de celle des conservateurs. Il semblerait que les appels à un désarmement nucléaire vigoureux aient en fait entravé les chances électorales des travaillistes, ce qui serait des plus déprimants.

En Allemagne, les sociaux-démocrates ont de tout temps penché pour la dissuasion nucléaire. Cependant, lorsque à la fin de l'année 1998, Gerhard Schröder a décidé de constituer un gouvernement avec le parti vert de Joschka Fischer, il s'est trouvé confronté à un problème immédiat. Les verts ont tenté de faire évoluer la politique nucléaire de l'Allemagne vers le désarmement nucléaire. Le Chancelier l'a toutefois emporté sur cette question et plusieurs autres et les verts ont dû faire marche arrière.

Malgré la fin de la guerre froide, la position nucléaire de l'OTAN n'a pas changé comme l'a confirmé le sommet de son cinquantième anniversaire. Elle n'est plus uniquement une organisation défensive comme l'a prouvé son intervention pour le Kosovo. Elle est désormais prête à intervenir au-delà du territoire des Alliés et continuera de compter sur les armes nucléaires<sup>1</sup>. Sa position de recours en premier fait de plus en plus d'adeptes à mesure qu'augmente le nombre des membres de l'Alliance. La Fédération de Russie a également adopté cette doctrine. Une autre tendance tout aussi inquiétante est l'influence que commence à exercer la doctrine nucléaire de l'OTAN sur les membres de l'Union européenne (UE) qui ne font pas partie de l'OTAN. Dans leur quête d'une politique étrangère commune, des États de l'UE qui étaient neutres, comme l'Autriche et plus particulièrement la Finlande, se rapprochent fortement de leurs partenaires européens membres de l'OTAN<sup>2</sup>. Javier Solana, l'ancien secrétaire général de l'OTAN, est aujourd'hui chargé de développer la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE et le rôle des armes nucléaires sera une question capitale dans ses consultations avec des pays comme l'Irlande et la Suède.

Que peuvent faire l'Irlande et la Suède ? Elles tiennent à garder leurs distances avec l'OTAN. En premier lieu, elles sont les seuls membres de l'UE à avoir soutenu les trois autres résolutions

complémentaires de l'Assemblée générale concernant l'avis consultatif rendu en 1996 par la Cour internationale de Justice (CIJ) sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, qui fut l'un des événements les plus importants depuis la Conférence de 1995 sur le TNP<sup>3</sup>. En second lieu, elles faisaient partie des huit pays à l'origine de la proposition de la Coalition pour un nouvel agenda visant à poursuivre le désarmement nucléaire<sup>4</sup>. Malgré le contenu modeste du nouvel agenda, l'OTAN l'a rejeté<sup>5</sup>. À l'exception du Danemark, de l'Islande et de la Norvège, les membres de l'OTAN se sont également opposés vigoureusement à toutes les résolutions relatives à l'avis consultatif de la CIJ. Voilà ce qu'il reste de la règle de droit.

Que peuvent faire les autres pays ? Pas grand-chose semble-t-il. Si les dirigeants de nombreuses nations évoquent publiquement le besoin d'éliminer les armes nucléaires, ils restent relativement silencieux sur la question lorsqu'ils rencontrent en privé leurs homologues des EDAN. Ils sont apparemment plus intéressés par d'autres points de l'ordre du jour bilatéral.

La principale entrave au désarmement nucléaire est, bien évidemment, l'attitude des gouvernements des EDAN. L'obstacle est de taille. Seuls les gouvernements peuvent négocier des traités et ceux des EDAN ne semblent pas prêts à s'engager dans un désarmement nucléaire authentique qui conduirait à l'élimination des armes nucléaires. Les résolutions de l'Assemblée générale n'exercent aucune influence sur leur façon de penser. L'avis de la CIJ les contrarie, ainsi que nombre de leurs alliés, mais pas au point de les faire changer de politique. Ils comprennent la nécessité de défendre de justes causes et d'empêcher une violation massive des droits de l'homme. Ils interviennent pour promouvoir la réconciliation et les processus de paix, que ce soit en Irlande du Nord ou au Moyen-Orient. Ils appellent à un monde plus sûr et pacifique, mais tiennent néanmoins à conserver leurs armes nucléaires malgré ce que cela signifie en termes de prolifération.

Les cinq EDAN « reconnus » ont en fait la même position et ne se distinguent que par un développement technologique différent. Tous les cinq procèdent à des ajustements de leurs arsenaux nucléaires respectifs et se dirigent vers des systèmes d'armes plus petits et d'une efficacité supérieure. Leur attitude générale à l'égard des armes nucléaires reste cependant la même. Ces cinq États continuent d'ailleurs d'ignorer l'engagement qu'ils ont pris de poursuivre et conclure des négociations visant l'élimination des armes nucléaires.

Dès qu'on évoque Israël, les EDAN font deux poids, deux mesures en matière de non-prolifération et ignorent la question. Lorsque l'Inde et le Pakistan ont conduit une série d'essais nucléaires en 1998, la réaction des EDAN a, une fois encore, été « Faites ce que je dis et pas ce que je fais ». Ils refusent d'accepter la nouvelle situation du sous-continent et pensent qu'ils peuvent tout simplement souhaiter que ces deux États n'aient pas d'armes nucléaires. À la demande des EDAN, le Conseil de sécurité a engagé l'Inde et le Pakistan à adhérer au TNP au titre d'ENDAN. Ce n'est pas une façon de régler ces événements déplorable. Il en va de même de l'attitude des EDAN à l'égard du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Les États-Unis ont, par exemple, engagé instamment l'Inde et le Pakistan à signer un traité qu'ils n'ont eux-mêmes pas encore ratifié.

La Conférence de 1995 chargée d'examiner le TNP et la question de sa prorogation a clairement divisé la dernière décennie du xx<sup>e</sup> siècle et c'est à cette conférence que les ENDAN ont fini par céder. Pour ce qui est des questions nucléaires, le TNP en tant qu'instrument de désarmement a disparu en 1995 et cédé la place à un TNP différent, inopportun et mort-né.

La première partie de cette décennie fut marquée par des événements inhabituels. Alors qu'approchait la Conférence de 1995, les États parties se sont soudain multipliés, avec l'adhésion entre autres de la Chine et de la France. Cette dernière, de même qu'un grand nombre d'États retardataires, avait jusque-là résisté avec acharnement. Tout cela s'est produit au lendemain de la Conférence d'examen de 1990 de laquelle il est clairement ressorti que les trois parties initiales, et

plus particulièrement les États-Unis, n'avaient pas vraiment, voire aucunement, l'intention de s'acquitter des obligations qui leur incombait en vertu de l'article VI.

Une campagne des plus intenses s'est ensuite engagée pour s'assurer la prorogation inconditionnelle du Traité pour une durée indéfinie. Menée par les États-Unis, elle visait les gouvernements à tous les niveaux. Comme le Mouvement des pays non-alignés se trouvait en plein désarroi et que les États occidentaux neutres étaient indécis, le succès de la campagne était couru d'avance. Les ENDAN ont fini par céder en échange de rien le peu d'influence que leur conférait le caractère temporaire du Traité dans un acte qui était en fait très ingénieux. L'article X.2 renfermait l'essentiel du débat et la nature du marché. Aujourd'hui, les jeux sont faits. Avant 1995, le message des ENDAN était le suivant : « Nous ne choisirons pas l'option nucléaire, mais vous devez désarmer ». Depuis 1995, il est devenu « Nous ne choisirons pas l'option nucléaire et vous pouvez faire ce que vous voulez ».

À la veille de la Conférence de 1995, les médias ont fait preuve d'un intérêt renouvelé pour la non-prolifération nucléaire, qui allait au-delà des questions de prolifération horizontale. Citons, par exemple, la série d'articles publiés en première page du *Washington Post* qui rappelait l'historique du TNP et abordait des questions fondamentales concernant le Traité. Ce journal s'est néanmoins fourvoyé en prédisant une confrontation entre les EDAN et les ENDAN sur la question de la corrélation entre désarmement nucléaire et prorogation du TNP. Cette dernière était, en effet, appuyée par la majorité requise longtemps avant l'ouverture de la Conférence de 1995. Mobilisée par certains EDAN, cette majorité comprenait des pays de toutes les régions et un bon nombre du Mouvement des pays non alignés. La prorogation indéfinie du Traité était donc courue d'avance.

La reconduction du TNP pour une durée indéfinie a été obtenue avec une facilité surprenante. Aucun pays ni groupe de pays n'a jamais contesté cette décision. De nombreuses délégations ont critiqué les EDAN, mais aucune n'a agi en conséquence. Comme c'est souvent le cas dans les conférences internationales, c'est une chose de prononcer un discours à usage purement interne et une autre d'agir au mépris d'une décision soigneusement orchestrée. D'aucuns justifieront leur acceptation de la prorogation inconditionnelle et indéfinie du TNP par la crainte de la prolifération. L'exemple iraquien et la situation de la République populaire démocratique de Corée, d'une part, et celle du Bélarus, du Kazakhstan et de l'Ukraine, d'autre part, semblaient réclamer un TNP « durable ». C'est précisément lorsque le régime du TNP semblait se consolider que l'Union soviétique s'est effondrée et que sont apparus trois nouveaux EDAN dits *de facto*. Il s'est ensuivi une campagne de « persuasion amicale » dans ce monde unipolaire. Il n'est que de voir la position du Conseil de sécurité de l'ONU au cours des dernières années. Aujourd'hui, l'influence américaine au sein des instances multilatérales de sécurité n'est dans l'ensemble pas contestée et peu souvent remise en question.

La Conférence de 1995 a été organisée de façon à désamorcer les tensions lors des débats : les parties se sont engagées dans un processus d'examen distinct des débats sur la décision de prorogation. Une fois que l'issue de ces débats a été certaine, les médias ont perdu tout intérêt tandis que la communauté des ONG (si visible dans d'autres conférences mondiales) était tenue à distance<sup>6</sup>. À cela venait s'ajouter l'attitude toujours plus ambiguë de certains ENDAN, notamment en Europe, à l'égard des armes nucléaires. Enfin, le Mouvement des pays non alignés a fait preuve, pour des raisons diverses, d'une docilité inhabituelle lors de la Conférence.

En fin de compte, le TNP a été prorogé indéfiniment et inconditionnellement pour la même raison qui explique de nombreux faits surprenants dans les instances multilatérales : l'action implacable des États-Unis. Cette influence considérable explique pourquoi, depuis 1991, les États-Unis n'ont eu à exercer leur droit de veto au sein du Conseil de sécurité que trois fois, comparé à 60 au cours de la décennie précédente.

À la Conférence du désarmement (CD) à Genève, les négociations sur un nombre de questions sont dans une impasse. Après la conclusion du TICE, la CD s'est retrouvée dans une de ses phases périodiques de léthargie. La CD est, une fois de plus, victime d'une absence de volonté politique, qui s'explique, d'une part, par une négligence générale des organisations internationales et, d'autre part, par une attitude chronique à négocier uniquement des traités de désarmement qui ne désarmeront que ceux qui ne sont pas armés. L'idée de négocier de réelles mesures de désarmement nucléaire à la CD n'a probablement jamais traversé l'esprit des stratèges politiques des EDAN.

L'attitude de certains des principaux acteurs internationaux envers la CD témoigne d'un mépris plus large à l'encontre des organisations multilatérales, en général, et de l'ONU, en particulier. Depuis 1995, l'attitude négative de certains pays a continué. Dans le cas des États-Unis, cela a donné lieu à des exemples de ce que les règles du football américain qualifient de « rudesse excessive » et qui se traduit par le mépris envers les autres et une indifférence à l'égard des règles auxquelles ils ont souscrit. Comme l'a mis en évidence Boutros Boutros-Ghali, les États-Unis attendent toujours plus de la part de l'ONU, mais sapent ensuite l'efficacité de son action<sup>7</sup>. C'est une attitude démoralisante pour ceux qui ont de tout temps soutenu et admiré de multiples aspects de la position américaine.

Il y eut ensuite l'intervention de l'OTAN au Kosovo et le bombardement de la Serbie, effectués sans l'aval du Conseil de sécurité. D'aucuns ont décrit l'action de l'OTAN en Yougoslavie comme un nouvel impératif moral sans adjonction d'intérêt national particulier. Mais comment se traduit ce nouvel impératif moral face à d'autres cas d'abus massifs des droits de l'homme ? En outre, l'intervention militaire de l'OTAN et/ou des États-Unis a laissé une série de conflits irrésolus faute de diplomatie créative au lendemain de cette action.

Que faudra-t-il pour conduire les EDAN vers l'élimination des armes nucléaires ? Un accident ? Un échange nucléaire limité ? Sur d'autres questions qui semblaient tout aussi impossibles, des changements sont intervenus assez rapidement. Deux exemples apparemment très différents nous serviront à illustrer ce point. Citons, premièrement, l'action politique entreprise sous la pression croissante de l'opinion publique, comme ce fut le cas avec la campagne pour l'interdiction des mines antipersonnel. Des figures publiques ont, en l'occurrence, invoqué l'impératif moral et poussé les gouvernements à accepter une interdiction totale de ces armes inhumaines. Rappelons, deuxièmement, cette volonté acharnée d'instaurer un principe d'intervention humanitaire qui pourrait dépasser les considérations de souveraineté.

Dans le domaine nucléaire, les EDAN ont d'énormes possibilités. Ils peuvent entreprendre des actions unilatérales et jouer un rôle prépondérant. Les initiatives unilatérales, comme celles envisagées voilà plusieurs années par les travaillistes au Royaume-Uni, et par d'autres ailleurs, seraient un point de départ intéressant<sup>8</sup>. Une autre option, peut-être plus réaliste, serait d'entamer à Genève un dialogue informel sur tous les aspects de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Cette voie, qui a été poursuivie au début des années 90, pourrait accroître la confiance et les connaissances des délégués, qui pourraient accroître à leur tour celles de leurs gouvernements respectifs.

Une dernière chose : il serait peut-être temps de supprimer l'automatisme des conférences d'examen du TNP. Elles ne débouchent pas sur grand-chose et les quelques résultats positifs pourraient être obtenus ailleurs à moindre coût financier. Chaque conférence d'examen est précédée d'un long processus préparatoire qui se concentre sur des questions organisationnelles, laissant les questions de fond aux conférences mêmes où les débats se focalisent sur les dispositions relatives au désarmement nucléaire. L'objectif de chaque conférence d'examen était de trouver un accord sur l'évaluation de la mise en œuvre du TNP par les parties. Un accord ne pouvant intervenir qu'en cas de consensus (que toute partie peut bloquer), il reflète le plus petit dénominateur commun. L'un des

mystères du TNP est comment les parties ont-elles accepté d'œuvrer par consensus aux conférences d'examen alors que la décision de prorogation devait être prise à la majorité simple. Durant les conférences, l'élaboration minutieuse d'un document est désormais d'une importance capitale et le génie des mots prend le pas sur des négociations sérieuses et permet de dissimuler les différences de vues.

Lorsque les EDAN et nombre de leurs alliés évoquent la non-prolifération nucléaire, ils ne pensent qu'à la prolifération horizontale. Ils n'ont pas du tout en tête l'article VI du TNP ni la prolifération verticale. Cela fait maintenant 30 ans qu'il en est ainsi. Lors de la première conférence d'examen, en 1975, je me souviens avoir fait observer lors du débat général à l'ambassadeur Alfonso García Robles que de nombreux orateurs venus de l'Est et de l'Ouest se référaient au Traité comme s'il portait uniquement sur la non-prolifération horizontale des armes nucléaires. Nous devons malheureusement constater qu'ils se comportent toujours de la même façon, alors que nous sommes à la veille de la sixième conférence d'examen et que les choses ont changé.

La situation en matière de non-prolifération est aujourd'hui extrêmement plus complexe qu'il y a dix ou vingt ans. La technologie utilisée pour la fabrication des armes nucléaires n'a cessé de se développer et ce qui fut le monopole d'une nation, puis de deux, trois et enfin cinq, est désormais accessible à beaucoup d'autres. Ce qui est inventé un jour pour accroître la sécurité a tendance à réapparaître par la suite ailleurs sous forme de menace. Les armes et systèmes d'armes plus perfectionnés, notamment les missiles et les défenses antimissiles, ont tendance à se retourner contre ceux qui les ont mis au point. Ils semblent être un gage de sécurité jusqu'à ce que d'autres les développent à leur tour. C'est une boucle sans fin.

De l'avis de la plupart, il aurait été beaucoup plus facile d'obtenir un monde exempt d'armes nucléaires avec des garanties internationales à la fin de 1945 plutôt qu'aujourd'hui ou au siècle prochain. Les accords de non-prolifération nucléaire des 30 dernières années ont été une façon d'aborder le problème. L'idée visant à limiter le nombre d'acteurs a également été poursuivie par des régimes de contrôle des exportations. Dans le domaine nucléaire, l'apparition de plus en plus de fournisseurs de technologies nucléaires est venue compliquer les initiatives visant à enrayer les transferts de technologie. Les EDAN ont perdu depuis longtemps le monopole qu'ils détenaient dans ce domaine<sup>9</sup>. Les exemples de progrès technologiques diffusés de la façon la plus inattendue abondent et l'histoire de la prolifération nucléaire en est un parfait exemple.

La question de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs est, à tous les points de vue, l'élément le plus important figurant à l'ordre du jour des questions multilatérales. Les pays refusent pourtant de l'aborder de façon honnête et sans restriction. Ils tentent encore d'arranger le système actuel. Ils cherchent, à cet effet, à renforcer le système de vérification de la Convention sur les armes biologiques et font de même dans le domaine de la non-prolifération nucléaire.

Le TNP et le régime de non-prolifération nucléaire dans son ensemble ont sérieusement besoin d'être repensés collectivement. Cela ne conduira peut-être nulle part, mais cela doit être tenté pour plusieurs raisons. En voici quelques-unes : Combien de temps la communauté internationale a-t-elle l'intention de faire deux poids, deux mesures en matière de prolifération nucléaire ? Si les récentes résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique comprennent, comme les années précédentes, des références explicites et sans équivoque à la République populaire démocratique de Corée et à l'Iraq, elles ne font que des allusions faibles et ambiguës à Israël. Dans la résolution 53/73 sur « Le rôle de la science et de la technique dans le

*Combien de temps la communauté internationale a-t-elle l'intention de faire deux poids, deux mesures en matière de prolifération nucléaire ?*

contexte de la sécurité internationale et du désarmement », l'Assemblée générale « *Demande instamment* aux États Membres d'engager des négociations multilatérales avec la participation de tous les États intéressés, afin d'élaborer des directives universellement acceptables et non discriminatoires concernant les transferts internationaux de produits et techniques à double usage et de technologies de pointe ayant des applications militaires ». Sur les 33 membres du Groupe des fournisseurs nucléaires qui sont également membres de l'ONU, 26 ont voté contre cette résolution. Comment cela cadre-t-il avec les dispositions pertinentes du TNP ?

Combien de temps allons-nous encore feindre d'ignorer que la situation internationale n'est pas statique ? N'avons-nous pas encore admis que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ne sont peut-être plus représentatifs de la répartition actuelle du pouvoir militaire, économique et politique dans le monde ? Ne devrions-nous pas regarder les faits en face et arrêter d'agir comme si la prolifération nucléaire s'était terminée à la fin des années 60 ? Les Membres de l'ONU sont très doués dans l'art des euphémismes. En langage onusien, l'Inde, Israël et le Pakistan sont désormais appelés les trois États à capacité d'armement nucléaire qui n'ont pas adhéré au TNP. Quant à l'Union européenne, lorsqu'elle se réfère à ces pays qui résistent au TNP, elle mentionne expressément l'Inde et le Pakistan, et leur enjoint d'adhérer au TNP tel qu'il est, autrement dit en tant qu'ENDAN<sup>10</sup>. Les États-Unis font de même et restent muets au sujet d'Israël. Ils ont, par ailleurs, appelé tous les États à coopérer avec les régimes de contrôle des exportations pour empêcher la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs<sup>11</sup>.

De tels comportements et mesures ne sont pas propices à l'harmonisation des efforts visant à empêcher la prolifération des armes nucléaires. Ignorant les objectifs plus larges de sécurité et de paix internationales, et appliqués dans un contexte où l'emportent des intérêts économiques autres que ceux des États, les régimes de contrôle des exportations apparaissent tout simplement comme un exercice visant à interdire ces technologies à d'autres – un exercice voué à l'échec.

Ce que nous devons chercher à atteindre au cours du siècle prochain c'est un véritable régime de non-prolifération nucléaire non discriminatoire. Pour y parvenir, la communauté internationale – y compris tous les EDAN *de jure* ou *de facto* – doit entamer un dialogue honnête et constructif sur tous les aspects de la question, notamment les régimes de contrôle des exportations et le désarmement nucléaire. Le régime actuel de non-prolifération nucléaire devrait être remanié. Apporter des retouches aux différents éléments nous permettrait certes de gagner du temps, mais c'est ailleurs qu'il faut chercher la solution à long terme.

## Notes

1. Communiqué du Sommet de Washington, 24 avril 1999, communiqué de presse de l'OTAN, NAC-S(99).
2. L'auteur s'est penché sur la question dans « Europe's nuclear family », *The Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 54, n° 1 (janvier/février 1998), p. 35 à 37.
3. L'Irlande et la Suède se sont abstenues, de même que l'Autriche, sur la demande de l'Assemblée générale pour un avis consultatif (résolution 49/75 K de 1994), alors que tous les autres membres de l'Union européenne s'y sont opposés. Elles ont cependant voté en faveur des résolutions 51/45 M, 52/38 O et 53/77 W, alors que l'Autriche, la Finlande et le Danemark se sont abstenus. La Cour internationale de Justice a rendu l'avis unanime suivant : « Il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. » (*Communiqué* n° 96/23, p. 2). À ce jour, l'étude la plus approfondie de cet avis consultatif est Laurence Boisson de Chazournes et Philippe Sands (directeurs de la publication), *International Law, the International Court of Justice and Nuclear Weapons*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
4. Les six autres sont l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Égypte, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et la Slovénie.
5. Sept ont voté contre la proposition (les États-Unis, la France, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, le Royaume-Uni et la Turquie) et les douze autres se sont abstenus.



6. Les ONG ont été sans aucun doute plus actives que lors des précédentes réunions (tenues à Genève), mais elles avaient un accès limité aux salles de conférence et aux délégués. Pour ce qui est du TNP, certains EDAN et pays d'Europe occidentale préfèrent se distancier des ONG. Cette attitude est très différente de celle qu'ils adoptent envers les ONG qui traitent des droits de l'homme ou de l'environnement. Ils sont favorables et encouragent même la participation active des ONG dans leurs rencontres sur ces questions.
7. Boutros Boutros-Ghali, *Unvanquished: A U.S. – U.N. Saga*, New York, Random House, 1999.
8. Nations Unies, *Unilateral Nuclear Disarmament Measures*, New York, 1985, 18 pages.
9. Une étude de 1988 prédisait qu'en l'an 2000, près de 40 pays auraient les capacités techniques de fabriquer des armes nucléaires (*Discriminate Deterrence*, Rapport de la Commission co-présidée par Fred C. Iklé et Albert Wohlstetter sur une stratégie concertée à long terme, Washington DC, GPO, 1988). Cette prédiction s'est probablement avérée.
10. Déclaration de l'Union européenne devant la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, 12 octobre 1998.
11. Déclaration des États-Unis devant la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, 14 octobre 1998.



## L'évolution du contexte de sécurité, les dissensions régionales et les différents concernant les décisions de 1995<sup>1</sup>

Ben SANDERS

Les bonnes nouvelles en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires ont été plutôt rares ces derniers temps. Il suffit de jeter un coup d'œil aux événements actuels pour constater que la liste des évolutions positives qui n'ont pas abouti est longue tout comme celle des épisodes négatifs dont le régime se serait bien passé.

Parmi les événements attendus depuis longtemps, mais qui ne se sont pas encore concrétisés, citons l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE); la conclusion d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles; la ratification du deuxième traité sur la réduction des armes stratégiques entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique (START II) et l'ouverture des négociations sur START III; le début des pourparlers sur un traité multilatéral de réduction des armements nucléaires; un instrument international juridiquement contraignant sur les garanties négatives de sécurité; et le remplacement du régime de vérification de la Commission spéciale des Nations Unies chargée du désarmement en Iraq (UNSCOM) par un système appuyé par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

Les événements négatifs survenus récemment comprennent les essais nucléaires de l'Inde et du Pakistan et leur position nucléaire toujours plus rigide; les projets des États-Unis concernant la mise au point d'une défense antimissiles nationale et leur retrait, à cet effet, du Traité de 1972 sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles; le projet de système antimissiles THAAD (*Theater High Altitude Area Defense*) destiné à être déployé en Asie de l'Est; la dépendance croissante de la Fédération de Russie à l'égard des armes nucléaires, y compris des armes tactiques; le recours soutenu à la force, sans l'aval du Conseil de sécurité, contre des cibles en Iraq; le recours à la force, par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), également sans l'accord des Nations Unies, pour régler un conflit régional dans l'ex-République de Yougoslavie; la nouvelle doctrine nucléaire de l'OTAN et sa politique de partage nucléaire.

Il y eut également plusieurs événements positifs éphémères, dont les conséquences ne sont pas encore évidentes. Après les essais effectués en Asie du Sud, la communauté mondiale s'est sentie très préoccupée par la menace de prolifération nucléaire. Cela ne s'est pas encore traduit par des actions concrètes et, comme nous l'avons déjà souvent constaté, les inquiétudes finissent par s'évanouir une fois que la crise est passée. Au vu d'actions concertées prises par certains gouvernements en Asie du Nord et de l'Est, la communauté internationale a pris davantage conscience des dangers de la prolifération nucléaire et porté un intérêt croissant aux solutions régionales comme l'instauration de zones exemptes d'armes nucléaires – mais ces mêmes gouvernements viennent menacer l'équilibre régional avec leurs plans visant à déployer dans la région des défenses antimissiles.

---

<sup>1</sup> Ben Sanders est Président exécutif du Programme for Promoting Nuclear Non-proliferation.

La négociation d'un traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale progresse et la communauté internationale se fait peu à peu au concept d'État exempt d'armes nucléaires, comme l'illustre le cas de la Mongolie.

Il est difficile de prédire quelle sera l'incidence de ces événements sur la Conférence d'examen de 2000. Nous ne sommes pas certains de l'influence que peuvent exercer des événements extérieurs sur le processus d'examen et nous doutons que les événements sans rapport direct avec la non-prolifération ou le désarmement nucléaires soient invariablement pertinents. Il n'est pas logique ni constructif de croire le contraire. Le tout est de savoir ce qu'on entend par événements « extérieurs » : quels sont ceux qui ne devraient pas se répercuter sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et ceux qui, bien qu'ils n'entrent pas dans le cadre du Traité, devraient nous inquiéter ?

Il serait très utile de faire cette distinction, car cela permettrait de mettre de côté les événements qui peuvent avoir une certaine influence en se répercutant, par exemple, sur l'atmosphère générale, mais ne doivent pas venir tout remettre en question. L'on pourrait ainsi se concentrer essentiellement sur les facteurs qui concernent directement l'application du Traité.

Il convient de rechercher plus particulièrement ces facteurs dans le domaine de la sécurité. Les événements et les situations de sécurité influencent la façon dont sera évaluée l'action du Traité et sont des facteurs déterminants pour l'issue d'une conférence d'examen.

*Lors des conférences d'examen passées, il est souvent arrivé que des événements secondaires soient invoqués pour attester du mauvais fonctionnement du Traité. C'est une attitude très dangereuse qui peut nuire au Traité sans pour autant résoudre les problèmes majeurs.*

Lors des conférences d'examen passées, il est souvent arrivé que des événements secondaires soient invoqués pour attester du mauvais fonctionnement du Traité. C'est une attitude très dangereuse qui peut nuire au Traité sans pour autant résoudre les problèmes majeurs. Rien ne sert de s'arrêter sur des questions qui ne sont pas essentielles pour ce qui est de l'application du Traité, quand les problèmes majeurs ne peuvent

trouver de solutions. Il ne fait aucun doute que l'action du Traité répond rarement à toutes les attentes des parties et il est peu probable que cela change. Nous devons faire attention à ne pas trop dénigrer le Traité sinon la protection qu'il offre risquerait de perdre en crédibilité. Un État qui voit sa sécurité menacée ressentira l'effet favorable du Traité une fois que ses voisins auront officiellement accepté la règle de non-prolifération instaurée par cet instrument et lorsque l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pourra s'assurer qu'ils respectent leurs engagements.

Pendant le conflit du Kosovo, certains analystes ont soutenu, au contraire, que lorsque l'intégrité d'un État – en l'occurrence la Yougoslavie – est menacée par une force implacable, cet État peut estimer que l'arme nucléaire est pour lui la seule façon d'assurer sa sécurité nationale. Or, nous avons vu comment la Yougoslavie, alors qu'elle était en situation de paria, a demandé à l'AIEA de venir inspecter ses matières nucléaires pour démontrer qu'elle respectait ses engagements. D'aucuns diront que Belgrade a dû faire de nécessité vertu : dans l'incapacité de se doter de l'arme nucléaire sous les bombardements de l'OTAN, ils ont voulu montrer au reste du monde qu'ils étaient innocents alors que s'ils avaient eu des ambitions nucléaires – comme certains l'ont soupçonné – ils auraient sûrement tenté de dissimuler toutes les matières nucléaires possibles et auraient empêché les inspecteurs de l'AIEA de venir effectuer leurs contrôles invoquant le danger des raids aériens. S'ils ne l'ont pas fait, c'est qu'ils considèrent le TNP comme un instrument qui leur sert à protéger leurs intérêts de sécurité.

La situation de la République populaire démocratique de Corée est quelque peu comparable. Elle entretient des relations tendues avec les États de la région et les États-Unis. La vérification

effectuée par l'AIEA a été réduite au strict minimum permettant de s'assurer que le réacteur dont s'était servi Pyongyang pour fabriquer du plutonium n'est pas en service et qu'aucun combustible irradié n'est retraité. Cette action minimale a déjà contribué à désamorcer une situation explosive et pourrait favoriser une amélioration de la situation politique et économique du pays. Nous avons également constaté en Iraq à quel point les vieilles activités de vérification inadaptées de l'AIEA, appliquées conformément aux dispositions du TNP, sont venues compliquer les projets nucléaires de Saddam Hussein et l'ont empêché de les concrétiser.

Ces considérations ne peuvent manquer de confirmer l'attitude des États envers le Traité et contribuent ainsi à concrétiser la volonté de voir la Conférence d'examen se terminer en confirmant la validité du Traité. Tous ces exemples ne concernent cependant que les actions d'États non dotés d'armes nucléaires (ENDAN). Qu'en est-il de la façon dont les États dotés d'armes nucléaires (EDAN) s'acquittent de leurs obligations et qu'en pensent les ENDAN ?

Ces derniers ont exprimé à plusieurs reprises déjà leur mécontentement quant à la façon dont le TNP est appliqué et plus particulièrement quant à l'attitude des EDAN qui, selon eux, ne s'acquittent pas de leurs obligations. Ce n'est pas nouveau; cela a commencé quasiment dès la conclusion du Traité et découle du manque d'équilibre de cet instrument. La notion d'examen régulier de l'application du Traité vise à rétablir cet équilibre.

Lorsqu'elle a été intégrée dans le Traité, la conception nouvelle de conférence d'examen régulière n'avait peut-être pas été envisagée exactement en ces termes<sup>2</sup>, mais avec les années, ces conférences apparaissent de plus en plus comme l'occasion de juger la façon dont les EDAN s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu de l'article VI et du préambule, concernant l'élimination des armes nucléaires des arsenaux nationaux. C'est ainsi que le processus d'examen et l'attitude des EDAN à l'égard du Traité sont aujourd'hui étroitement liés. Le comportement des EDAN influence considérablement la façon dont les États parties considèrent le Traité.

Le TNP ne prévoit pas de moyens directs pour obliger les EDAN à respecter les engagements qu'ils ont pris. Jusqu'en 1995, les États qui n'étaient pas satisfaits des mesures prises par les EDAN auraient pu s'opposer à la prorogation indéfinie du Traité. Aujourd'hui, les États qui désapprouvent le déroulement des événements n'ont qu'une seule possibilité : se retirer du Traité au motif que leurs intérêts suprêmes ont été compromis. Cette option reste difficile. À moins qu'une telle décision ne soit prise par plusieurs États à la fois, il pourrait être risqué pour un ou deux États de se retirer du Traité. En agissant ainsi, ils risqueraient d'être soupçonnés d'avoir décidé de se doter d'une capacité de production d'armes nucléaires<sup>3</sup>. En se retirant du Traité, un État perdrait les autres avantages dont bénéficient, en raison de leur abstention nucléaire présumée, les parties au TNP qui sont en règle.

Lorsque la Conférence des parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation s'est tenue 25 ans après l'entrée en vigueur du Traité, quatre conférences préalables n'avaient pas permis d'obtenir ce que le processus d'examen était censé atteindre et l'on doutait fortement que la majorité des États parties participants acceptât la prorogation indéfinie du Traité. Les objections ont été balayées par l'introduction de nouvelles mesures destinées à rendre le processus d'examen plus efficace qui permettraient (selon les propres termes d'un délégué) de soumettre les EDAN à la question.

Le Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2000 s'est déjà réuni à trois reprises, mais le nouveau processus d'examen renforcé n'a pas encore permis de répondre aux attentes de la plupart des parties. Les EDAN ne semblent pas particulièrement préoccupés par les critiques des ENDAN, qui leur reprochent de ne pas respecter les engagements pris. Un groupe croissant de nations estime qu'avec la détente qui a suivi la guerre froide, les EDAN ont de plus en plus tendance

à considérer l'arme nucléaire comme le pilier de leur sécurité nationale. D'aucuns craignent que cela ne vienne entamer le soutien apporté au TNP, qui n'a toujours pas engendré « l'égalité des chances » qu'il promettait et ne semble pas prêt de le faire.

Nombreux sont ceux qui ne s'attendent pas à ce que la Conférence d'examen de 2000 ait de grandes retombées. Leur pessimisme est dicté en partie, et à notre avis, pas toujours avec raison, par des événements politiques négatifs qui ont plus ou moins trait au TNP. Cela s'explique essentiellement par la désillusion des États parties face à l'insuffisance des actions prises par les EDAN pour réduire leurs arsenaux nucléaires et à leur déception devant l'incapacité du Comité préparatoire à régler ce problème. Nous avons souligné le lien entre le processus d'examen et le comportement des EDAN à l'égard des dispositions du Traité. Si les EDAN n'adoptent pas l'attitude efficace attendue, les autres pays doivent faire davantage confiance en la capacité du processus d'examen de les influencer. L'on voit bien à quel point la déception des parties face aux maigres résultats obtenus jusqu'à présent par le processus d'examen renforcé est reportée sur le Traité même. Il est, à notre avis, encore trop tôt pour tirer des conclusions sur la façon dont le processus a évolué jusqu'à présent. Certains délégués ont déclaré qu'il s'agissait d'un échec patent, mais ce jugement nous semble précipité et injuste. Il ne se fonde en effet que sur une courte expérience d'un système inhabituel. Il est bien évidemment prématuré de remettre en question la viabilité du Traité pour ces motifs, comme l'ont fait certains participants. Il est irresponsable d'adopter une telle position aussi rapidement après la prorogation indéfinie du Traité, même si le mécontentement qui en est à l'origine est compréhensible et doit être pris très au sérieux.

Après la Conférence de 1995, de nombreux États ont soutenu qu'avec la prorogation indéfinie du Traité, ils avaient obtenu *de facto*, sinon *de jure*, l'assurance que les EDAN feraient des efforts considérables pour s'acquitter des obligations qui leur incombaient en vertu de l'article VI du Traité – autrement dit une contrepartie politique sinon juridique. Le Président de la Conférence chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, Jayantha Dhanapala, considérait la permanence et la responsabilisation comme formant un tout indissociable. Les promesses n'ont pas été tenues. Les États parties ne manqueront pas d'exprimer leur mécontentement si, d'ici avril 2000, les EDAN n'ont pas adopté les mesures qu'ils s'étaient engagés à prendre en matière de réduction des arsenaux nucléaires, d'adhésion au TICE, de négociation concernant l'arrêt de la production de matières fissiles ou de conclusion d'un instrument juridiquement contraignant sur les garanties négatives de sécurité, etc. Les États n'auront pas oublié les progrès envisagés cinq ans auparavant dans ces domaines.

Nous ne croyons pas pour autant qu'il faille conclure de l'absence de tels progrès que le Traité ne peut rien pour faire évoluer la situation dans un sens positif sous prétexte que le processus d'examen est démuné face à l'intransigeance des grandes nations. Il serait grotesque de penser que le TNP ne présente plus d'intérêt pour la communauté internationale simplement parce que le nouveau processus d'examen renforcé ne s'est pas révélé révolutionnaire.

Nous pensons fermement qu'il est encore trop tôt pour qualifier d'échec le processus d'examen renforcé, sur la seule base de notre courte expérience. L'on ne peut pas encore dire dans quelle mesure le processus a fonctionné ou échoué ni s'il est capable de fonctionner efficacement. Ce sera à la Conférence d'examen de 2000, qui viendra couronner le cycle actuel d'examen, de le dire. Tout ce que l'on peut avancer, à l'heure actuelle, c'est que le nouveau processus d'examen n'a pas vraiment fonctionné comme on l'aurait voulu et que tous ceux qui sont concernés doivent tout faire pour s'assurer que la Conférence vienne combler ces insuffisances. Ses capacités en la matière dépendront essentiellement de la volonté des parties de reconnaître le Traité comme un facteur de leur sécurité nationale.

Pour mieux comprendre la façon dont les conférences d'examen peuvent accroître l'efficacité du TNP, il peut être utile de s'arrêter plus longuement sur la nature et l'objet du processus d'examen.

Le principe de base est la distinction qu'établit le TNP entre deux catégories d'États : ceux qui, au moment de la conclusion du Traité, détenaient une capacité d'armement nucléaire et qui sont connus comme les EDAN; et ceux qui ont pris l'engagement de ne recevoir ni fabriquer d'armes nucléaires – les ENDAN. Les obligations de ces deux catégories d'États sont différentes. Les EDAN s'engagent à ne pas aider les ENDAN à acquérir des armes nucléaires et à poursuivre de bonne foi les négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire. En d'autres termes, les EDAN se sont engagés à faire leur possible pour empêcher leur nombre d'augmenter. Ils se sont également engagés à l'égard d'un processus qui devrait les transformer en ENDAN. Le Traité ne fixe aucun calendrier pour ce processus et ne prévoit aucune sanction en cas de non-respect.

Les ENDAN parties au Traité se sont, pour leur part, engagés à ne pas changer leur statut d'État non nucléaire. Dès l'instant où ils sont devenus parties au Traité, ils se sont engagés à ne jamais acquérir ni fabriquer d'armes nucléaires ni à aider d'autres à le faire. Ils reçoivent en échange la promesse des EDAN qu'ils finiront par se débarrasser de leurs armes nucléaires. Ils obtiennent également le droit de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sans discrimination. L'AIEA est chargée de vérifier qu'ils respectent leur vœu d'abstinence nucléaire conformément aux accords qu'ils sont tenus de conclure avec l'Agence. Tout cas de non-respect des obligations contractées par les ENDAN entraîne des sanctions de la part de l'AIEA et du Conseil de sécurité.

Rappelons une fois encore une évidence : ces règles, qui reflètent l'existence d'un monde où cohabitent États nantis et États démunis de l'arme nucléaire, tentent également d'instaurer des conditions qui transformeront un jour les nantis nucléaires en démunis ou, du moins dans un premier temps, en États « moins nantis ». Le Traité suppose que la plupart des États reconnaissent que l'abstinence nucléaire est plus favorable à leur sécurité que l'arme nucléaire. Le Traité n'a pu trouver les moyens d'obliger les EDAN à renoncer à leur statut. Cette incapacité a conduit à une inégalité entre les deux catégories d'États et c'est pour atténuer cette inégalité, et la rendre temporairement acceptable, que l'idée de conférences régulières visant à examiner le fonctionnement du TNP a été introduite dans le texte du Traité.

*Le Traité suppose que la plupart des États reconnaissent que l'abstinence nucléaire est plus favorable à leur sécurité que l'arme nucléaire.*

Ces conférences d'examen visent à :

- Compenser le déséquilibre qui existe en terme d'obligations entre tous ceux qui ont agit immédiatement (en acceptant les garanties pour prouver qu'ils respectaient leurs engagements de non-prolifération) et ceux qui se sont engagés pour un désarmement à long terme;
- Permettre aux États parties d'examiner le fonctionnement du traité et de s'exprimer sur ce qu'ils ont observé;
- Soumettre des conclusions pour de nouvelles actions.

La première conférence d'examen du TNP en 1975 avait déjà souligné les profondes divergences entre les ENDAN, qui visaient des progrès rapides dans le sens du désarmement nucléaire, et les trois EDAN qui étaient alors parties au Traité, le Royaume-Uni, l'ex-Union soviétique et les États-Unis. En raison essentiellement d'un désaccord concernant la nature et le rythme des mesures attendues de la part des EDAN, les conférences d'examen de 1980 et de 1990, ainsi que les rencontres de la conférence de 1995 qui portaient sur l'examen du Traité, n'ont pu aboutir à des textes finals. Quant aux déclarations adoptées en 1975 et 1985, elles ne traduisaient qu'un faible dénominateur

commun. Ce n'est que sur certains points techniques, comme l'application des garanties de l'AIEA ou les zones exemptes d'armes nucléaires, que certaines conférences ont produit des propositions d'action internationale intéressantes. Les divergences sur les questions de sécurité et de désarmement n'ont pu être surmontées et aucune des quatre premières conférences d'examen n'a pu apporter aux ENDAN la garantie que le Traité serait appliqué comme ils le souhaitent.

Telle était la situation lorsque les parties se sont réunies en 1995 pour décider si le Traité devait rester en vigueur indéfiniment ou s'il devait être prorogé « pour une ou plusieurs périodes supplémentaires d'une durée déterminée<sup>4</sup> ». Comme nous l'avons déjà mentionné, nombreux étaient ceux qui doutaient de la sagesse d'une reconduction indéfinie qui perpétuerait les faiblesses du Traité sans garantir pour autant une amélioration de son fonctionnement. Après des débats difficiles, les parties sont tombées d'accord sur un ensemble de décisions. Le Traité serait prorogé pour une durée indéfinie; le processus d'examen serait rendu plus efficace; l'application du Traité serait guidée par la décision sur les « Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires »; et enfin, au sujet d'une question très contrariante – le fait qu'au Moyen-Orient, un État exploitait des installations nucléaires non soumises aux garanties de l'AIEA – une résolution était adoptée engageant tous les États du Moyen-Orient à adhérer au TNP dès que possible et à créer une zone exempte d'armes de destruction massive.

La décision sur le renforcement du processus d'examen du Traité en a fait un processus quasiment permanent entre les conférences d'examen. Le Comité préparatoire devrait tenir une réunion lors de chacune des trois années précédant la conférence d'examen. Ces rencontres font désormais partie intégrante du processus d'examen; elles ont pour mission « d'examiner les principes, les objectifs et les moyens visant à promouvoir la pleine application du Traité, ainsi que son universalité, et de faire des recommandations à ce sujet à la conférence d'examen ». Le Comité préparatoire offrait ainsi l'occasion d'examiner des questions de fond. La formulation de la décision indiquait clairement que les délibérations sur les questions de fond devaient l'emporter sur celles de procédure.

Le Comité préparatoire a tenu, jusqu'à présent, trois réunions et il n'y en aura pas de quatrième. Il a défini dans les grandes lignes ce qui devrait ressortir de la Conférence et s'est penché sur la façon dont elle devrait s'acquitter de sa mission qui est d'évaluer les résultats obtenus durant la période considérée et d'examiner ce qui pourrait être amélioré.

Le Comité préparatoire a également formulé des recommandations sur des questions de procédure afin de permettre à la Conférence de démarrer – ce qui n'est pas une mince affaire, la décision de renforcement du processus ayant considérablement modifié le mandat de la Conférence. Le Comité préparatoire a dû s'engager dans des territoires inconnus, mais il n'est pas parvenu à soumettre des recommandations de fond à la Conférence d'examen.

Quelles seront les conséquences de tout cela sur la Conférence ? Que penser des prédictions qui soutiennent que l'incapacité du Comité préparatoire à soumettre à la Conférence d'examen des recommandations de fond voue la Conférence au même sort ?

Nous ne pensons pas que les événements survenus jusqu'à présent justifient une telle conclusion :

- La première réunion du Comité préparatoire avait réussi à formuler des commentaires et des suggestions qui auraient pu figurer dans une déclaration finale. En fin de compte, ces résultats seront simplement soumis à la Conférence d'examen;
- La deuxième réunion du Comité préparatoire a tenté de consolider ces initiatives, mais n'est pas parvenue à imprimer l'impulsion nécessaire pour produire un résultat solide et n'a donc pas fait progresser grandement la situation;



- La troisième réunion du Comité préparatoire n'est rien venue ajouter aux résultats antérieurs. Les délégations semblaient penser que n'ayant pas réussi à s'entendre sur le fond jusqu'alors, il valait mieux qu'elles ne s'y attardent pas à nouveau, et ont résolu, au lieu de cela, d'importantes questions de procédure.

Les trois réunions du Comité préparatoire n'ont donc pas soumis de recommandations sur le fond à la Conférence d'examen. De nombreux délégués pensent que cet échec s'explique, du moins en partie, par les conditions internationales qui ont été défavorables pour chaque réunion du Comité préparatoire. Certaines circonstances semblaient avoir une incidence sur le TNP et aggraver le contexte de chaque réunion. Nous avons tenté de prouver plus haut que cette opinion n'est pas toujours justifiée. Reste que déjà en 1997, à l'heure de la première réunion du Comité après la décision de prorogation du Traité, les déceptions étaient nombreuses : l'entrée en vigueur du TICE, instrument majeur conclu durant cette période, n'était pas encore en vue; la perspective d'une entrée en vigueur rapide de START II et du début des négociations de START III s'éloignait; la communauté internationale ne parvenait pas à s'entendre sur l'ouverture de négociations sur une convention interdisant la production de matières nucléaires; et les perspectives pour le Moyen-Orient étaient sombres. En 1998, la situation ne s'était pas améliorée. Peu après la tenue de la deuxième réunion du Comité préparatoire, l'Inde et le Pakistan procédaient à leurs essais nucléaires. La question iraquienne s'était tellement dégradée que le régime de non-prolifération semblait quasiment inopérant. En 1999, la situation avait encore empiré. Les relations entre les États-Unis, la Chine et la Fédération de Russie s'étaient détériorées sur toute une série de questions de sécurité, y compris l'élargissement de la mission de l'OTAN et les projets américains de systèmes – nationaux et régionaux – de défense antimissiles balistiques, qui venaient compromettre les mesures mondiales de désarmement nucléaire; l'intervention au Kosovo; les désaccords au sein du Conseil de sécurité au sujet des mesures devant être prises à l'égard de l'Iraq; la crainte de voir la République populaire démocratique de Corée développer des missiles balistiques à longue portée. Tout cela explique pourquoi il pouvait sembler plus judicieux de reporter les discussions détaillées sur le fond à la Conférence d'examen de 2000. L'on commençait également à croire alors que les réunions du Comité préparatoire n'étaient peut-être pas le cadre adéquat pour arriver à un compromis sur des questions sensibles : avant de s'engager dans un compromis, les États préfèrent attendre d'y être obligés, autrement dit attendre la dernière phase de la Conférence d'examen, plutôt que de s'engager lors des phases de préparation. Cela semblait indiquer que le Comité préparatoire pouvait examiner les questions de fond, mais pas prendre de décisions à leur sujet.

Tout cela ne tient pas compte de ce qui est stipulé dans la décision de 1995 concernant le rôle du Comité préparatoire, mais c'était peut-être inévitable. Le fait que le Comité préparatoire n'ait pas fonctionné comme il l'aurait dû, ne signifie pas forcément que son travail ait été un échec, mais plutôt que la décision de 1995 doit être examinée à nouveau à la lumière de l'expérience. Cela impliquerait que le Comité préparatoire se consacre aux activités qui lui conviennent : examiner les questions, rassembler les positions et préparer le terrain à la Conférence d'examen en tirant des conclusions du passé et en soumettant des propositions pour de futures actions. Tout cela venant s'ajouter, bien évidemment, à l'élaboration du cadre de procédure de la Conférence d'examen et le règlement d'une série de questions connexes.

Ce qui laisse largement de quoi occuper le Comité préparatoire au cours de ses trois réunions de deux semaines précédant une conférence d'examen. Les questions de procédures devraient prendre moins de temps au fur et à mesure que des précédents seront établis. Reste que les questions comme le choix des responsables de la Conférence, les dates et lieux des réunions, la répartition des (nouveaux) points à examiner entre les grandes commissions prendront toujours du temps. Le Comité préparatoire reste unique en raison précisément du travail qu'il accomplit au cours des trois années précédant la Conférence : un examen des questions de fond auxquelles se trouvent confrontés le

Traité et la Conférence d'examen, même s'il n'aboutit pas pour autant à un consensus sur des recommandations de fond.

Le Comité préparatoire a fait tout ce qu'on pouvait raisonnablement attendre de lui et la Conférence d'examen aura pour mission d'optimiser les résultats obtenus jusqu'à présent. Nous aurions tort de considérer comme un mauvais présage l'incapacité du Comité préparatoire à s'entendre sur des recommandations de fond à soumettre à la Conférence, qui se retrouve ainsi chargée d'une mission considérable. Rien ne nous laisse deviner aujourd'hui quelle sera l'issue de la Conférence d'examen de 2000.

La Conférence de 2000 sera difficile. Il est une chose essentielle qu'il convient de ne pas oublier : la Conférence agira sous un nouveau mandat qu'elle devra interpréter et auquel elle devra s'adapter. L'on se tromperait donc à vouloir obtenir trop de résultats trop vite.

Que dire du fait indéniable que le Comité préparatoire n'a pas accompli le mandat qui lui était fixé dans la décision sur le « renforcement » du processus d'examen ? Pouvons-nous accuser les circonstances et imputer cet échec aux conditions défavorables du moment ? Devrions-nous conclure de ce que nous disions précédemment que le Comité préparatoire ne peut fonctionner comme prévu ? Devons-nous déduire que les nouvelles procédures ne sont pas adaptées ? Dans l'affirmative, pouvons-nous les modifier ? Est-il possible de changer une décision qui fait partie d'une série de décisions sans venir toutes les compromettre, y compris la décision de prorogation indéfinie du TNP ? Se trouverait-il un participant à la Conférence pour oser le réclamer ? La Conférence pourrait-elle convenir d'une autre possibilité ? Quelle devrait-elle être ? Les parties devraient-elles considérer comme inévitable la procédure actuelle : à savoir laisser le Comité préparatoire tenter de formuler des recommandations de fond et soumettre à la Conférence les résultats obtenus ?

Nous pensons que c'est bien cette dernière qui l'emportera. Il ne faudrait cependant pas que le débat persiste indéfiniment entre les « pragmatiques », qui se font à l'idée que le Comité préparatoire pourrait ne jamais être capable d'élaborer des recommandations de fond, et les « perfectionnistes », qui sont attachés à la lettre du document de 1995 et considèrent que l'élaboration de telles recommandations doit être la mission principale du Comité préparatoire. Nous devrions éviter d'aboutir à une situation où les seconds en viendraient à conclure que si le Comité préparatoire se trouve dans l'impossibilité de fonctionner comme ils estiment qu'il le devrait, c'est que le processus d'examen est, en fin de compte, un échec et le Traité condamné.

Les modalités du processus d'examen ne sont pas les seules à intervenir dans l'élaboration de la Conférence d'examen. Cela dépend, comme d'habitude, de nombreux facteurs ayant un effet direct sur la mise en œuvre du TNP. La qualité de la préparation de la Conférence et la volonté qu'auront les délégations de trouver des compromis à des questions délicates seront, bien évidemment, tout aussi essentielles. Cette volonté pourrait être influencée par l'atmosphère politique générale, mais les responsables de la Conférence devraient faire l'impossible pour éviter que les discussions ne soient détournées par des événements secondaires.

Les conférences d'examen du TNP sont compliquées; elles traitent de problèmes complexes et de questions politiques et stratégiques fondamentales. Il s'agit de rencontres explosives et imprévisibles : elles peuvent échouer pour des motifs difficiles à comprendre, ou réussir contre toute attente. L'expérience montre que si l'on veut que le résultat d'une telle conférence soit positif, il faut, d'une part, être parfaitement préparé et être disposé à faire certains compromis et, d'autre part, bénéficier d'un contexte politique favorable. Sur ces trois facteurs, le premier est à la portée de toutes les parties. Le deuxième est lié aux considérations de chacun en matière de sécurité : un État acceptera un compromis s'il est convaincu qu'un résultat positif servira ses intérêts de sécurité nationale. Quant au contexte politique international, il pourrait être sans rapport avec la Conférence

d'examen; reste qu'un environnement favorable pourrait accroître les chances de compromis et qu'une attitude de concessions mutuelles pourrait favoriser une détente internationale.

Nous ne pouvons pas prédire quel sera le résultat de la Conférence d'examen de 2000, mais une chose est certaine : les prédictions funestes et le défaitisme pourraient anéantir toute chance de succès en décourageant les autres d'y consacrer du temps et de se montrer enthousiastes. De nombreux facteurs sont impliqués et certains sont inconnus. Le plus important sera la façon dont les EDAN respecteront leurs engagements. La première puissance du monde aura bien évidemment la plus grande responsabilité : elle peut paralyser le Traité en adoptant une position qui diminue sa crédibilité, ou le renforcer en s'employant à respecter les dispositions de l'article VI. Nous pensons, pour notre part, que le facteur le plus déterminant pour un succès en 2000 sera l'action des États-Unis d'Amérique.

## Notes

1. Certains des arguments invoqués dans cet article ont également été utilisés dans un papier établi pour la conférence qui s'est tenue à Kyoto en août 1999, parrainée par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique.
2. L'article VIII, paragraphe 3, stipule que les conférences d'examen sont conçues pour « s'assurer que les objectifs du Préambule et les dispositions du Traité sont en voie de réalisation ».
3. L'article X confirme le droit de chaque partie de se retirer du Traité « si elle décide que des événements extraordinaires, en rapport avec l'objet du présent Traité, ont compromis les intérêts suprêmes de son pays ». Lorsque la République populaire démocratique de Corée a menacé de se retirer pour protester contre la nature intrusive des inspections de l'AIEA, le Conseil de sécurité a estimé qu'il ne s'agissait pas d'un motif légitime de retrait. L'on peut se demander si le fait d'être de longue date mécontent de l'incapacité d'un État ou d'un groupe d'États à respecter certaines obligations du Traité constitue un motif de retrait valable, à moins que l'État souhaitant se retirer puisse démontrer que cette incapacité compromet ses intérêts suprêmes (de sécurité nationale), auquel cas les autres parties pourraient arriver à la conclusion qu'il a l'intention de protéger ses « intérêts suprêmes » en se dotant d'un arsenal nucléaire.
4. TNP, article X, paragraphe 2.



## Engagé sur une voie incertaine, le TNP risque-t-il de s'effondrer ?

Sharon RIGGLE

La question de la prolifération nucléaire est devenue de plus en plus inquiétante depuis la fin de la guerre froide. Les deux superpuissances étaient dans une terrible impasse nucléaire qui réduisait la probabilité de voir d'autres nations tenter de se doter de leur propre arsenal nucléaire. Rares étaient donc les pays qui poursuivaient des programmes clandestins au plus fort de la guerre froide. Les années 90 sont ensuite venues générer un lot de nouvelles menaces sans précédent dans l'ère nucléaire.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est invariablement qualifié de « pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire ». Il est vrai qu'il s'agit du traité avec le plus grand nombre d'États parties, juste derrière la Charte des Nations Unies et qu'il a assuré, jusqu'à présent, un niveau de sécurité honorable pour éviter la prolifération massive des armes nucléaires. Cet instrument présente également certaines insuffisances. Ses membres tentent actuellement d'y remédier en révisant son fonctionnement dans un nouveau processus d'examen renforcé.

La survie du TNP implique cependant bien plus qu'une simple révision de son *modus operandi*. Il conviendra également de s'interroger sur sa *raison d'être*. En principe, tous les États parties s'accordent à dire que la prolifération des armes nucléaires serait une évolution très négative. Ils soutiennent également les dispositions du traité qui autorisent un échange de renseignements et d'équipements pour aider les pays dans leurs programmes nucléaires civils. Ils sont, *en principe*, également d'accord sur la question du désarmement nucléaire, la mission essentielle du traité pour l'avenir, mais les actions de certains États parties remettent en question la profondeur de l'engagement pris envers cet objectif indispensable. Nous n'en sommes plus aujourd'hui à nous interroger seulement sur la date du désarmement nucléaire mais aussi sur sa probabilité.

Pour préserver et renforcer cet important régime, il faudra adopter, dans un avenir proche, des mesures visant à maintenir les engagements considérables pris par les États parties envers le noble objectif de non-prolifération. Il peut s'agir de mesures modestes ou énormes. La détermination

---

Sharon Riggle est actuellement le directeur du Centre de sécurité européenne et désarmement (CSED) à Bruxelles. Elle a travaillé auparavant pendant deux ans au CSED en tant que directeur de programme. L'organisation effectue des recherches et dresse des rapports sur les activités de l'Union européenne, de l'OTAN et de l'Organisation des Nations Unies en matière de sécurité et de désarmement. Elle s'est spécialisée dans la politique des armes nucléaires. Le CSED organise chaque année à Genève un séminaire sur des questions d'actualité concernant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En 2000, ce séminaire durera une journée et abordera plusieurs des questions traitées dans le présent article. Pour de plus amples informations concernant les séminaires passés ou pour une invitation à celui qui se tiendra en 2000, veuillez vous adresser au : Centre de sécurité européenne et désarmement, 115 rue Stévin, 1000 Bruxelles, Belgique; tél. : (+32 2) 230 07 32, fax : (+32 2) 230 24 67, e-mail : [sriggle@cesd.org](mailto:sriggle@cesd.org).

convaincante dont feront preuve les États dotés d'armes nucléaires (EDAN) de s'acquitter le plus vite possible des obligations qui leur incombent en vertu de l'article VI sera l'un des éléments décisifs pour l'avenir du régime.

Pourquoi autant d'États ont-ils adhéré au TNP ? Pourquoi les gouvernements du monde entier ont-ils aujourd'hui les yeux rivés sur ce dispositif particulier ? Dans cet article, nous tenterons d'examiner ces questions et plusieurs autres afin d'analyser la solidité du régime du TNP.

### *Comment en sommes-nous arrivés là ?*

Au début de l'ère nucléaire, seuls quelques États avaient la capacité de créer une véritable menace nucléaire. Au fil des années, d'autres pays ont démarré des programmes (Afrique du Sud, Argentine, Brésil) ou envisagé de le faire (Allemagne), mais ils ont fini par arrêter ou prendre part à des arrangements en matière de sécurité qui leur assuraient une protection nucléaire adéquate. Le caractère bipolaire de la guerre froide a permis aux États d'opter soit pour la protection nucléaire de l'une des deux superpuissances soit de trouver refuge dans un statut de pays « neutre » ou « non aligné ». La guerre froide est terminée et les choses sont aujourd'hui un peu plus compliquées.

Les plans et vecteurs associés qui étaient autrefois confidentiels se sont soudainement retrouvés à la portée d'un plus grand public, y compris de certains acteurs non étatiques ou infra-étatiques. Les alliances classiques évoluent et contribuent dans de nombreux cas à désintégrer, voire déstabiliser, les situations les plus sûres. L'Inde et le Pakistan ont montré que le fait de procéder à des essais

nucléaires n'implique pas immédiatement de passer au statut de paria et qu'il est même possible de surmonter des sanctions sévères pour finalement retirer des avantages de tels essais. Une constatation que ne manqueront pas de faire ceux qui ont des ambitions analogues.

***L'Inde et le Pakistan ont montré que le fait de procéder à des essais nucléaires n'implique pas immédiatement de passer au statut de paria et qu'il est même possible de surmonter des sanctions sévères pour finalement retirer des avantages de tels essais. Une constatation que ne manqueront pas de faire ceux qui ont des ambitions analogues.***

La majeure partie de la planification militaire est conduite par la vieille garde, qui conserve un souvenir vivace de l'époque où les États-Unis d'Amérique et

l'Union soviétique se trouvaient dans une position de dissuasion nucléaire qui aurait engendré la destruction des deux parties et, d'aucuns de souligner, de tous ceux qui se seraient trouvés trop près de l'action. Le TNP et la Conférence du désarmement à Genève conservent aujourd'hui encore des systèmes de groupes qui sont de véritables vestiges de la bipolarité de la guerre froide. Une évolution de l'ensemble du processus de non-prolifération et de désarmement nucléaires est souhaitée par une majorité, mais certains s'y opposent. Face à l'absence de mouvement dans les domaines clés et avec l'évolution des affinités, on assiste à l'apparition de groupes d'États animés d'une même volonté sur différentes questions (y compris au sein du TNP) qui ont tendance à contrecarrer la mentalité classique de « groupes » et remettent ainsi en question la vieille logique bilatérale (citons, par exemple, la Coalition pour un nouvel agenda).

Le terrain autrefois occupé par une idéologie politique qui se traduisait par une approche plus moralisatrice de la dissuasion nucléaire est aujourd'hui de plus en plus investi par la notion de marché mondial et la volonté de tous les pays de tirer avantage de cette nouvelle tendance. Il est rare que la prise de décision en matière de politique de sécurité soit totalement dénuée de considérations pragmatiques. Ces intérêts particuliers jouent un rôle croissant dans le domaine de la défense, y compris dans la politique et la doctrine des armes nucléaires.

## *Quels facteurs ont une incidence sur la situation actuelle ?*

D'innombrables facteurs influencent la situation actuelle, mais certains méritent une attention toute particulière. Ils sont au centre de controverses et de dissensions croissantes entre les alliés classiques et, s'ils ne sont pas maîtrisés, pourraient engendrer un contexte de sécurité internationale extrêmement déstabilisé.

Le régime a pris un terrible coup en mai 1998 lorsque l'Inde et le Pakistan ont effectué, chacun à leur tour, une courte série d'essais nucléaires en vue de devenir des puissances nucléaires. Les réactions sévères de la communauté internationale ne se sont pas fait attendre et comprenaient notamment l'adoption par certains États de sanctions rigoureuses. L'opinion était quasi-unanime pour condamner les essais et refuser aux deux nations de l'Asie du Sud le statut d'« États dotés d'armes nucléaires ». Depuis lors, la plupart des sanctions ont été levées et les relations commencent à se détendre.

Les répercussions ont été particulièrement difficiles sur le plan psychologique. C'était en effet la première fois dans l'histoire du TNP que des États transgressaient la norme établie en procédant à des essais nucléaires. Cette nouvelle donne est venue saper l'excès de confiance de certains et a réveillé le besoin d'un nouvel examen de la situation pour savoir où en était le régime. Une des premières réactions a été la crainte de voir d'autres acteurs leur emboîter le pas. Il semble aujourd'hui que cette paranoïa se soit quelque peu calmée. Reste que l'information et la technologie sont de plus en plus facilement disponibles et que les États vont continuer de se surveiller du coin de l'œil pour voir qui cherche à atteindre le statut d'État nucléaire. S'il est vrai qu'il existe des régimes de contrôle pour réduire ce risque (comme le Comité Zangger, le Groupe des fournisseurs nucléaires et le Régime de contrôle de la technologie des missiles), il est très improbable que des contrôles efficaces et vigilants suffisent à endiguer la volonté politique de ceux qui souhaiteraient acquérir des armes de destruction massive.

*Reste que l'information et la technologie sont de plus en plus facilement disponibles et que les États vont continuer de se surveiller du coin de l'œil pour voir qui cherche à atteindre le statut d'État nucléaire.*

Un autre événement a eu une incidence sur le régime de non-prolifération, et plus particulièrement sur le TNP. Il s'agit de la décision de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) de conserver sa position nucléaire de la guerre froide alors que nous sommes entrés dans une nouvelle ère qui a beaucoup évolué. Nombreux étaient ceux qui avaient espéré, même si c'était peu réaliste, que l'OTAN changerait, ne serait-ce qu'un peu, la position qu'elle défendait depuis plusieurs décennies, à savoir la doctrine de première frappe nucléaire. Son nouveau concept stratégique du mois d'avril 1999 est venu anéantir tous ces espoirs. Presque rien n'avait changé, à l'exception de certaines réductions qui avaient de toute façon déjà été effectuées<sup>1</sup>. Ces réductions, qui constituent certes une avancée pour la sécurité européenne, ont été facilement consenties en raison d'une menace de l'Est considérablement amoindrie. Plusieurs armes nucléaires tactiques sont toujours déployées sur le territoire de six États non dotés d'armes nucléaires et le libellé de la Stratégie reste en grande partie tel qu'il a toujours été. Il témoigne, de façon énergique et sans équivoque, de la volonté de l'alliance militaire la plus puissante au monde de conserver sans aucun repentir le même dispositif de dissuasion nucléaire.

Il va sans dire que cette décision en a troublé plus d'un. Pourquoi une institution dotée de l'armement classique le plus perfectionné aurait-elle besoin, comme elle l'affirme, d'armes nucléaires pour dissuader d'éventuels agresseurs ? L'argument de la sécurité, qui vient facilement aux défenseurs de l'OTAN, est très dangereux. Il pourrait être tout aussi bien invoqué par un certain nombre d'États souhaitant se protéger à l'avenir dans une alliance similaire ou par certaines nations individuelles. Il

est évident qu'une telle réponse ne rassure pas les États qui ont adhéré au régime du TNP et se sont formellement engagés pour le désarmement nucléaire et ne résout pas les doutes qui subsistent autour des accords de partage nucléaire<sup>2</sup>.

Quant au processus START, en se retrouvant quasiment paralysé, il a créé une situation inconfortable peu propice à l'instauration d'un climat de confiance et à d'éventuelles réductions supplémentaires. Les situations politiques aux États-Unis et en Fédération de Russie bloquent toute perspective de progrès dans un avenir prévisible, quelles qu'aient pu être les promesses idéalistes de leurs chefs d'État respectifs, et impliquent de repenser l'ensemble du système et son objectif. Les réductions bilatérales acceptées par les deux plus grands détenteurs d'armes nucléaires sont cruciales, mais à mettre tous ses œufs dans le même panier, autrement dit le processus START, l'on pourrait finir avec quelques œufs avariés. Une nouvelle approche du problème s'avère indispensable pour préserver et accroître la stabilité dans le domaine de la non-prolifération.

La question de la sûreté nucléaire en Russie soulève également de graves questions pour le régime. Comment préserver la souveraineté des États tout en contenant les flux de matières dangereuses, qui ne manqueront pas d'avoir des conséquences par-delà les frontières nationales ? Plusieurs programmes portant sur cette délicate question ont été mis sur pied. D'aucuns soupçonnent cependant qu'il est déjà trop tard pour contrôler toutes les matières ayant appartenu un jour à l'Union soviétique. Plusieurs États qui visent le statut d'EDAN ont déjà tenté leur chance en cherchant à se procurer ces matières et, à moins d'une réduction globale dans les prochaines années et décennies, ce problème continuera d'empoisonner le régime.

*Le désarmement nucléaire par conviction ou par commodité* – là est la plus grande et permanente ambiguïté du TNP et du régime de non-prolifération. Dans la grande tradition de la maîtrise des armements, ceux qui abandonnent leurs armes n'en ont généralement plus besoin. Les armes nucléaires ne font pas exception à la règle. Les documents distribués lors de la réunion en 1999 du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP par quelques-unes des cinq puissances

nucléaires reconnues soulignaient les progrès enregistrés en terme de réduction des arsenaux nucléaires, réductions qui furent d'ailleurs sincèrement appréciées. Comment expliquer alors que les 182 autres États parties continuent de maugréer ?

*Ces puissances nucléaires distribuaient ces informations, mais s'opposaient par ailleurs à certains éléments du libellé du document du Président arguant qu'il ne fallait pas réitérer trop souvent l'appel au désarmement nucléaire. Le message était clair : « Acceptez ce que nous sommes prêts à donner, mais n'en demandez pas davantage ».*

Ces puissances nucléaires distribuaient ces informations, mais s'opposaient par ailleurs à certains éléments du libellé du document du Président arguant qu'il ne fallait pas réitérer trop souvent l'appel au désarmement nucléaire. Le message était clair : « Acceptez ce que nous sommes prêts à donner, mais n'en demandez pas davantage ». Or, il se trouve qu'il suffit d'appuyer sur un bouton pour déclencher l'arme en question et qu'il s'agit d'une arme capable de réduire en cendres toute une région et de libérer des substances toxiques par-delà des dizaines de frontières et non pas d'une bombe qui détruirait uniquement un hangar d'avion. Les États parties au Traité attendent donc plus des puissances nucléaires et n'ont pas fini. Cette dissension ne va pas disparaître, elle va au contraire s'accroître et ceux qui revendiquent le droit de posséder l'arme nucléaire devront mener un combat encore plus difficile. Cette pierre d'achoppement pourrait bien finir par défaire le filet de sécurité de la non-prolifération.

L'absence de progrès rapides dans le domaine du désarmement nucléaire est un autre élément d'inquiétude. Il est vrai que d'importantes réductions ont été effectuées et qu'elles ont été appréciées. Il est vrai aussi que, malgré tous les grands discours confirmant la volonté des parties de s'acquiescer des obligations qui leur incombent en vertu des dispositions de l'article VI du Traité, l'on doute fort que ces engagements soient respectés dans un avenir proche ou même lointain.



L'on ne dira jamais assez que l'absence de progrès réels sur ce point crucial risque de coûter très cher au régime. Depuis la prorogation du Traité pour une durée indéfinie en 1995, la grande majorité des États parties a suivi très attentivement les actions des EDAN dans le nouveau processus d'examen. Alors que les États parties se montraient prudemment optimistes après le succès mitigé de la réunion du Comité préparatoire en 1997, le cynisme a aujourd'hui repris le dessus et les prévisions concernant la Conférence d'examen de 2000 ne sont pas très encourageantes. L'échec de cette conférence porterait un coup irréversible au TNP et à l'ensemble du régime.

### *Les questions régionales sensibles*

Les « points chauds » et les zones ayant un potentiel de prolifération nettement plus élevé que d'autres sont régulièrement examinées. La liste suivante comprend des zones qui sont généralement considérées comme des points « névralgiques », autrement dit des zones qui font obstacles à l'objectif ultime de prolifération nulle.

L'*Asie du Sud* est actuellement au centre des préoccupations, suivie de près par la *Corée du Nord*. À l'heure où ces lignes sont écrites, la situation de cette dernière semble s'être stabilisée un peu avec un soudain répit suite à l'engagement qu'elle a pris de cesser son programme de missiles. Elle reste toutefois notoirement imprévisible et il faudra suivre de très près l'évolution des événements dans la région.

L'*Inde* et le *Pakistan* ont montré la voie à de nouvelles puissances nucléaires potentielles. Il s'agit là, sans conteste, de la situation la plus déstabilisante qu'ait connu le TNP. La façon dont les États parties traiteront la question à la Conférence d'examen de 2000 et les différentes réactions des pays dans leurs relations avec ces deux pays détermineront dans une large mesure les difficultés que pourrait connaître le régime. Les projets d'armements ne font qu'exacerber la tension et le sentiment d'incertitude qui règnent dans la région, surtout avec les affrontements au Cachemire. Un autre élément à suivre de près sera l'attitude qu'adopteront les puissances industrielles et occidentales face à ces pays et comment elles interagiront avec eux. Si l'Inde et le Pakistan devaient sembler sur le point de tirer avantage de leurs essais, il serait alors plus difficile encore de les faire revenir sur leurs programmes.

Le *Moyen-Orient* est un problème permanent dans le jeu de la non-prolifération. Nous devrions commencer par citer Israël qui est, dans cette région, la plus vieille cause de difficultés pour le TNP. S'il est sans doute plus stable que ses voisins, qui en sont à des stades divers d'acquisition, son arsenal est le plus sophistiqué et peut-être aussi le plus inquiétant, d'autant qu'il est admis par la première puissance nucléaire du monde. En effet, les États-Unis ont toujours défendu Israël dans le TNP, ce qui a suscité d'interminables dissensions. La présence tacite de ces armes rend les négociations difficiles pour toute une série de questions de sécurité dans la région et sert de prétexte à d'autres acteurs dans la région pour la mise au point d'armes de destruction massive.

Israël est loin d'être le seul fautif; l'Iraq et l'Iran ont provoqué plus que leur part de problèmes. Leurs programmes secrets sont conduits par des régimes autoritaires et visent des fins nucléaires. Les armes nucléaires ne sont cependant pas leur seul objectif et l'on craint beaucoup les capacités de ces pays en matière d'armement biologique et chimique.

Afin de maximiser la stabilité dans une région lourde de tensions, il faudra faire des efforts ou trouver un mécanisme pour que les trois États à capacité d'armement nucléaire ne restent pas en dehors du traité. L'établissement d'un dialogue régulier dans le cadre du TNP contribuerait grandement à instaurer la confiance en Asie du Sud et au Moyen-Orient. Nous y reviendrons plus loin dans cet article.

La Chine est, elle aussi, de plus en plus observée. Les spéculations se multiplient quant au rythme auquel elle aurait modernisé son arsenal et produit de nouvelles armes. La position de la Chine reste une grande inconnue dans les négociations du TNP, usant massivement de rhétorique et d'engagements impressionnants. En tant que « Groupe à elle seule » (*Group of One*), elle est impliquée dans le Bureau du TNP, qui gère le côté administratif des rencontres, mais ne participe pas officiellement à d'autres groupes de coordination. La seule exception est la rencontre des cinq puissances nucléaires du TNP, qui se réunissent pour préparer des déclarations communes dans une coordination assez floue. Les motivations de la Chine sont souvent imprévisibles, ce qui rend plus difficiles encore les négociations. Si les mesures de confiance bilatérales semblent traduire une certaine entente, la Chine reste, bien plus que ne veulent l'admettre la plupart des nations, un mystère. Tout cela combiné aux accusations d'accords secrets de partage nucléaire avec d'autres pays, devrait placer la Chine au centre de l'attention pour l'avenir.

Les 19 membres de l'OTAN ont adopté au début de l'année 1999 un nouveau concept stratégique. Si nous considérons ici l'Alliance comme un point névralgique, c'est en raison de l'inquiétude que suscite sa dépendance à l'égard des armes nucléaires, sa planification et ses consultations sur la stratégie et la doctrine nucléaires qui impliquent 16 pays non nucléaires et enfin ses arrangements douteux de partage nucléaire avec six ENDAN. Si cette organisation militaire n'évolue pas, il restera peu d'espoir d'avancer réellement dans la voie du désarmement nucléaire, et les engagements que ses membres auront pris à l'égard de la non-prolifération seront entachés de cette association avec une organisation qui n'aura pas satisfait aux appels à la franchise et à la clarification.

La Fédération de Russie est confrontée à une série de problèmes uniques pour la plupart desquelles des dispositions ont été prises. L'ampleur de la prolifération des matières nucléaires et leur nouvelle localisation restent pour l'heure incertaines. La sûreté nucléaire n'est qu'un aspect du problème, alors que le recours aux armes nucléaires tactiques occupe une place croissante dans la stratégie russe. L'arsenal stratégique de la Fédération de Russie, avec ou sans START II et III, va continuer de diminuer et descendre au-dessous de 1 000. Au vu de la situation politique incertaine du pays et l'absence quasi totale d'infrastructure pour la prise de décision, cette région restera sur la liste des « points névralgiques » pendant encore quelque temps.

Les États-Unis sont toujours l'une des nations les plus récalcitrantes en matière de désarmement nucléaire, une question étroitement liée à la non-prolifération. S'ils sont de sérieux défenseurs de la non-prolifération, le désarmement nucléaire leur est réellement difficile. Les réductions consenties suivent une formule qui laisse l'arsenal et la doctrine des États-Unis quasiment intacts et sont assorties de déclarations par lesquelles ils réitèrent leur intention de suivre cette politique « dans un avenir prévisible ». Dans les déclarations concernant le TNP, ils réaffirment avec vigueur que le désarmement nucléaire est un objectif essentiel et qu'il figure en tête de leurs priorités. Ces messages contradictoires des États-Unis et le fait qu'ils se braquent dans toute instance potentielle de désarmement, jette le doute sur les véritables objectifs de cette nation puissante. C'est pourtant simple – la non-prolifération n'est qu'un objectif intermédiaire qui, faute d'un désarmement réel, finira par s'effondrer.

### *L'obsession de la vérification et la crainte du non-respect du Traité*

La première question qui vient à l'esprit est la suivante : Avons-nous suffisamment progressé pour discuter de l'application des dispositions du traité et des mécanismes de vérification ? Si la vérification du respect des dispositions convenues sur les différents points qui ne soulèvent pas de difficultés pour l'instant semble être une bonne idée, il reste encore beaucoup à accomplir. L'on a

parfois l'impression qu'on cherche à mettre la charrue avant les bœufs. Aujourd'hui, il existe deux nouveaux pays nucléaires *de facto*, trois autres qui, au cours de la prochaine décennie, pourraient en faire autant si les circonstances les y incitaient, et un nombre incalculable de pays qui disposent des connaissances nécessaires mais n'en ont, du moins pour l'heure, pas l'intention.

Le dispositif imposé à l'Iraq, le plus intrusif à ce jour, a été un échec lamentable. La Corée du Nord continue de se calmer en raison des mesures économiques qui vont s'intensifiant, alors que sa technologie de missiles avance par à-coups. La prolifération nucléaire qui serait intervenue entre la Chine et le Pakistan n'a pas été contestée, de même que d'autres cas semblables, alors même qu'elle va à l'encontre des engagements pris en vertu de l'article premier du Traité. Quant aux progrès réalisés à ce jour par les EDAN à l'égard de l'article VI, ils demeurent insuffisants. Quels progrès pourrions-nous envisager en plus de ceux de l'Agence internationale de l'énergie atomique et du nouveau modèle de Protocole ? Il convient de réfléchir davantage à la façon dont nous voyons la vérification et ses modalités d'application et de réagir aux cas de non-respect.

Si un mécanisme doit être introduit, comme beaucoup le soutiennent, examinera-t-il avec la même sévérité tous les cas de non-respect ou uniquement ceux qui, d'un point de vue politique, seront les plus opportuns à un moment donné ? Les grands pays puissants seront-ils surveillés de la même façon que les petits régimes souvent autocratiques ? Si le contrôle du respect des engagements semblait s'exercer au détriment de certains, la confiance qu'ils accordent au TNP pourrait s'en trouver compromise. Cette question justifie certainement un examen et une attention accrue, mais il est encore trop tôt pour la placer au cœur des débats sur la non-prolifération.

### ***Les conséquences d'une stagnation éventuelle du TNP ?***

Si rien ne change, le TNP finira à long terme par en souffrir. Nous ne parlons pas ici d'un exode massif des parties au Traité en cas d'échec de la Conférence d'examen de 2000, mais les dégâts seront profonds et difficilement remédiables. Un scénario probable est celui d'une érosion progressive du régime sur différents points, avec le risque de voir le nombre de ses membres diminuer. Voyant le régime international s'effondrer, un État risquerait de décider de choisir l'option nucléaire jugeant, pour des motifs économiques, politiques, sociaux ou militaires, que ce serait dans son intérêt. Une telle perspective est tout à fait envisageable d'un point de vue purement technologique, il suffirait simplement qu'un État en manifeste l'ambition.

Les motifs pouvant justifier le choix de l'option nucléaire ont été soigneusement apportés par les cinq puissances nucléaires reconnues et l'OTAN dont la rhétorique sur la détention indéfinie d'armes nucléaires a déjà servi les intérêts de l'Inde et du Pakistan. Ces arguments reviendront les hanter. Il ne s'agit cependant pas là d'un scénario inéluctable. Des mesures peuvent être adoptées pour s'assurer que les engagements pris seront respectés et que les objets de la prolifération auront perdu toute légitimité en tant que garants de la sécurité.

### ***Possibilités d'action***

Il est néanmoins évident que la situation actuelle ne peut perdurer sans compromettre les acquis obtenus à ce jour et la relative stabilité qu'ils ont apportée. Il existe plusieurs possibilités d'action qui, prises séparément ou combinées, seraient susceptibles de surmonter certaines difficultés du régime ou d'ouvrir de nouvelles voies stables sur l'avenir.

## LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE

L'initiative la plus évidente serait la prise de décisions concrètes majeures par les EDAN en matière de désarmement nucléaire. Il s'agit d'une opinion certes rebattue, mais il reste qu'une telle intervention viendrait accroître la confiance dans le TNP. Procéder à des réductions difficiles plutôt que d'éliminer des surplus est une action déterminante pour juger de la sincérité de l'engagement pris par ces États envers le désarmement. Le renforcement de la confiance peut prendre des formes très diverses et n'implique pas forcément la conclusion dans l'immédiat d'une convention sur les armes nucléaires. Des étapes intermédiaires sont tout à fait envisageables qui, bien qu'elles tendent vers un objectif final juridiquement contraignant, constitueraient un apport inestimable pour le régime de non-prolifération dans son ensemble. Il pourrait s'agir d'actions unilatérales comme des réductions, de coopérations bilatérales vers un régime effectif de levée de l'état d'alerte, d'une transparence accrue sur toutes les matières fissiles, en particulier les stocks, d'accords plurilatéraux conclus entre les puissances nucléaires reconnues définissant d'autres plans concrets – sans stipuler pour autant de dates précises. Avec une démarche innovatrice et la ferme intention de respecter les engagements qui leur incombent en vertu de l'article VI, les parties réduiraient au silence de nombreux détracteurs du Traité et contribueraient ainsi à instaurer un climat plus propice à la concrétisation de nombreuses idées sur toute une série de points connexes.

## LA CONFÉRENCE D'EXAMEN DE 2000

La Conférence d'examen sera décisive pour l'avenir du TNP. À l'issue de cette rencontre, les États auront le sentiment d'être impliqués dans un processus dynamique de la plus haute importance méritant qu'ils s'y investissent ou s'interrogeront, au contraire, sur les capacités du Traité à répondre aux besoins de leurs pays et à la sécurité au sens global. Il existe plusieurs possibilités d'action pour s'engager sérieusement dans ce débat et s'attaquer aux points les plus délicats du Traité. Elles ne concernent pas seulement les EDAN, mais d'autres pays aussi. Nous allons examiner maintenant quatre propositions qui ne sont en aucun cas les seules solutions envisageables.

Premièrement, le sérieux avec lequel les EDAN prennent les engagements qui leur incombent en vertu de l'article VI ne doit faire aucun doute. Il peut se traduire par différents mécanismes, mais doit contribuer à dissiper les inquiétudes de la majorité des États parties.

S'il entend rester pertinent, le TNP va devoir s'attaquer à la question des essais effectués en Asie du Sud et démontrer que les États parties agiront de concert pour défendre la règle de non-prolifération instaurée par le Traité. L'inertie ne ferait que souligner les insuffisances du Traité et limiter sa marge de manœuvre pour l'avenir.

La flexibilité est un élément crucial pour la résolution sur le Moyen-Orient et les problèmes qu'elle soulève. Les différentes parties se doivent d'œuvrer dans l'intérêt du Traité et de minimiser à cette occasion les problèmes extérieurs. Le bon déroulement du processus de paix au Moyen-Orient favorisera une diminution des tensions sur ce point, mais restera l'un des obstacles les plus difficiles à surmonter.

Le manque de transparence et de responsabilité de plusieurs régimes de contrôle spéciaux est une source d'irritation permanente pour de nombreux États parties. Le Groupe des fournisseurs nucléaires, le Régime de contrôle de la technologie des missiles et le Comité Zangger pourraient soumettre un rapport de leurs activités respectives à la Conférence d'examen de 2000. Cette mesure,

qui aurait dû être prise depuis longtemps, serait la bienvenue et permettrait d'accroître la stabilité du TNP et de renforcer la confiance que les parties peuvent avoir dans cet instrument.

#### LA COALITION POUR UN NOUVEL AGENDA

Ce nouveau groupe est né de la frustration de nombreux pays face à l'absence de progrès dans les délais voulus sur le front du désarmement nucléaire. Ils influencent le contexte extérieur du TNP, mais agissent également au sein du Traité. En 1999, un grand nombre d'États ont publié pour la première fois une déclaration conjointe énumérant de nombreux objectifs de la Coalition. Les États parties seraient bien avisés de tenir compte de ces suggestions dans leurs délibérations sur le TNP, et dans d'autres instances. Une « possibilité d'action » serait d'avoir d'autres pays qui s'associeraient à cette déclaration lors de la Conférence d'examen de 2000 et de l'Assemblée générale des Nations Unies.

#### LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

Cette « instance multilatérale unique de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement » doit lutter pour préserver sa raison d'être. L'absence d'avancées réelles au cours des dernières années traduit simplement les difficultés rencontrées sur toute une série de questions de désarmement. De lourdes règles de procédures archaïques sont de véritables boulets et celle du consensus est saisie régulièrement par ceux qui veulent empêcher toute avancée ou tout simplement exprimer leur position. La Conférence du désarmement demeure cependant une instance où des décisions pourraient être prises pour renforcer le TNP. Les discussions concernant un éventuel traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, les garanties négatives de sécurité, les pourparlers sur le désarmement nucléaire sont des questions sensibles qui ont été examinées dans le cadre du TNP et qui contribueraient à renforcer le Traité et l'ensemble du régime.

#### DÉCLARATIONS ET COORDINATION DES GROUPES

Des déclarations conjointes émises par des groupes de pays influents comme le Mouvement des pays non alignés et l'Union européenne, portant sur certaines difficultés précises du TNP et proposant des solutions concrètes, pourraient s'avérer intéressantes et très utiles. L'Union européenne pourrait aller plus loin encore en rejetant la perspective d'une Union « nucléaire » pour l'avenir alors qu'elle se rapproche d'une défense commune.

#### L'OTAN

Une autre mesure qui contribuerait grandement à renforcer la confiance serait une déclaration claire des 19 membres de l'OTAN à l'occasion de la rencontre des chefs d'État de l'Alliance en décembre 1999 par laquelle ils réitéreraient leur engagement ferme envers tous les articles du TNP, et plus particulièrement de l'article VI. Les membres de l'OTAN, qui sont également membres du TNP, avaient porté un coup au Traité en renouvelant en avril la position nucléaire de l'Alliance dans

le concept stratégique de 1999. Une deuxième possibilité serait le retrait des armes nucléaires tactiques américaines du territoire de pays non nucléaires. La question de partage nucléaire et des articles du TNP pourrait être ensuite définitivement abandonnée. Pour aller plus loin encore, l'OTAN pourrait renoncer complètement à l'option des armes nucléaires et rester uniquement une alliance militaire classique.

#### L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

Les préoccupations essentielles liées au TNP pourraient être également abordées lors de l'examen de plusieurs résolutions par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Traité n'est pas dépourvu de ramifications et différentes questions connexes pourraient être appuyées lors de la réunion annuelle de la Première Commission et lors de la séance plénière de l'Assemblée générale.

#### LE DOCUMENT DE TRAVAIL DE LA MALAISIE SUR L'UNIVERSALITÉ

L'une des initiatives les plus importantes survenues lors de la réunion du Comité préparatoire en 1999 fut le document de travail soumis par la Malaisie sur un mécanisme susceptible d'accroître les chances d'universalité du TNP. Il suggérait un mécanisme plus équilibré en matière d'initiatives à l'égard des États qui ne sont pas parties au Traité, qui permettrait aux États parties d'être impliqués de façon plus égale dans les discussions et dans la prise de décision influençant l'universalité du TNP. Avec l'instauration d'un tel mécanisme, un plus grand nombre d'États pourraient s'impliquer pour atteindre l'universalité, qui est un objectif fondamental du Traité. Actuellement, une grande partie des initiatives sont prises au niveau bilatéral et de façon ponctuelle, et sans aucune coordination globale.

Deux des plus graves problèmes extérieurs auxquels se trouve confronté le Traité à ce jour sont l'Asie du Sud et le Moyen-Orient. Ils surgissent à nouveau chaque année et sont des points de friction réguliers synonymes de dissension et d'inertie. Un mécanisme qui chercherait à impliquer de manière constructive les pays qui n'ont pas signé le Traité, établirait un cadre essentiel qui permettrait à la fois de renforcer le TNP et d'accroître considérablement la stabilité pour l'ensemble du régime de non-prolifération. Cela permettrait dans un premier temps d'établir un dialogue sur les motifs de ces pays de ne pas adhérer au Traité aujourd'hui et, inversement, sur les raisons qu'ont les États parties au TNP de vouloir que ces pays adhèrent à cet instrument. Un lien, qui n'existe pour l'heure qu'au niveau bilatéral, pourrait ainsi se développer et favoriser l'instauration d'un processus de « socialisation » entre les États parties et les autres. Une évolution qui est indispensable à la compréhension mutuelle et à la coopération.

Une assemblée serait ainsi déjà établie pour le jour où ces États seraient disposés à entamer des négociations en vue d'une éventuelle adhésion. Ils accorderaient une plus grande confiance à une assemblée connue, ce qui faciliterait ce processus délicat. En outre, si une nouvelle crise devait éclater, une assemblée déjà établie pourrait examiner la question de manière constructive et concertée au nom de toutes les parties concernées – et notamment de tous les États parties au TNP. Quelle influence aurait eue une telle assemblée après les essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan l'année dernière ? Elle aurait, sans aucun doute, permis d'apaiser les tensions et aurait constitué une assemblée de consultations opportune.

## Conclusion

Si le TNP a, jusqu'à présent, eu une incidence positive, il ne peut se permettre de relâcher sa vigilance ni rester indifférent à l'évolution du contexte extérieur. Ce traité doit s'adapter aux nouvelles conditions et préserver un degré de confiance élevé de la part de ses membres s'il ne veut pas devenir inutile. Si les attitudes ne changent pas, cette menace risque sérieusement de se concrétiser dans un avenir relativement proche. Le grand nombre de pays impliqués dans ce processus considérable a permis d'instaurer une norme qu'il convient de préserver à tout prix. Pour atteindre ce noble objectif, ceux qui ont échappé, jusqu'à présent, aux mesures déplaisantes devront avaler quelques pilules amères.

Les progrès en matière de désarmement nucléaire resteront une priorité pour la plupart des États parties et à se braquer continuellement, les EDAN finiront par obtenir des résultats indésirables. Le Traité ne peut instaurer un véritable « interdit » que si la totalité des États parties rejettent ces armes. Si tel n'est pas le cas, l'on peut raisonnablement supposer que d'autres finiront par suivre l'exemple donné par les EDAN.

Il faudra que les États à capacité d'armement nucléaire soient impliqués dans le régime de non-prolifération, sans être pour autant partie au TNP à court terme. Un cadre de consultation, tel celui décrit dans le document de la Malaisie, permettrait de s'assurer que la norme établie est respectée et protégée, que les États soient ou non parties.

Si la Conférence d'examen de 2000 est forte et positive, elle contribuera à garantir le dynamisme permanent du Traité. Les mesures que nous venons d'exposer pourraient favoriser le succès de cet instrument, mais ne constituent en aucun cas les seuls facteurs déterminants. Le « succès » est un terme relatif qui doit être évalué par les différents États. Il devra continuer d'être le mot d'ordre après la Conférence d'examen, si l'on veut que les membres restent impliqués dans le processus.

Le TNP peut-il rester la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire ? Absolument, mais il conservera pour objectif principal de répondre aux besoins de sécurité de ses membres, ce qui implique une évolution par rapport à la situation actuelle, mais devrait être tout à fait possible dès l'instant où la volonté de le faire existe.

## Notes

1. « La garantie suprême de la sécurité des Alliés est apportée par les forces nucléaires stratégiques de l'Alliance [...] ». (Concept stratégique de l'OTAN, 1999, par. 62).
2. « La crédibilité du dispositif nucléaire de l'Alliance et la démonstration de la solidarité de ses membres ainsi que de leur volonté commune de prévenir la guerre exigent toujours que les Alliés européens concernés par la planification de la défense collective participent largement aux rôles nucléaires, au stationnement en temps de paix de forces nucléaires sur leur territoire, et aux dispositions de commandement, de contrôle et de consultation. » (Concept stratégique de l'OTAN, 1999, par. 63).





## Vers le désarmement nucléaire

Tariq RAUF

*Les armes nucléaires sont détenues par une poignée d'États qui affirment que seules ces armes procurent la garantie de sécurité, et se réservent cependant pour eux seuls le droit d'en posséder. Cette situation est hautement discriminatoire et donc instable; elle n'est pas tenable. La possession d'armes nucléaires par un État est une incitation à en acquérir pour les autres États. [...] une vérité essentielle est que les armes nucléaires diminuent la sécurité de tous les pays.*

*Rapport de la Commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires*

À moins que des événements dramatiques inattendus ne se produisent au cours des dernières semaines de ce siècle, le prochain millénaire héritera d'un lot de fausses promesses et d'attentes incroyables en matière de maîtrise des armements et de désarmement. Après une course aux armements de plusieurs décennies entre l'Est et l'Ouest, la fin des années 80 a été marquée par l'ouverture d'une ère prometteuse en matière de réductions des armements nucléaires avec plusieurs événements : la négociation du Traité de 1987 sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée (Traité FNI); la conclusion de START I en juillet 1991, suivie quelques mois plus tard de réductions parallèles unilatérales dans les armements nucléaires substratégiques américains et soviétiques; les moratoires concernant les essais d'armes nucléaires décidés dès octobre 1990 par l'ex-Union soviétique puis, en 1992, par les États-Unis d'Amérique; la décision prise par le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine de renoncer aux armes nucléaires (déployées en ex-Union soviétique) dont elles avaient « héritées »; START II en janvier 1993; la prorogation indéfinie en 1995 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP); la création de zones exemptes d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est en décembre 1995 et en Afrique en avril 1996; et la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) en septembre 1996. La fin de la guerre froide et la diminution de l'opposition des forces classiques et nucléaires entre l'Est et l'Ouest laissaient la communauté internationale croire en la possibilité d'une interdiction des armes biologiques, chimiques et nucléaires.

Au lendemain de la guerre froide plusieurs facteurs sont venus anéantir ces espoirs et remettre en question la détermination de la communauté pour ce qui était d'obtenir de nouvelles réductions des armements nucléaires et de respecter l'application pleine et entière d'un certain nombre d'accords de maîtrise des armements. Le processus bilatéral START est dans une impasse, l'entrée en vigueur du TICE est, dans le meilleur des cas, une perspective lointaine, l'essai et le déploiement de systèmes de défense antimissiles menacent l'intégrité du Traité sur la limitation des systèmes de missiles

---

Tariq Rauf est le directeur de l'International Organizations in Nonproliferation Project auprès du Monterey Institute of International Studies en Californie.

antimissiles et trois des cinq puissances nucléaires reconnues par le TNP cherchent à avancer des motifs pour conserver leurs forces nucléaires ou pour justifier leur modernisation.

Les entraves à de nouvelles réductions des armements nucléaires comprennent, sans s'y limiter pour autant, une dégradation flagrante des relations entre les États-Unis, la Fédération de Russie et la République populaire de Chine, le retour en force des armes nucléaires dans la politique russe de sécurité, la montée en puissance dans les législatures américaine et russe d'éléments axés sur les questions intérieures qui ne sont toujours pas convaincus de la pertinence de la maîtrise des armements en tant qu'élément de leurs politiques respectives de sécurité nationale, l'élargissement à l'Est de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sans tenir suffisamment compte des conséquences en matière de non-prolifération, la dépendance croissante de la Fédération de Russie à l'égard des armes nucléaires en général et des armes nucléaires substratégiques en particulier, la dépendance permanente de l'OTAN à l'égard des armes nucléaires malgré l'absence d'une menace crédible, et les craintes croissantes de prolifération en Asie du Sud, dans la péninsule coréenne et au Moyen-Orient.

Pour ce qui est de l'approche multilatérale, la seule instance de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement est restée dans l'impasse, incapable d'entamer des négociations pour un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles ni même des débats pour de nouvelles réductions des armements nucléaires ou pour empêcher l'implantation d'armes dans l'espace. Le « processus d'examen renforcé », tant vanté, adopté en 1995 à l'occasion de la Conférence des parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, qui a rendu possible la prorogation indéfinie du Traité, n'a pas permis d'obtenir les résultats attendus en raison essentiellement de l'attitude peu coopérative des États dotés d'armes nucléaires (EDAN).

***L'incapacité du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2000 à s'entendre sur des propositions de recommandations sur des questions de fond et le fait que la communauté internationale n'ait pas réagi comme elle l'aurait dû après les essais nucléaires effectués en Asie du Sud, menacent de saper la règle de non-prolifération globale.***

L'incapacité du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2000 à s'entendre sur des propositions de recommandations sur des questions de fond et le fait que la communauté internationale n'ait pas réagi comme elle l'aurait dû après les essais nucléaires effectués en Asie du Sud, menacent de saper la règle de non-prolifération globale.

Les années 90 ont été très peu productives en matière de maîtrise des armements nucléaires, en dépit de quelques tentatives audacieuses visant à instaurer une nouvelle logique de désarmement pour un monde sans armes nucléaires. Parmi ces différentes initiatives, qui rencontrent encore une très forte résistance de la part des EDAN, citons : le rapport d'août 1996 de la Commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires, qui définissait des mesures concrètes pour un monde exempt d'armes nucléaires et évoquait notamment le problème connexe du maintien de la stabilité et de la sécurité pendant et après la période de transition; l'action de la Coalition pour un nouvel agenda lancée par la déclaration ministérielle conjointe du 9 juin 1998<sup>1</sup>; et, plus récemment, le rapport du 25 juillet 1999 du Forum de Tokyo pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires<sup>2</sup>. Elles ont été complétées par des initiatives nationales sur la question nucléaire comme celles du Canada<sup>3</sup> et de l'Allemagne. Ces différentes initiatives, qui cherchaient à ranimer le débat moribond sur la maîtrise des armements nucléaires, n'ont pas trouvé d'écho auprès des EDAN et des nouveaux proliférateurs nucléaires.

À l'exception d'une poignée de puissances de rang intermédiaire – comme l'Afrique du Sud, l'Allemagne, le Canada, la Finlande, le Japon et la Suède – les stratégies politiques des EDAN et de la plupart des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques restent détachés des questions de désarmement et de non-prolifération nucléaires, aggravant ainsi la dérive politique et l'insuffisance conceptuelle en matière de maîtrise des armements nucléaires.

Au vu de ces différentes difficultés qui menacent des progrès durement acquis en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, il est des plus importants que la communauté internationale ne remplace pas son ancien ennemi de l'Est par un nouvel adversaire du Sud ou d'ailleurs, mais qu'elle tienne compte des risques de prolifération<sup>4</sup>. L'amiral français Jacques Lanxade a très justement souligné que l'attitude des représentants des puissances nucléaires est paradoxale dans le sens où ils condamnent le fléau de la prolifération et défendent en même temps les avantages de leur propre force de dissuasion nationale<sup>5</sup>. Ce sentiment a été amplifié par les propos du Ministre canadien des affaires étrangères, Lloyd Axworthy, dans son allocution lors d'une rencontre du Conseil de l'Atlantique Nord, quand il a fait observer que « nous devons donc nous regarder comme les autres nous voient, de façon à ne pas envoyer de messages contraires à nos intentions. Nous devons être prudents quant à la valeur politique que nous attachons aux forces nucléaires de l'OTAN, de crainte de fournir aux proliférateurs des arguments pour justifier leurs propres programmes nucléaires<sup>6</sup>. »

Cet article examine brièvement les questions suivantes : l'avenir du TNP, le désarmement nucléaire (y compris les armes substratégiques, le traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles, le TICE et les zones exemptes d'armes nucléaires), le rétablissement de la coopération américano-russe en matière de non-prolifération et les principes de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

### *L'avenir du TNP*

Le TNP, signé le 1<sup>er</sup> juillet 1968, reste à la base du régime de non-prolifération globale de la période qui a suivi la fin de la seconde guerre mondiale. Avec 187 États parties, ce traité est l'accord de maîtrise des armements ratifié par le plus grand nombre d'États et aussi celui qui a rencontré le plus grand succès. À ce jour, seuls quatre pays ne sont pas encore parties : Cuba, l'Inde, Israël et le Pakistan. Le TNP est le seul instrument international juridiquement contraignant par lequel les EDAN se sont engagés à l'égard du désarmement et sa prorogation indéfinie en 1995 a renforcé la règle globale de non-prolifération nucléaire. Face à ce qui constitue à ce jour le plus grand défi au TNP, à savoir les explosions nucléaires effectuées par l'Inde en mai 1998, le Ministre canadien des affaires étrangères a eu une réaction qui tranchait avec les déclarations des EDAN, qui restaient dans l'ensemble très hypocrites. Lloyd Axworthy a, en effet, déclaré : « Tout en ayant pour assise et ancrage les principes et les règles du droit international, le régime de non-prolifération nucléaire est également intégré aux mécanismes internationaux. Le TNP joue un rôle fondamental, certes, mais le régime est constitué d'un ensemble complexe d'accords, d'arrangements et de mécanismes multilatéraux et bilatéraux conçus pour promouvoir et réaliser l'instauration d'un monde libéré des armes nucléaires, et ce, le plus tôt possible. Valable durant la guerre froide, cet objectif reste tout aussi valable aujourd'hui. D'autre part, le régime doit servir de cadre aux efforts déployés dans le monde pour tirer efficacement parti des capacités nucléaires à des fins pacifiques<sup>7</sup>. »

Alors qu'approche la date d'ouverture de la Conférence d'examen de 2000, le TNP se trouve menacé sur plusieurs fronts. Cette situation appelle à une action concertée audacieuse :

- Les essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan sont venus remettre en question la règle internationale de non-prolifération instaurée par le Traité. Aujourd'hui, la communauté internationale ne sait pas comment classer ces deux États ni comment traiter avec eux. Doit-elle les considérer comme des États non dotés d'armes nucléaires et non parties au TNP, comme des États dotés d'armes nucléaires non parties au Traité, ou bien encore comme des États du seuil dotés d'armes nucléaires ? Ces préoccupations s'appliquent également à Israël.

- La question du respect des obligations en matière de garanties et de l'esprit du Traité concernant deux États – la République populaire démocratique de Corée et l'Iraq – reste en suspens.
- Les EDAN ne se sont pas vraiment acquittés des obligations qui leur incombent en matière de désarmement nucléaire et les perspectives de réductions supplémentaires dans un avenir proche sont peu encourageantes.
- De nombreux ENDAN pensent que le processus d'examen renforcé est compromis essentiellement par les EDAN. Le « processus d'examen renforcé » adopté lors de la Conférence de 1995 chargée d'examiner le TNP et la question de sa prorogation n'a pas engendré les résultats attendus ce qui est venu accroître le mécontentement de nombreux États parties et les risques d'échec de la Conférence d'examen de 2000.

Pour ce qui est de la non-prolifération nucléaire, le point décisif est le respect du Traité, et plus particulièrement des articles I et II. Rappelons entre autres crises : 1) les allégations de manquement aux obligations découlant des dispositions de l'article II du Traité par les EDAN en raison d'activités clandestines de production d'explosifs nucléaires – comme les programmes de la République populaire démocratique de Corée et de l'Iraq, qui constituaient clairement une violation des dispositions du Traité et qui, de l'avis de certains, n'ont pas été traités correctement, et le cas de l'Iran qui est soupçonnée par certains d'être un cas analogue pour lequel l'AIEA n'a trouvé aucun élément de preuve; 2) la controverse autour de la légitimité du « partage nucléaire » ou des plans de guerre nucléaire impliquant les EDAN et les ENDAN, comme dans le cadre de l'OTAN; 3) les essais nucléaires de l'Inde et du Pakistan qui sont venus remettre en question la règle de non-prolifération instaurée par le TNP; 4) la question cherchant à savoir si l'accroissement de l'arsenal nucléaire et les progrès insuffisants des EDAN en matière de désarmement nucléaire sont contraires aux engagements de désarmement nucléaires qu'ils ont pris en vertu de l'article VI.

La décision de 1995 sur les « Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires » recommandait un « programme d'action » qui comportait trois mesures spécifiques : un objectif immédiat, à savoir la conclusion des négociations sur un traité d'interdiction totale des essais nucléaires afin la fin de l'année 1996; un second objectif, celui de « conclusion rapide de négociations sur une convention, non discriminatoire et de portée universelle, interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires »; et enfin, la « volonté des États dotés d'armes nucléaires d'aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire les armes nucléaires dans leur ensemble. »

### ***Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires***

Le TICE, qui a été ouvert à la signature en septembre 1996, comporte une disposition précisant qu'il ne pourra entrer en vigueur que lorsqu'il aura été ratifié par les 44 États qui exploitent des réacteurs de recherche nucléaire. Si les ratifications nécessaires n'étaient pas réunies trois ans après l'ouverture à la signature du Traité, une conférence politique des États parties devait être organisée pour examiner comment accélérer l'entrée en vigueur du Traité. Elle aurait ensuite lieu chaque année si nécessaire. Cette conférence a eu lieu à Vienne du 6 au 8 octobre 1999, mais son résultat demeure incertain. À ce jour, seuls deux EDAN – la France et le Royaume-Uni – ont ratifié le Traité. Sur les 44 États qui doivent être parties au Traité pour qu'il entre en vigueur, trois n'ont pas encore signé : la République populaire démocratique de Corée, l'Inde et le Pakistan, les deux derniers ayant procédé ouvertement à l'explosion d'engins nucléaires en mai 1998. Le TICE comporte, en outre, certaines lacunes qui font qu'il est possible d'effectuer des essais sous-critiques en laboratoire

sans qu'ils fassent l'objet d'une vérification ou d'une observation et de conserver des installations d'essai nationales opérationnelles. Différentes mesures de confiance utiles pourraient être envisagées dans ce contexte. Il pourrait s'agir d'une sorte de transparence contrôlée des essais sous-critiques qui permettrait de s'assurer qu'aucune conception nouvelle – d'ogives ou d'explosif nucléaire – n'a été testée et de fermer de façon définitive les installations d'essais nationales ou de les placer au moins sous un régime de contrôle.

À moins que des mesures fermes ne soient prises pour favoriser l'entrée en vigueur rapide du TICE et qu'une règle juridiquement contraignante soit instaurée contre la poursuite des essais, certains EDAN seront incités à reprendre les essais nucléaires. Une telle décision serait justifiée aux États-Unis, par la nécessité de revitaliser un arsenal vieillissant et de préserver l'infrastructure de production des armes nucléaires; en Fédération de Russie, par le besoin de s'assurer de la conception des ogives substratégiques pour compenser le déclin des forces classiques; et en Chine, par la nécessité d'une modernisation des forces nucléaires pour répondre au déploiement par les États-Unis de systèmes – nationaux ou de théâtre – de défense antimissiles. Ces pressions risquent probablement de l'emporter en Russie et en Chine et si ces deux pays devaient reprendre leurs essais nucléaires, il est peu probable que les États-Unis ne décident pas d'agir dans le même sens.

*À moins que des mesures fermes ne soient prises pour favoriser l'entrée en vigueur rapide du TICE et qu'une règle juridiquement contraignante soit instaurée contre la poursuite des essais, certains EDAN seront incités à reprendre les essais nucléaires.*

### ***Le traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles***

Alors que la Conférence du désarmement (CD) se trouvait dans une impasse depuis deux années et qu'elle ne parvenait pas à décider si des négociations pour un traité sur les matières fissiles et les discussions d'un futur programme de désarmement devaient se dérouler parallèlement, les essais réalisés en Asie du Sud ont accéléré la création en août 1998 d'un comité spécial sur la base du mandat contenu dans le rapport de mars 1995 du Coordonnateur spécial. La CD s'est cependant trouvée dans l'incapacité de rétablir un comité spécial à sa session de 1999, en raison notamment des divergences qui avaient surgi dans le cadre de négociations parallèles sur le désarmement nucléaire et de l'examen de la possibilité d'empêcher une course aux armements dans l'espace afin d'empêcher, entre autres, l'implantation d'armes dans l'espace.

Considéré à l'origine comme un instrument de désarmement nucléaire, le traité sur les matières fissiles est désormais perçu par les EDAN essentiellement comme un traité de non-prolifération. L'inclusion des stocks existants ou de la production ancienne de matières fissiles utilisables pour des armes nucléaires est devenue une pomme de discorde. En effet, les EDAN, l'Inde et le Pakistan estiment que ces stocks doivent être exclus d'un tel traité, alors que le Groupe des 21 et d'autres États (de l'Est et de l'Occident) souhaitent qu'ils soient inclus. Pour être efficace, un traité sur les matières fissiles devrait répondre à la fois aux objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires et être parfaitement cohérent avec les principes et obligations du TNP. Nous ne pouvons pas nous étendre ici sur les questions complexes de définitions, de portée, de déclarations ou de vérification et renvoyons le lecteur au numéro 2 (1999) du *Forum du désarmement*, qui s'intéressait au traité sur les matières fissiles. Nous nous contenterons d'ajouter que les négociations d'un traité sur les matières fissiles seront des plus complexes et sujettes à controverses au sein de l'instance multilatérale de négociation qu'est la CD. Au vu des tendances actuelles, il est peu probable que la CD entame de réelles négociations à ce sujet avant l'ouverture de la Conférence d'examen de 2000. Si cette prévision devait se confirmer, elle constituerait clairement un échec à l'égard d'un

des points du programme d'action élaboré lors de la Conférence de 1995 chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation.

### ***Le désarmement nucléaire***

Le désaccord entre les parties pour ce qui est de savoir si des progrès ont été enregistrés dans le sens de l'objectif de désarmement nucléaire est une caractéristique récurrente des précédentes conférences d'examen du TNP. L'importance des différents découle de plusieurs facteurs. Le TNP est le seul instrument juridiquement contraignant par lequel les EDAN se sont engagés à « poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives [...] au désarmement nucléaire ». Sa signification a été soulignée par la Cour internationale de Justice (CIJ) en 1996 lorsqu'elle a rendu un avis consultatif sur les armes nucléaires. La Cour a estimé que l'article VI du TNP obligeait les EDAN à ne pas seulement prendre part à des négociations en matière de désarmement nucléaire, mais également à conclure des accords. Le TNP constitue donc un cadre juridique dans lequel les EDAN attendent des EDAN qu'ils rendent compte de leurs actions de désarmement nucléaire.

En outre, il ressort implicitement du TNP que la possession d'armes nucléaires par les EDAN est une situation temporaire et non permanente et que le TNP est un instrument de désarmement et de non-prolifération nucléaires, le second objectif étant une condition du premier et *vice versa*. D'un point de vue politique et de sécurité internationale, le fait d'examiner sur le fond le désarmement nucléaire lors des conférences d'examen du TNP est donc un mécanisme fondamental pour renforcer le TNP et le régime de non-prolifération.

Les décisions unilatérales et les accords actuels de réduction des armements nucléaires conclus entre les États-Unis et la Fédération de Russie, s'ils sont appliqués intégralement, se traduiront d'ici 2007 par une diminution d'environ 80% des armes nucléaires *déployées*. La Fédération de Russie, en raison de la faiblesse de son économie et du déclin de ses forces classiques est de plus en plus dépendante à l'égard de ses armes nucléaires et si le rôle des armes nucléaires a diminué dans le dispositif de défense des États-Unis, ces armes « continuent à jouer un rôle primordial en dissuadant toute agression à l'encontre des États-Unis, de ses forces à l'étranger, de ses alliés et de ses amis<sup>8</sup> ».

Le Royaume-Uni et la France ont réduit unilatéralement leurs armes nucléaires et la France procède au démantèlement de ses installations de production de matières fissiles utilisables pour la fabrication d'armes nucléaires. La Chine serait apparemment en train d'accroître son arsenal nucléaire, en réaction notamment aux projets américains de systèmes de défense antimissile.

***Sur le plan diplomatique, les EDAN se sont cependant opposés systématiquement et résolument depuis la Conférence de 1995 à toutes tentatives cherchant à les impliquer dans un engagement de fond sur les questions de désarmement nucléaire dans un cadre multilatéral.***

Sur le plan diplomatique, les EDAN se sont cependant opposés systématiquement et résolument depuis la Conférence de 1995 à toutes tentatives

cherchant à les impliquer dans un engagement de fond sur les questions de désarmement nucléaire dans un cadre multilatéral, qu'il s'agisse du processus d'examen du TNP, de la CD, de la Première Commission ou même des conseils de l'OTAN. Dans le cadre du processus d'examen du TNP, les EDAN ont accepté des sessions de « discussion » sur le désarmement nucléaire, mais ont continué de rejeter tous les libellés proposés les engageant à appliquer les traités bilatéraux existants, à négocier des réductions supplémentaires ou à adopter des mesures unilatérales vers le désarmement nucléaire. Ce phénomène était clairement évident lors de la réunion de 1999 du Comité préparatoire. Au niveau bilatéral américano-russe, START se trouve dans une impasse depuis près d'une décennie et la négociation de START III demeure incertaine. Quant aux trois autres EDAN, ils refusent de participer à un mécanisme plurilatéral sur la réduction des armements nucléaires tant que les États-Unis et la

Fédération de Russie ne réduiront pas considérablement leurs arsenaux respectifs. Les EDAN continuent donc de tergiverser autour de la question des engagements de désarmement qu'ils ont pris en adhérant au TNP.

Pour consolider les règles du TNP et de non-prolifération, il faut impérativement s'assurer que les engagements pris par les EDAN envers le désarmement nucléaire ne restent pas lettre morte ni qu'ils s'en servent comme diversion pour conserver leur monopole nucléaire. Les États-Unis et la Fédération de Russie doivent conclure de toute urgence un accord START III et procéder à l'application de START II et III. L'étape suivante en matière de réduction des armements nucléaires devrait comprendre des négociations plurilatérales entre les EDAN parties au TNP visant à ramener les arsenaux nucléaires à quelques centaines d'ogives, et à chercher dans le même temps à impliquer les trois États parias et à trouver des moyens non nucléaires pour garantir leur sécurité – qui devraient être suivis d'actions allant dans le sens d'un monde libéré des armes nucléaires.

### *Les armes nucléaires substratégiques*

Au cours de la dernière décennie, l'attention de la communauté internationale s'est focalisée sur les questions de réductions, de sûreté et de sécurité des armes nucléaires stratégiques dans le cadre de START I et II et de la dénucléarisation des États ayant succédé à l'Union soviétique – le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine. Les armes nucléaires substratégiques ou tactiques ont été largement ignorées après la conclusion et l'application du Traité FNI de 1987 et les initiatives unilatérales prises par Bush et Gorbatchev à l'automne 1991 pour les armes nucléaires substratégiques. Ces armes sont celles dont la portée peut atteindre 500 kilomètres. Selon leurs initiatives unilatérales respectives, les États-Unis et la Russie devaient rapatrier sur leurs territoires nationaux leurs armes nucléaires substratégiques et les réduire respectivement d'un tiers et de moitié. Aujourd'hui, la Fédération de Russie détiendrait la totalité du stock de plus de 20 000 ogives nucléaires substratégiques produit par l'ex-Union soviétique (y compris celles en stock) tandis que l'arsenal tactique opérationnel des États-Unis comprendrait près de 1 500 ogives (et plusieurs milliers en stock), y compris 150 ogives B61 (mod. -3, -4, -10) à vecteur aérien déployées dans cinq pays en Europe.

Les armes nucléaires substratégiques ont de tout temps été considérées comme les plus dangereuses et les plus déstabilisantes en raison notamment de leur portabilité, de leur proximité avec des zones de conflit, de leur manque de système de verrouillage électronique, des risques liés à la délégation d'autorité et du risque d'emploi rapide, préemptif ou accidentel. En raison de la dégradation des forces armées et du complexe nucléaire russes, la sûreté et la sécurité des armes nucléaires substratégiques sont des préoccupations très importantes. Ces craintes ont d'ailleurs redoublé depuis que la Fédération de Russie a menacé de fabriquer de nouvelles armes nucléaires substratégiques ou d'en redéployer sur le territoire du Bélarus et de certains des nouveaux États indépendants ou le long des frontières occidentale et méridionale de la Fédération de Russie, ainsi que sur des bâtiments en mer Baltique. Quant aux responsables militaires américains, ils sont toujours intéressés par le pouvoir de dissuasion des systèmes nucléaires substratégiques pour contrer les armes chimiques et biologiques des États dits « délinquants ».

Avec l'avènement des munitions classiques évoluées dites « intelligentes », les armes nucléaires substratégiques ne sont plus aussi cruciales pour les responsables militaires qu'elles le furent au plus fort de la guerre froide. D'aucuns affirment même que l'armée de l'air américaine préférerait retirer ses bombes nucléaires B61 qui sont toujours déployées en Europe. L'adoption de mesures visant à codifier les déclarations faites en 1991 par Bush et Gorbatchev, la définition d'un cadre pour l'échange de données concernant le nombre et l'emplacement des ogives nucléaires substratégiques, le stockage centralisé contrôlé, ainsi que la désactivation et le démantèlement des ogives sont autant de mesures

qui contribueraient à accroître la sécurité. Il faudrait inciter les États-Unis et la Fédération de Russie à prendre des dispositions pour retirer la totalité des armes nucléaires substratégiques déployées en Europe, autrement dit de l'Atlantique à l'Oural, et à envisager par la suite l'interdiction complète de cette catégorie d'armes, peut-être dans le cadre de START III. Lors de la réunion du Comité préparatoire en 1999, plusieurs pays, toutes tendances politiques confondues, ont exprimé le besoin pressant qu'il y a à examiner immédiatement le désarmement pour les armes nucléaires substratégiques.

### *Les zones exemptes d'armes nucléaires*

Au cours des quatre dernières décennies, les zones exemptes d'armes nucléaires ont réussi à s'imposer comme un concept régional destiné à compléter les accords internationaux en matière de sécurité. Les traités instaurant de telles zones, ainsi que les études d'experts et les jugements de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont permis de mieux définir la portée et le cadre de ce concept. Le TNP autorise dans son article VII la conclusion d'accords régionaux de ce type et la Décision 2 adoptée lors de la Conférence de 1995 approuve la négociation de nouveaux traités de ce genre. La question des accords pour des zones exemptes d'armes nucléaires a reçu un soutien très ferme lors des trois rencontres du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2000. Le fait qu'à ce jour plus de 100 pays soient impliqués dans de telles zones sur quatre continents se traduit par la réduction de la zone potentielle de déploiement des armes nucléaires, ce qui vient favoriser la non-prolifération et le désarmement nucléaires.

Sur les quatre traités actuels instaurant des zones exemptes d'armes nucléaires – Tlatelolco (1967), Rarotonga (1986), Bangkok (1995) et Pelindaba (1996) – trois sont déjà en vigueur et les initiatives se multiplient pour accélérer l'entrée en vigueur du traité concernant l'Afrique. Des actions ont été entreprises depuis 1997 pour élaborer un traité pour une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et un projet de texte a été défini en avril 1999 pour servir de base à de nouvelles discussions et à de futures négociations. Certains pays ont tenté de lancer, mais en vain, l'idée de zones exemptes d'armes nucléaires pour certaines régions d'Europe de l'Est et d'Europe centrale. En 1992, la Mongolie a déclaré son territoire zone exempte d'armes nucléaires et a cherché à faire valider cette initiative par la communauté internationale. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, en décembre 1998, la résolution 53/77D par laquelle elle accepte le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie. Des initiatives de ce genre permettraient de compléter les traités négociés pour les zones exemptes d'armes nucléaires et pourraient être envisagées par d'autres pays.

Alors que la Conférence de 2000 chargée d'examiner le TNP se félicitera des deux derniers accords instaurant des zones exemptes d'armes nucléaires – Bangkok et Pelindaba – la conclusion d'un tel traité pour l'Asie centrale d'ici le printemps 2000 serait l'un des rares événements positifs en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires à l'aube du nouveau millénaire.

### *Dévaloriser les armes nucléaires*

Le principe de dissuasion nucléaire a clairement dominé la logique de sécurité internationale au temps de la guerre froide. Les armes nucléaires devaient être prêtes à tout instant; cette exigence est d'ailleurs encore valable aujourd'hui. Les présidents Ronald Reagan et Mikhaïl Gorbatchev s'accordaient à dire qu'une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être menée. Des milliers d'armes nucléaires sont cependant toujours en état d'alerte.



Malgré tous leurs efforts, les tenants de la dissuasion nucléaire ne peuvent pas prouver que les armes nucléaires ont préservé la paix en Europe ou ailleurs dans le monde. Ils peuvent néanmoins soutenir qu'elles ont contribué à préserver la paix, mais ne peuvent pas pour autant prouver que les nombreuses crises qui ont éclaté pendant la guerre froide ont été résolues ou maîtrisées en raison essentiellement de la menace de guerre nucléaire. L'histoire de la guerre froide regorge d'exemples indéniables pour attester des effets pervers d'une quête sans fin de la dissuasion nucléaire, comme l'ont démontré Janice Stein et Richard Ned Lebow dans leur étude intitulée *We All Lost the Cold War*<sup>9</sup>.

Aujourd'hui, dans ce monde de l'après-guerre froide, définir la sécurité nationale simplement ou essentiellement en termes militaires revient à donner un faux sens de la réalité. En près d'un demi-siècle, la guerre froide a ramené la question de la sécurité à des simplifications classiques très fortes qui ne sont plus valables aujourd'hui. Ces concepts, aujourd'hui dépassés, sont pourtant encore très pertinents aux yeux de certains analystes des questions de sécurité et de responsables des plans de défense. Quant aux considérations militaires et stratégiques, elles dominent toujours la conduite des relations internationales comme au temps de la guerre froide. S'il est vrai que la stabilité était et reste d'une importance stratégique fondamentale, le fait qu'aujourd'hui, dans un monde en pleine évolution, certains pays importants cherchent à l'atteindre les amène à accorder une importance excessive aux armes nucléaires et aux concepts militaires qu'ils considèrent encore comme étant à la base de cette stabilité.

Dans le monde de l'après-guerre froide, la valeur politique des armes nucléaires a sensiblement diminué et elles sont devenues plus une charge qu'un avantage. Malgré l'évolution du climat politique et la possibilité qu'il y aurait de redéfinir les relations internationales sans tenir compte des armes nucléaires, de nombreux penseurs influents et de responsables militaires, que ce soit aux États-Unis, à l'OTAN, au sein de la Fédération de Russie ou dans plusieurs autres pays, croient toujours en l'intégrité de la dissuasion nucléaire – autrement dit que la stabilité et la sécurité seraient inévitablement remises en question en l'absence d'une dissuasion nucléaire. Ces positions qui sont fortement ancrées sont extrêmement résistantes à toute nouvelle logique ou tout changement. Elles témoignent également de la réticence des responsables des plans de défense nationale des EDAN à concevoir une architecture de sécurité qui ne repose pas sur les armes nucléaires.

Avec l'effondrement de l'Union soviétique, les responsables des plans de défense ont dû se faire à la diminution des arsenaux nucléaires démesurés qu'ils détenaient pendant la guerre froide et ont dû réduire les cibles qu'ils avaient définies pour se conformer aux restrictions imposées par START. Pour ce qui est des États-Unis, les cibles qu'ils ont définies impliquent 2 000 à 2 500 ogives nucléaires stratégiques déployées, près de 5 000 en réserve ainsi que 500 ogives substratégiques, soit un total d'environ 8 000 têtes. La nature arbitraire de l'Examen du dispositif nucléaire de 1994 et de l'Examen quadriennal de la défense réalisé en 1997 suscite des interrogations quant à la logique suivie par les États-Unis qui prône le maintien à des niveaux élevés des forces nucléaires déployées ainsi qu'une « protection » contre une éventuelle Fédération de Russie renaissante si ses réformes démocratiques devaient échouer. Quant à la Fédération de Russie, nous dirons simplement qu'elle ne dispose pas vraiment des ressources nécessaires pour conserver ne serait-ce que 1 000 ogives nucléaires stratégiques, et encore moins plusieurs milliers comme l'y autorisent les traités START I et START II et le futur accord START III. Au cours des 10 à 15 années à venir, la Fédération de Russie va probablement descendre à 500 armes stratégiques opérationnelles. Les craintes concernant la sûreté et la sécurité nucléaires en Russie ne constituent-elles pas un argument suffisant pour se débarrasser du plus grand nombre d'ogives russes possible et ce dans les plus brefs délais ? Et si tel est le cas, pourquoi la Fédération de Russie appelle-t-elle à de nouvelles réductions dans le cadre de START III – pour descendre à 1 000, voire moins, ogives nucléaires déployées ?

Ramener les arsenaux nucléaires à quelques centaines d'unités implique une modification radicale de la façon dont les États-Unis et la Fédération de Russie considèrent la dissuasion. À moins que Moscou et Washington n'admettent qu'une dissuasion existentielle de 50 à 100 armes soit suffisante, ils maintiendront leurs forces nucléaires à un niveau relativement élevé. Après les élections présidentielles qui auront lieu cette année, aux États-Unis et en Russie, il faudra que les nouveaux dirigeants fassent le ménage dans leurs complexes respectifs de défense et d'armes nucléaires et mettent à la retraite les responsables des plans de guerre nucléaire de l'ère de la guerre froide, qui semblent incapables d'élaborer des doctrines de sécurité sans armes nucléaires.

### ***De nouvelles initiatives de désarmement nucléaire***

Devant l'impasse dans laquelle se trouve la CD et le processus d'examen du TNP pour ce qui est du désarmement nucléaire, un sentiment de frustration croissant étreint les représentants de nombreux ENDAN, aucune nouvelle vision internationale concertée n'ayant été définie pour le désarmement nucléaire. Cette situation est encore aggravée par l'émergence d'une « nouvelle *realpolitik* nucléaire », autrement dit l'ensemble des arguments politiques et militaires, à la fois nouveaux et modifiés, avancés par des pays proliférateurs comme l'Inde ainsi que par des EDAN pour justifier la prolifération ou la conservation d'armes nucléaires – même en nombre réduit<sup>10</sup>. Les ENDAN doivent poursuivre leurs efforts pour affronter et mettre en échec cette *realpolitik* nucléaire.

La déclaration ministérielle conjointe du 9 juin 1998 « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'adopter un nouvel ordre du jour » aura été une initiative plurilatérale importante. Elle avait été prise par huit États venus des principaux groupes d'États Membres de l'ONU, qui ont par la suite soutenu la résolution L.48 devant la Première Commission et la résolution 53/77Y à l'Assemblée générale des Nations Unies. Un événement notable est le fait que 12 pays de l'OTAN ont préféré s'abstenir plutôt que de voter « non » comme les y avaient appelés les États-Unis soutenus par le Royaume-Uni et la France. La Coalition pour un nouvel agenda doit maintenant chercher à élargir et approfondir le consensus autour d'un nouvel agenda pour le désarmement en s'investissant dans toutes les instances possibles au niveau international comme la CD, le processus d'examen du TNP et la Première Commission.

Le 25 juillet 1999, le Forum de Tokyo a publié son rapport intitulé « Facing Nuclear Dangers ». Le Forum a été instauré en août 1998 par le Ministre des affaires étrangères de l'époque, aujourd'hui Premier ministre, Keizo Obuchi, pour réagir face à la perte de confiance dans le régime de non-prolifération après les essais nucléaires effectués en Asie du Sud et l'échec des EDAN à s'engager vers une interdiction des armes nucléaires. Il serait très regrettable que le Gouvernement japonais – qui a lancé et financé le Forum de Tokyo – ne prenne pas les mesures qui s'imposent pour faire accepter et appliquer par le plus grand nombre les recommandations du Forum.

### ***Rétablir la coopération américano-russe en matière de non-prolifération***

L'un des rares succès considérables pour ce qui est du contrôle de la sécurité internationale pendant la guerre froide aura été la poursuite de consultations, parfois très proches, entre les États-Unis et l'Union soviétique afin d'enrayer la prolifération nucléaire et de favoriser l'adhésion au TNP. Cette coopération, qui se traduisait par des consultations de haut niveau tous les six mois, s'est poursuivie malgré les changements de dirigeants aussi bien à Washington qu'à Moscou et même lors des périodes les plus troublées des relations entre l'Est et l'Ouest dans les années 70 et 80. C'est paradoxalement après la guerre froide que cette coopération s'est évanouie, en raison de la

dégradation des relations stratégiques entre les États-Unis et la Fédération de Russie et de dissensions sur de nombreuses questions de sécurité – comme la coopération nucléaire russe avec l'Inde et l'Iran, des divergences concernant les activités de la Commission spéciale des Nations Unies chargée du désarmement en Iraq et l'absence de coopération sur d'importantes questions de sécurité régionale en Asie du Sud, dans la péninsule coréenne et au Moyen-Orient.

Le rétablissement de la coopération américano-russe est un élément déterminant pour les questions de sécurité et plus particulièrement pour empêcher qu'une anarchie nucléaire ne s'instaure dans les territoires de l'ex-Union soviétique, pour éviter que des États ne dénoncent le TNP, pour soutenir le rôle de l'ONU dans son combat contre une reconstitution éventuelle du programme iraquien d'armes de destruction massive et pour empêcher l'emploi à des fins terroristes des armes biologiques, chimiques, radiologiques ou informatiques.

Il est essentiel de parvenir dans le même temps à impliquer la Chine dans le tissu des régimes et des règles de non-prolifération globale.

*C'est paradoxalement après la guerre froide que cette coopération s'est évanouie, en raison de la dégradation des relations stratégiques entre les États-Unis et la Fédération de Russie et de dissensions sur de nombreuses questions de sécurité.*

## Conclusion

Lors de la Conférence de 1995 chargée d'examiner le TNP et la question de sa prorogation, le vice-président Al Gore, puis en septembre 1996 lors de la signature du TICE, le président Bill Clinton, se sont engagés à ce que les États-Unis soutiennent les mesures de non-prolifération et de désarmement qui devaient conduire à l'interdiction de toutes les armes nucléaires. Les dirigeants des autres EDAN ont fait des promesses analogues. Le respect de ces engagements a cependant été très inégal et un besoin urgent se fait sentir d'une nouvelle direction politique.

Avec les décisions adoptées lors de la Conférence de 1995, tous les États membres sont juridiquement tenus d'œuvrer dans le sens de l'interdiction des armes nucléaires. Les EDAN sont pour leur part doublement liés, par le TNP et par les décisions adoptées lors de la Conférence de 1995. Si les positions concernant l'avis consultatif rendu par la CIJ sur l'élimination des armes nucléaires peuvent être contradictoires, ce qui ne peut être contesté c'est la conclusion unanime de la CIJ à dire qu'il « existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. »

L'avis de la Cour ajoutait plus précisément que : « La portée juridique de l'obligation considérée dépasse celle d'une simple obligation de comportement; l'obligation en cause ici est celle de parvenir à un résultat précis – le désarmement nucléaire dans tous ses aspects – par l'adoption d'un comportement déterminé, à savoir la poursuite de bonne foi de négociations en la matière. »

L'avis de la Cour n'impose aucun calendrier et aucune instance de négociation pour atteindre ce résultat. L'accent mis par la CIJ sur le caractère obligatoire de l'article VI du TNP semble être un point juridique sur lequel s'entendent les EDAN et les ENDAN.

Dans son avis, la Cour s'est abstenue de critiquer directement le comportement et les pratiques des EDAN. Reste qu'il semble évident que les EDAN les plus importants ont préféré, voire insisté pour suivre, pendant plusieurs décennies, une approche de la maîtrise des armements visant à réduire les risques de la détention d'armes nucléaires plutôt qu'à les interdire. Vu la politique des armes nucléaires et le rôle persistant de ces engins dans la sécurité internationale, il est peu probable

qu'à court ou moyen terme un régime d'interdiction analogue à ceux négociés pour les armes biologiques et chimiques soit conclu pour les armes nucléaires sans une pression internationale concertée.

Entre-temps, une option constructive pourrait être d'accorder une plus grande importance à l'engagement juridique pris par les EDAN (en vertu du TNP) de poursuivre le désarmement nucléaire comme un réel objectif politique et d'encourager la création à la CD d'un comité spécial pour examiner et discuter des questions de fond du désarmement nucléaire.

Les termes de l'article VI du TNP engagent toutes les parties au TNP « à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire » sans les engager pour autant à des négociations vers un désarmement général et complet.

Si la fin de la guerre froide a grandement réduit la menace habituelle de conflit entre les superpuissances, la préservation et même le renforcement des régimes de non-prolifération globale sont devenus de nouvelles gageures considérables. Le lien entre le désarmement et la non-prolifération nucléaires s'est accentué. Dans ce contexte, les EDAN se trouvent confrontés à un nouveau défi, à savoir façonner une stratégie qui délégitimise les armes nucléaires en s'inspirant de la nouvelle logique de l'après-guerre froide en matière de dynamique de sécurité et en tirant parti des possibilités ouvertes par les nouvelles réalités stratégiques ou les guerres entre États régressent. L'instauration de nouvelles règles et d'une diplomatie dynamique pour résoudre les conflits régionaux, en combinant les restrictions imposées à l'offre et les motivations de la demande, offrent les meilleures chances d'inverser la prolifération et de consolider le régime fragilisé du TNP. Reste une question cruciale : quelle est l'importance du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et quel prix les EDAN sont-ils disposés à payer pour atteindre l'objectif de non-prolifération ?

Le général en retraite George Lee Butler, ancien commandant en chef du Commandement stratégique des États-Unis d'Amérique, qui est l'un des rares responsables des plans de guerre nucléaire à avoir révisé la totalité des 12 500 cibles du plan opérationnel intégré unique (prévoyant le recours aux armes nucléaires) et à les avoir ramenées à 3 000 a déclaré : « Il y a longtemps que j'ai pris à cœur les paroles prononcées il y a presque un demi-siècle par Omar Bradley, après avoir vu les répercussions des bombes sur Hiroshima et Nagasaki : Nous vivons à l'ère du gigantisme nucléaire et de l'éthique lilliputienne. Nous habitons un monde d'intelligence supérieure, mais sans sagesse, de puissance sans conscience. Nous avons découvert les mystères de l'atome, mais nous avons oublié les leçons du Sermon sur la Montagne. Nous en savons plus au sujet de la guerre que nous n'en savons au sujet de la paix. Nous savons davantage comment tuer que vivre<sup>11</sup>. »

Le choix d'une direction, que ce soit pour les questions de sécurité régionale, de non-prolifération ou de désarmement nucléaire, implique une certaine vision des choses. Celui qui se contente du plus petit dénominateur commun entre les États suit, au mieux, un guide peu fiable vers la sécurité et la stabilité. Il est donc essentiel de définir une grande stratégie d'interdiction des armes nucléaires qui s'inscrive dans une vision plus large de la sécurité internationale. C'est pourquoi il importe d'énoncer des principes de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

### *Principes de désarmement et de non-prolifération nucléaires*

- Promouvoir l'interdiction complète de toutes les catégories d'armes de destruction massive – nucléaires, chimiques et biologiques – dans un délai aussi court que possible.

- Travailler systématiquement à la réduction et à l'élimination de la valeur et de la légitimité politiques des armes nucléaires en tant que pilier de la sécurité internationale et chercher à s'assurer l'interdiction complète de ces armes. Défendre et affirmer les principes et les objectifs du désarmement et de la non-prolifération nucléaires dans le cadre de principes de multilatéralisme et d'un ordre du jour pour la sécurité des populations.
- Favoriser la transparence et l'irréversibilité du processus de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Préserver l'intégrité de tous les instruments négociés de réduction et de non-prolifération des armements nucléaires.
- Renforcer l'autorité, l'intégrité et la pertinence du TNP par rapport à la paix et à la sécurité internationales. Favoriser l'universalité du traité ainsi que le respect et l'application pleine et entière de tous les aspects du TNP. Trouver également de nouvelles façons de renforcer le régime du TNP – autrement dit que permanence et responsabilisation forment un tout indissociable.
- Mettre en échec toute nouvelle *realpolitik* nucléaire qui embrasse des logiques politiques et de sécurité visant à justifier la prolifération ou la détention (même en nombre restreint) d'armes nucléaires.
- S'assurer par des garanties internationales efficaces de l'utilisation à des fins purement pacifiques et non explosives de l'énergie nucléaire.

## Notes

1. La déclaration ministérielle conjointe des ministres des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Égypte, de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Slovénie et de la Suède s'intitule « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'adopter un nouvel ordre du jour », Assemblée générale des Nations Unies, A/53/138 annexe.
2. *Facing Nuclear Dangers: An Action Plan for the 21<sup>st</sup> Century*, le rapport du Forum de Tokyo sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, 25 juillet 1999, <http://www.infojapan.org/policy/un/disarmament/forum/tokyo9907/key.htm>.
3. *Le Canada et le défi nucléaire : réduire l'importance politique de l'arme nucléaire au XXI<sup>e</sup> siècle*, Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, Chambre des communes, Canada, 10 décembre 1998, <http://www.parl.gc.ca/InfoComDoc/36/1/FAIT/Studies/Reports/faitrp07-f.htm>; et *Réponse du Gouvernement aux recommandations du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international sur la politique du Canada en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires*, Ministère des affaires étrangères et du commerce international, 19 avril 1999, <http://www.dfait-maeci.gc.ca/nucchallenge/ANNEXB-f.htm>; et *Énoncé du gouvernement – Désarmement et non-prolifération nucléaires : favoriser l'atteinte des objectifs canadiens*, 19 avril 1999, <http://www.dfait-maeci.gc.ca/nucchallenge/POLICY-f.htm>.
4. Amiral Jacques Lanxade, Chef d'état-major des armées, Ministère de la défense, France (1993), cité dans Serge Sur (directeur de la publication), *Nuclear Deterrence: Problems and Prospects in the 1990's*, New York, United Nations, 1993, p. xvii.
5. Ibid.
6. *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, Ministre des affaires étrangères, à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord*, Ministère des affaires étrangères et du commerce international, Ottawa, Canada. Prononcée à Bruxelles (Belgique), le 8 décembre 1998.
7. *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, Ministre des affaires étrangères, devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international*, « Les essais nucléaires de l'Inde et leurs conséquences pour le désarmement nucléaire et le régime de non-prolifération nucléaire », Ministère des affaires étrangères et du commerce international, Ottawa, Canada, 26 mai 1998.
8. Walter Slocombe (sous-secrétaire à la politique de défense des États-Unis d'Amérique), « La dissuasion nucléaire a-t-elle encore un rôle à jouer ? », *Revue de l'OTAN*, novembre-décembre 1997, p. 24, <http://www.vm.ee/nato/docu/revue/articles/9706-07.htm>.

9. Richard Ned Lebow et Janice Gross Stein, *We All Lost the Cold War*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 1994; et « Deterrence and the Cold War », *Political Science Quarterly*, vol. 110, n° 2, 1995.
10. Voir note 7.
11. Témoignage prononcé le 10 mars 1999 devant le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, Chambre des communes, Ottawa (Canada).

## **Les risques nucléaires : un plan d'action pour le 21<sup>e</sup> siècle**

### **Le rapport du Forum de Tokyo pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires**

Vu l'opposition pressante et tenace à l'encontre des essais nucléaires, le silence éloquent du mouvement occidental pour la paix face aux essais nucléaires effectués en 1998 par l'Inde et le Pakistan aura été remarquable. Ces essais ont soulevé des protestations à l'intérieur même des frontières de l'Inde et du Pakistan, mais le Japon est le seul pays à avoir vu la société civile manifester massivement. Suite à ces essais, le Gouvernement japonais a adopté des sanctions à l'encontre de l'Inde et du Pakistan et différents diplomates et hommes politiques de haut rang ont prononcé des discours virulents pour condamner ces essais. Le Gouvernement japonais a annoncé, par ailleurs, la création d'un corps d'experts chargés d'examiner les questions de la non-prolifération et de désarmement nucléaires et de soumettre leurs conclusions durant l'été 1999.

Le Forum de Tokyo pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires s'est réuni pour la première fois en août 1998 à Tokyo. Cette première rencontre allait être suivie de trois autres. Le Forum s'est réuni à chaque occasion pour une durée de deux ou trois jours. La deuxième rencontre a eu lieu à Kyoto, la troisième à New York et la dernière à Tokyo. Le Forum qui, au départ comprenait 19 membres, en comptait 23 à la fin. Il était co-présidé par Yasushi Akashi et Nobuo Matsunaga. Tous les membres du Forum de Tokyo ne sont pas restés jusqu'au bout. Oumirseric Kasenov (Kazakhstan), est malheureusement décédé alors qu'il se rendait à la première rencontre du Forum et l'ambassadeur de Chine, Qian Jiadong, n'a pu participer à la dernière réunion. Jasjit Singh (Inde) n'a pas pris part aux deux dernières rencontres et a fait savoir qu'il désapprouvait fortement le ton et le contenu de certains points du rapport. Chacun des membres a participé au Forum à titre personnel et les opinions exprimées dans le rapport ne reflètent pas nécessairement les vues des gouvernements ou des organisations auxquels ils appartiennent. Le Forum a été soutenu par un secrétariat composé par le Japan Institute of International Affairs, le Hiroshima Peace Institute et le Ministère japonais des affaires étrangères.

Le Forum de Tokyo suivait à de nombreux égards les traces de la Commission de Canberra de 1995-1996 dont le rapport sur l'élimination des armes nucléaires avait été rédigé en des temps de grand optimisme après la fin de la guerre froide, la prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). La Commission de Canberra proposait une série de mesures pouvant être prises immédiatement pour rendre le monde plus sûr comme la levée de l'état d'alerte des forces nucléaires, le retrait des ogives placées dans des vecteurs, l'arrêt du déploiement d'armes non stratégiques, la fin des essais nucléaires,

de nouvelles négociations bilatérales russo-américaines et des accords de non-recours en premier et de non-recours. Le fait que ces mesures à une exception près (la fin des essais nucléaires) n'aient pas été prises, et que cette seule exception ait été annulée par les essais réalisés par l'Inde et le Pakistan, en dit long sur l'évolution du paysage politique entre 1996 et 1999.

Quatre membres de la Commission de Canberra ont participé au Forum de Tokyo et un expert du Département australien des affaires étrangères et du commerce, qui avait travaillé avec la Commission, a été détaché auprès du Ministère japonais des affaires étrangères pour les étapes ultérieures du processus du Forum de Tokyo. Ces experts assuraient une certaine continuité entre la Commission de Canberra et le Forum de Tokyo et garantissaient également un certain « rappel à la réalité » pour ce qui est de l'importance des changements en terme d'opportunités éventuelles depuis 1996. Il était d'ailleurs précisé dans le rapport du Forum de Tokyo :

La situation a beaucoup changé depuis que la Commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires a publié son important rapport en 1996. Des signes inquiétants apparaissent sur de nombreux fronts. Le rapport et les recommandations du Forum de Tokyo visent à clarifier le caractère préoccupant des récents événements et l'urgente nécessité d'adopter des mesures pour stopper le déclin de la sécurité régionale et internationale.

Le rapport du Forum de Tokyo se divise en cinq parties. Si la dernière section comprend 17 recommandations clés, de nombreuses autres sont intégrées dans le corps même du rapport.

Les recommandations clés sont les suivantes :

- 1. Enrayer et inverser l'affaiblissement du régime du TNP en réaffirmant les exigences centrales du Traité.** Le TNP impose à la fois le désarmement et la non-prolifération. Les États dotés d'armes nucléaires (EDAN) doivent donner la preuve de progrès concrets en matière de désarmement nucléaire, tandis que les États non dotés d'armes nucléaires doivent se rallier derrière le Traité et prendre des mesures fortes, en adoptant par exemple de nouvelles garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Pour soutenir l'objectif central du TNP, un secrétariat permanent et une commission consultative devraient être créés pour traiter des questions d'application et examiner des mesures de renforcement pour le Traité.
- 2. Éliminer les armes nucléaires par des réductions progressives.** Le monde doit choisir entre les risques certains de la prolifération et les difficultés du désarmement. La meilleure solution est celle d'une réduction progressive et de l'élimination complète des armes nucléaires. Il ne faut plus jamais qu'une ville subisse la dévastation provoquée par les armes nucléaires ni l'agonie qu'ont connues Hiroshima et Nagasaki. Les EDAN doivent réaffirmer l'objectif d'élimination et adopter, à cet effet, des mesures durables concrètes.
- 3. Faire entrer en vigueur le Traité d'interdiction des essais nucléaires.** Le TICE doit être ratifié sans plus attendre par les États clés qui ne l'ont pas encore fait – les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Chine, l'Inde, le Pakistan, la Corée du Nord et l'Iraq. Tous les États doivent respecter un moratoire sur les essais nucléaires et payer leur part des coûts de vérification du Traité.
- 4. Relancer START et accroître l'ampleur des réductions nucléaires.** Le Forum de Tokyo appelle les États-Unis et la Fédération de Russie à engager des pourparlers sur les questions de sécurité et



de réduction des armements nucléaires, à combiner les processus START II et START III et à étendre les réductions jusqu'à 1 000 ogives stratégiques déployées. Si ces traités devaient rester dans l'impasse, le Forum appelle ces deux pays à poursuivre le processus de réduction parallèle vérifiable jusqu'à ce niveau. Les réductions et l'élimination devraient s'étendre aux armes nucléaires non déployées et non stratégiques. En outre, le Forum de Tokyo appelle la Chine à se joindre au Royaume-Uni et à la France dans le processus de réduction et, dans un premier temps, de non-accroissement des inventaires d'armes nucléaires.

5. **Adopter des mesures de transparence nucléaire.** La réduction irréversible des forces nucléaires implique une extrême transparence. Le Forum de Tokyo se félicite des mesures de transparence adoptées jusqu'à présent par les EDAN et les invite à pousser plus loin encore la transparence. Les mesures adoptées récemment par le Royaume-Uni et la France ont permis d'éclaircir la question de leurs stocks d'armes nucléaires. Elles pourraient aller plus loin encore. Les États-Unis ont mis en place de nombreuses mesures de transparence concernant leur doctrine, le déploiement et les progrès techniques. La divulgation d'informations sur les stocks de réserve aurait une incidence positive sur les mesures de désarmement nucléaire. La Fédération de Russie a révélé certains points de son programme d'armes nucléaires. Elle pourrait faire preuve de plus de transparence au sujet de sa doctrine, du nombre de ses armes nucléaires tactiques et de ses stocks de matières fissiles. Quant à la Chine, elle a mis en place peu de mesures de transparence. L'application de nouvelles mesures de transparence concernant le nombre et le type des armes nucléaires et les quantités de matières fissiles devrait être encouragée en vue d'une incidence régionale et mondiale favorable.
6. **Atteindre l'objectif zéro en matière d'armes nucléaires en état d'alerte.** Le Forum de Tokyo appelle tous les États ayant des armes nucléaires à approuver et atteindre l'objectif zéro en matière d'armes nucléaires en état d'alerte et engage, à cet effet, les États-Unis et la Fédération de Russie à lever immédiatement l'état d'alerte des forces nucléaires visées par les réductions prévues par START II. Pour éliminer le risque d'un tir accidentel lié au *bug* informatique de l'an 2000, tous les pays devraient mettre hors d'état d'alerte la totalité de leurs armes nucléaires pendant la période en question.
7. **Contrôler les matières fissiles, notamment en Russie.** Le Forum de Tokyo appelle les États-Unis à poursuivre et à accroître leurs efforts de coopération avec l'ex-Union soviétique pour la réduction des menaces. La communauté mondiale, notamment les États du G8 et l'Union européenne, doivent accroître considérablement leurs efforts de coopération pour la réduction des menaces. Le Forum demande que soit conclu rapidement un traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles et invite, par ailleurs, la Chine, l'Inde, le Pakistan et Israël à déclarer des moratoires sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Les EDAN devraient placer tous les stocks militaires et civils de matières fissiles sous les garanties de l'AIEA.
8. **Terrorisme et armes de destruction massive.** Le Forum de Tokyo appelle à des efforts de coopération aux niveaux régional et mondial pour empêcher que les armes de destruction massive ne tombent entre les mains de groupes extrémistes, fanatiques ou criminels.

- 9. Renforcer les mesures contre la prolifération des missiles.** Les directives du régime de contrôle de la technologie des missiles doivent être renforcées. Le Forum de Tokyo appelle tous les États, et plus particulièrement la Corée du Nord, à les respecter et à ce que davantage d'États participent au régime. La communauté internationale devrait envisager des façons réalistes de contrôler et inverser la prolifération des missiles, y compris des accords de niveau régional et mondial sur la base des dispositions du Traité de 1987 entre les États-Unis et l'Union soviétique sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée. Une conférence spéciale devrait réunir tous les États concernés pour examiner le problème croissant de la prolifération des missiles.
- 10. Inciter à la prudence en matière de déploiement de systèmes de défense antimissiles.** Le Forum de Tokyo reconnaît les incertitudes et les complications que peut engendrer le déploiement de systèmes de défense antimissiles. Au vu des problèmes de sécurité posés par les missiles balistiques, le Forum recommande à tous les États envisageant de déployer des systèmes avancés de défense antimissiles d'agir avec prudence parallèlement aux différentes initiatives de réduction des armements nucléaires.
- 11. Stopper et inverser la prolifération en Asie du Sud.** À court terme, le Forum de Tokyo appelle l'Inde et le Pakistan à : maintenir un moratoire sur les essais nucléaires; signer et ratifier le TICE; soutenir des négociations rapides d'un traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles; adopter et appliquer comme il se doit des mesures de réduction du risque nucléaire; arrêter les essais en vol de missiles; confirmer les engagements pris pour restreindre les exportations liées aux missiles et au nucléaire; mettre un terme aux actes de provocation et adopter des mesures pour régler le conflit du Cachemire. À long terme, le Forum presse l'Inde et le Pakistan d'adhérer au TNP au titre d'États non dotés d'armes nucléaires.
- 12. Éliminer les armes de destruction massive au Moyen-Orient.** Le Forum de Tokyo reconnaît le lien entre les objectifs fondamentaux d'un Moyen-Orient pacifique et libéré des armes de destruction massive. Le Forum appelle à : un nouvel élan du processus de paix israélo-arabe; la reprise d'un régime de contrôle efficace des armes de destruction massive en Iraq sous les auspices du Conseil de sécurité de l'ONU; une restriction des programmes de développement et d'essais en vol de missiles; une application efficace et vérifiable de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques par tous les États de la région; l'application des garanties renforcées de l'AIEA et l'adhésion d'Israël au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires.
- 13. Éliminer les risques nucléaires et ceux liés aux missiles sur la péninsule coréenne.** Le Forum de Tokyo engage toutes les parties à multiplier leurs efforts pour atteindre, dès que possible, l'objectif d'une péninsule coréenne dénucléarisée et appelle à des efforts de coordination mondiaux afin de maintenir le gel des réacteurs à graphite nord-coréens et de leurs installations. Toutes les activités nord-coréennes liées au nucléaire et aux missiles doivent cesser, y compris la fabrication et la vente de technologie de missile pour des armes de destruction massive. Le Forum appelle à l'application pleine et entière de l'accord général de 1994 (*Agreed Framework*), le respect intégral par la Corée du Nord d'un accord de garanties avec l'AIEA et son adhésion au système de garanties renforcé de l'Agence.

- 14. Pas de veto pour soutenir la prolifération.** Le Forum de Tokyo appelle le Conseil de sécurité de l'ONU à adopter une résolution déclarant que la prolifération des armes de destruction massive constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Les membres permanents du Conseil de sécurité doivent jouer un rôle particulier dans la lutte contre la prolifération. Le Forum les engage à ne pas user de leur droit de veto contre les actions visant à venir en aide ou à défendre les États Membres de l'ONU qui sont victimes de l'emploi ou de la menace d'emploi des armes de destruction massive. Tous les membres permanents du Conseil de sécurité, actuels ou éventuels, devraient avoir une attitude exemplaire en matière de non-prolifération.
- 15. Relancer la Conférence du désarmement.** Le Forum de Tokyo appelle la Conférence du désarmement à revoir ses procédures, à réviser son programme de travail et à mener une action résolue ou à suspendre ses activités. La règle du consensus est à l'origine d'une impasse permanente. Le consensus entre les membres de la Conférence du désarmement ne devrait pas être indispensable pour engager ou conclure des négociations sur une convention multilatérale.
- 16. Renforcer la vérification pour le désarmement.** Le Forum de Tokyo appelle à une large adoption de mesures efficaces de vérification. La vérification du désarmement nucléaire devrait s'étendre aux armes nucléaires non déployées et au démantèlement des armes nucléaires. Il faudrait convenir d'un protocole de vérification pour la Convention sur les armes biologiques et mettre un terme et inverser les décisions d'application qui tendent à affaiblir le régime de vérification de la Convention sur les armes chimiques.
- 17. Créer des mécanismes efficaces en cas de non-respect.** Le Forum de Tokyo appelle tous les États qui poursuivent la non-prolifération et le désarmement nucléaires à soutenir activement l'élaboration d'arrangements par lesquels les États ne respectant pas les traités de maîtrise des armements sauraient non seulement qu'ils se feraient prendre, mais aussi qu'ils seraient confrontés à de graves conséquences. La communauté internationale doit être unie et se montrer intransigeante dans la réponse qu'elle donnerait à ceux qui seraient tentés d'enfreindre les accords conclus et se fonder sur un large consensus, y compris un recours éventuel au chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Il est indispensable que l'ONU se ressaisisse avec un Conseil de sécurité réformé autoritaire pour s'assurer et préserver le soutien de la communauté internationale pour une application effective des accords.

Les discussions et les désaccords se sont multipliés entre les membres du Forum de Tokyo et il a fallu préciser que les membres du Forum souscrivent à l'idée maîtresse du rapport, mais que tous ne sont pas forcément d'accord avec tous les points du rapport. L'un des participants, Hu Xiaodi (Chine), a toutefois exprimé des vues dissidentes sur certains points du rapport, en particulier le contrôle des technologies de missiles, les défenses antimissiles, le moratoire sur les matières fissiles, la transparence, la Corée, l'Asie du Sud et les réductions des armements nucléaires.

La question la plus controversée au sein du Forum aura peut-être été celle des systèmes de défense antimissiles. Une lecture hâtive de la dixième recommandation clef atteste clairement des compromis concédés dans le cadre du Forum. Les positions étaient très fortes d'un côté comme de l'autre. Il y avait ceux qui étaient complètement opposés à tout système de défense antimissile balistique, quelles que soient les circonstances ou presque, et ceux favorables au déploiement à court terme de systèmes – nationaux ou de théâtre – de défense antimissiles.

Par certains aspects, la question des systèmes de défense antimissile balistique est au cœur du débat sur l'avenir de la maîtrise des armements et du désarmement. En décidant de s'engager dans la conception d'une défense antimissiles nationale, les États-Unis semblent avoir abandonné la maîtrise des armements et décidé que les forces militaires sont le seul moyen de se protéger. Si un système de défense antimissile balistique peut offrir temporairement à certains un sentiment de sécurité nationale, il peut être perçu par d'autres comme une menace et les inciter à accroître à leur tour leurs capacités militaires ce qui risquerait de déstabiliser davantage des régions agitées comme l'Asie du Nord-Est. Le Forum de Tokyo a cependant estimé que le déploiement de systèmes de défense antimissile balistique aurait des répercussions considérables sur la sécurité régionale et mondiale. Les membres du Forum s'accordaient à dire qu'il s'agissait d'une question qui appelle un débat multilatéral pour envisager toutes les ramifications éventuelles d'un tel déploiement.

Le vote d'octobre 1999 du Sénat américain contre la ratification du TICE et la réponse de la Fédération de Russie et de la Chine au déploiement éventuel aux États-Unis d'un système de défense nationale antimissile balistique ont prouvé que la Commission avait eu raison d'adopter un ton grave dans son rapport. Face à la situation actuelle, la ligne de conduite réaliste proposée par le rapport du Forum de Tokyo s'avère malheureusement des plus pertinentes et mérite toute l'attention de la communauté internationale. Quant aux recommandations clés, elles appellent à une action immédiate urgente.

***Patricia Lewis***

Directeur de l'UNIDIR et membre du Forum de Tokyo

## Sélection de sites Web en français

### LE MOUVEMENT DE LA PAIX

<http://www.mvtpaix.org/Textes.html>

Le texte intégral du TNP, la décision de renforcement du processus d'examen du Traité, la décision de prorogation du Traité et les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires ainsi que le Préambule du rapport de la Commission de Canberra.

### LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

<http://www.icj-cij.org/cijwww/cdocket/cunan/cunanframe.htm>

Avis consultatif de la Cour du 8 juillet 1996 sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires.

### LE COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE

<http://www.cea.fr/html/cahiers.htm>

Une première approche pour comprendre l'atome, la radioactivité, l'énergie nucléaire, le fonctionnement d'un réacteur nucléaire, le cycle du combustible, etc.

### LE CENTRE DE CALCUL RECHERCHE ET RÉSEAU JUSSIEU

[http://www.ccr.jussieu.fr/radioactivite/applications/energie\\_nucleaire.html#L\\_energie\\_nucleaire](http://www.ccr.jussieu.fr/radioactivite/applications/energie_nucleaire.html#L_energie_nucleaire)

Le Centre propose sur son site une page où sont brièvement décrits les processus de fission et de fusion nucléaires.

### L'INSTITUT POUR LA RECHERCHE SUR L'ÉNERGIE ET L'ENVIRONNEMENT

<http://www.ieer.org/ensec/frncmain.html>

Texte en français de la publication Energie et Sécurité qui traite notamment des thèmes de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.

### LES ACTIONS DE LA FRANCE EN MATIÈRE DE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE

<http://www.defense.gouv.fr/actualites/dossier/d24/contenu.html>

Cette page du site du Ministère de la défense présente une chronologie des initiatives françaises en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires et évoque l'évolution du nombre de vecteurs, l'arrêt définitif des essais et le démantèlement des installations.

### LA POLITIQUE CANADIENNE SUR LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES

<http://www.dfait-maeci.gc.ca/nndi-agency/nnpdia/francais/nnpdia-6.html>

Parmi les sujets abordés, citons : les objectifs de la politique canadienne, le contrôle des exportations, l'engagement envers la non-prolifération nucléaire, les accords bilatéraux de coopération nucléaire, la vérification et les garanties renforcées.

LE NOUVEAU CONCEPT STRATÉGIQUE DE L'OTAN

<http://152.152.96.1/docu/pr/1999/p99-065f.htm>

Le Concept stratégique de l'Alliance approuvé par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Washington les 23 et 24 avril 1999.

*D'autres sites sont répertoriés en page 56 de la version anglaise.*

## ACTIVITÉS DE L'UNIDIR

### Les armes nucléaires tactiques

L'UNIDIR, en collaboration avec le Monterey Institute of International Studies et le Peace Research Institute Frankfurt, a engagé un projet de recherche sur la question brûlante des armes nucléaires tactiques. Le projet portera notamment sur la définition de ces armes, leur nombre, leurs rôles dans différentes doctrines militaires et politiques et sur d'éventuelles mesures pour régler cette question. Le projet sera mené à bien en neuf mois à l'UNIDIR. L'Institut va mobiliser différents experts et coordonnera les travaux et les réunions de recherche. Les principales conclusions de l'étude devraient pouvoir être discutées avant la Conférence chargée d'examiner le TNP en mai 2000. Le projet donnera lieu à la publication d'un rapport de recherche et d'une note de l'UNIDIR résumant les principales conclusions de l'étude pour une large diffusion.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

#### ***Hazel Tamano***

Assistante de projets (armes de destruction massive)

Tél. : (+41 22) 917 33 68

E-mail : [htamano@unog.ch](mailto:htamano@unog.ch)

### Les coûts du désarmement

Afin d'établir une analyse du désarmement en comparant ses coûts et ses avantages, l'UNIDIR propose d'examiner le cas de quelques pays cruciaux et d'étudier scrupuleusement ce que signifie pour eux, en termes financiers et de ressources, leur adhésion aux traités de désarmement. Le projet tentera, par ailleurs, d'établir ce que chaque pays estime retirer comme avantages de sa participation aux différents accords et s'il se dégage un consensus général pour dire qu'il en a clairement retiré un

---

Toute correspondance concernant ces différents projets doit être adressée à l'UNIDIR, A.570, Palais des Nations, 1211 Genève 10, Suisse. Vous pouvez également envoyer vos télécopies au : (+41 22) 917 01 76.

intérêt. L'objectif de ce projet est de mieux comprendre les coûts et les avantages des accords de désarmement pour aider les décideurs à répartir l'argent selon les différents engagements, à définir le type de budget le mieux adapté et à savoir comment les États pourraient, à l'avenir, aborder cet aspect des négociations.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

***Susan Willett***

Maître de recherche

Tél. : (+41 22) 917 42 54

E-mail : swillett@unog.ch

## **La consolidation de la paix et les mesures concrètes de désarmement en Afrique de l'Ouest**

L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement conduit actuellement un projet sur la consolidation de la paix et les mesures concrètes de désarmement en Afrique de l'Ouest. Ce projet s'inscrit dans le cadre du moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest, signé le 31 octobre 1998 à Abuja (Nigéria). Ce projet cherche à renforcer la participation nécessaire des sociétés civiles de l'Afrique de l'Ouest dans l'application du moratoire. Le but essentiel du projet est double. Il s'agit, d'une part, de renforcer les capacités de recherche des individus et des organisations non gouvernementales locales sur les questions de paix et de sécurité et, d'autre part, d'aider la société civile à prendre part, de manière effective, à l'application des politiques et mesures visant le désarmement et le contrôle des armements.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

***Anatole Ayissi***

Coordonnateur du projet ouest-africain

Tél. : (+41 22) 917 16 05

E-mail : aayissi@unog.ch

## **La guerre de l'information**

Dans le cadre de la réponse donnée à la résolution 53/70 de l'Assemblée générale sur « Les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale », le Département pour les affaires de désarmement et l'UNIDIR ont organisé à Genève, les 25 et 26 août 1999, une réunion de discussion à laquelle ont participé plus de 70 personnes venues de 40 pays différents.



Cette réunion visait à sensibiliser les États Membres aux problèmes de sécurité dus aux progrès des technologies de téléinformatique et à susciter des dialogues multilatéraux. Il s'est agi de la toute première assemblée en la matière organisée à ce niveau entre experts gouvernementaux et non gouvernementaux. L'élaboration d'un rapport de conférence est en cours.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

***Jackie Seck***

Coordonnatrice du programme de recherche

Tél. : (+41 22) 917 11 49

E-mail : [jseck@unog.ch](mailto:jseck@unog.ch)

## **Le maintien de la paix en Afrique : faire face à la demande croissante**

Ce projet porte sur les initiatives actuelles visant à développer les capacités africaines pour les opérations de maintien ou d'imposition de la paix. Ce projet cherchera à analyser les raisons pour lesquelles le Conseil de sécurité de l'ONU a de plus en plus tendance à déléguer aux autres la promotion de la paix et de la sécurité et s'intéressera plus particulièrement aux organisations régionales et sous-régionales. Le projet examinera également les efforts réalisés par les pays occidentaux et les pays africains pour faire fonctionner le partage des charges et proposera des politiques pour renforcer le maintien de la paix en Afrique. Une importance toute particulière sera accordée aux initiatives de l'ONU et des organisations régionales et sous-régionales en matière de renforcement des capacités africaines. L'UNIDIR publiera dans un livre les conclusions de ce projet.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

***Katie E. Sams***

Chargée de recherche

Tél. : (+41 22) 917 12 93

E-mail : [ksams@unog.ch](mailto:ksams@unog.ch)

## **Le Manuel de l'UNIDIR sur la maîtrise des armements**

L'UNIDIR travaille actuellement à l'élaboration d'un manuel expliquant les principaux termes et concepts de la maîtrise des armements. Ce manuel sera à la fois une introduction au sujet pour un public ayant une connaissance limitée de la maîtrise des armements, mais aussi un ouvrage de référence pour les étudiants, les chercheurs, les diplomates et les journalistes avertis de ces questions.

Le manuel se présentera sous la forme d'un glossaire d'environ 400 termes organisés selon différentes rubriques et présentés dans un contexte plus large. Il sera ainsi plus facile de trouver rapidement un terme précis et de couvrir plusieurs aspects dans leur ensemble. Grâce à des renvois à d'autres termes et concepts, le lecteur pourra, en effet, accéder à des questions connexes pertinentes. Le chercheur chargé de concevoir l'organisation du manuel et d'en rédiger la première version bénéficiera du concours d'un comité de rédaction regroupant des experts de la région et de la maîtrise des armements.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

### **Steve Tulliu**

Rédacteur

Tél. : (+41 22) 917 15 98

E-mail : [stulliu@unog.ch](mailto:stulliu@unog.ch)

## **Le Groupe d'experts sur les munitions et explosifs**

Le Groupe d'experts sur les munitions et explosifs a été constitué par le Secrétaire général en application du paragraphe 3 de la résolution 52/38 J sur les « Armes légères et de petit calibre ». Ce groupe, présidé par Mme Silvia Cucovaz (Argentine), a tenu sa première réunion à New York, du 27 avril au 1<sup>er</sup> mai 1998, à l'invitation du Département pour les affaires de désarmement. Deux des huit membres du groupe d'étude viennent de l'UNIDIR : M. Christophe Carle et le lieutenant-colonel Ilkka Tiihonen.

Le groupe avait pour mission d'assister le Secrétaire général à établir un rapport qui a été soumis à la 54<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale et qui figurera parmi les documents de référence du processus préparatoire à la conférence de 2001 sur les armes légères. Le rapport final est disponible sur le site Web du Département pour les affaires de désarmement ([www.un.org/Depts/dda/DDAHome.htm](http://www.un.org/Depts/dda/DDAHome.htm)).

L'UNIDIR et Ashgate ont publié récemment un ouvrage intitulé *Small Arms Control: Old Weapons, New Issues*, qui regroupe 29 papiers conçus à l'origine pour quatre réunions de travail régionales chargées d'alimenter le travail du groupe d'experts.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

### **Christophe Carle**

Directeur adjoint

Tél. : (+41 22) 917 17 93

E-mail : [ccarle@unog.ch](mailto:ccarle@unog.ch)

## Matières fissiles

En avril 1999, l'UNIDIR a publié *Fissile Material Stocks: Characteristics, Measures and Policy Options* de William Walker et Frans Berkhout. Cette publication devrait s'avérer utile pour la réflexion, au sein de la Conférence du désarmement, sur les différentes options possibles pour les stocks de matières fissiles. L'UNIDIR a commandé un rapport sur les inventaires de matières fissiles pour avoir un bilan actualisé des matières fissiles, une évaluation des politiques nationales en matière de production, de destination finale et de vérification des matières fissiles et une idée des installations et emplacements qui, dans le cadre d'un traité, pourraient être assujettis aux garanties.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

### **Jackie Seck**

Coordonnatrice du programme de recherche

Tél. : (+41 22) 917 11 49

E-mail : [jseck@unog.ch](mailto:jseck@unog.ch)

## Séminaires de l'UNIDIR

L'Institut organise occasionnellement des débats informels sur des sujets divers ayant trait au désarmement, à la sécurité et à la non-prolifération. Ces rencontres confidentielles sont l'occasion pour les membres de la communauté du désarmement, des missions et des organisations non gouvernementales d'aborder avec un expert des sujets précis.

Les matières fissiles, la prévention des conflits, la consolidation de la paix en Afrique occidentale, la réduction des risques nucléaires et les programmes d'armements chimiques et biologiques sont différents thèmes abordés dernièrement.

Citons parmi les récents orateurs : William Walker, Michael Krepon, Peter Batchelor et l'ambassadeur Jonathan Dean.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

### **Jackie Seck**

Coordonnatrice du programme de recherche

Tél. : (+41 22) 917 11 49

E-mail : [jseck@unog.ch](mailto:jseck@unog.ch)

## DATARIS

L'Institut a développé, en étroite collaboration avec l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm (SIPRI), une base de données regroupant les projets et les instituts de recherche sur le désarmement, la maîtrise des armements, la sécurité et la paix. Les instituts peuvent actualiser les informations qui les concernent en accédant directement à la base de données sur notre site Web.

Si vous souhaitez que votre institut figure dans la base DATARIS, veuillez vous adresser à :

### *Anita Blétry*

Secrétaire spécialisée, Publications

Tél. : (+41 22) 917 42 63

E-mail : [abletry@unog.ch](mailto:abletry@unog.ch)

## Le transfert des technologies spatiales à double usage : confrontation ou coopération ?

Le droit qu'a tout État de mettre au point des technologies spatiales, qu'il s'agisse de capacités de lancement, de satellites sur orbite, de sondes planétaires ou d'équipement au sol, ne peut, en principe, pas être remis en cause. La question se pose, cependant, lorsque le développement de technologies frôle l'étroite limite entre application civile et application militaire, car la plupart de ces technologies sont à double usage. Cette dichotomie a soulevé une série de préoccupations politiques, militaires et autres qui influencent le transfert de technologies spatiales de différentes manières, surtout entre les États qui se sont affirmés dans la mise au point de technologies spatiales et ceux qui débutent dans ce domaine. Par conséquent, plusieurs États ont longtemps cherché comment réduire les transferts de certaines technologies spatiales à double usage, notamment les technologies de lanceur, tout en permettant leur transfert à des fins civiles. Les résultats de cette recherche seront publiés par l'UNIDIR.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

### *Jackie Seck*

Coordonnatrice du programme de recherche

Tél. : (+41 22) 917 11 49

E-mail : [jseck@unog.ch](mailto:jseck@unog.ch)

## Le Forum de Genève

En collaboration avec le Programme d'études stratégiques et de sécurité internationale de l'Institut universitaire de hautes études internationales et le Bureau Quaker auprès des Nations Unies, l'UNIDIR organise le Forum de Genève. Cette série de débats occasionnels se tient au Palais des Nations, à Genève, et aborde les questions de maîtrise des armements et de désarmement. Les missions et organisations locales sont les premières concernées par ces rencontres qui sont l'occasion de diffuser de l'information sur les questions de sécurité et de désarmement.

Ces rencontres devraient servir de passerelle entre la communauté de recherche internationale et les diplomates et journalistes basés à Genève. Grâce au généreux soutien du Gouvernement suisse, le Forum de Genève va se concentrer sur les questions relatives aux armes légères et de petit calibre. Les orateurs aborderont des aspects précis de la question et pourront l'examiner selon un angle régional particulier.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

### *Jackie Seck*

Coordonnatrice du programme de recherche

Tél. : (+41 22) 917 11 49

E-mail : [jseck@unog.ch](mailto:jseck@unog.ch)



## PUBLICATIONS

### Stocks de matières fissiles : caractéristiques, mesures et possibilités d'action

En 1998, la Conférence du désarmement (CD) a constitué, sur la base du mandat figurant dans le rapport Shannon, un comité spécial chargé de négocier un traité sur les matières fissiles, qui interdirait la production de matières fissiles à des fins militaires. Cet instrument doit être non discriminatoire, multilatéral et internationalement vérifiable. Les stocks de matières fissiles se sont multipliés en raison des processus d'armement et de désarmement et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins civiles. L'on en sait cependant très peu sur la nature, l'ampleur et l'emplacement de ces stocks et sur les difficultés qui entourent leur contrôle et leur réglementation. Le rapport de l'UNIDIR sur les stocks de matières fissiles vise à fournir des informations concrètes générales sur toutes ces questions cruciales. Le rapport définit des catégories et précise les quantités des stocks de matières fissiles et examine les mesures décidées jusqu'ici pour contrôler et gérer ces stocks. Ce rapport présente également les différentes possibilités d'action qui s'offrent aux États et pourrait se révéler une source d'informations utile pour les négociations de la CD.

Stocks de matières fissiles : fonction, ampleur et distribution

Classification : différents types d'inventaires

Ampleur, type et emplacement des stocks de matières fissiles

Dernières mesures relatives aux stocks de matières fissiles

Stocks militaires : absence d'une réglementation internationale

Inventaires en attente : réglementation accrue et destination finale des matières

Stocks civils : extension de la transparence

Stratégies et possibilités pour l'avenir

Approches diplomatiques envisageables pour la conclusion d'un traité

Mesures pour diminuer les risques des stocks de matières fissiles

Les processus de production des matières fissiles

Garanties internationales et protection physique

#### *Fissile Material Stocks: Characteristics, Measures and Policy Options*

**William Walker et Frans Berkhout**

Disponible uniquement en anglais

No de vente G.V.E.99.0.15

ISBN 92-9045-131-9

## La télédétection facteur de paix

L'importance et la portée des opérations de paix conduites par l'Organisation des Nations Unies depuis plusieurs décennies ont sensiblement progressé depuis la fin de la guerre froide. La surveillance est l'un des piliers des opérations de maintien de la paix, qu'il s'agisse d'opérations classiques ou plus étendues. Les accords ou résolutions exigeant le retrait des forces derrière une ligne de cessez-le-feu, le maintien d'une zone tampon démilitarisée ou interdisant les armes lourdes dans des zones de contrôle ou de sécurité, impliquent une vérification fiable et impartiale de la vérification. Plus la surveillance est approfondie, plus les engagements pris ont des chances d'être respectés. Il faut toutefois préciser que les zones devant être surveillées sont bien souvent trop vastes pour que les unités de maintien de la paix de l'ONU puissent assurer une couverture permanente. Les forces de maintien de la paix sont donc déployées en permanence en différents points de contrôle, mais uniquement sur les routes et dans les zones jugées les plus sensibles. Les routes secondaires et les terrains dégagés sont couverts par des patrouilles ponctuelles. Il existe ainsi de nombreuses opportunités d'infractions et de violations.

Les systèmes automatisés de détection au sol permettent d'éviter cela puisqu'ils rendent en effet possible une surveillance continue et permanente. Ils peuvent être déployés en des points importants ou le long d'une ligne de contrôle et détecter des mouvements ou la présence de véhicules, de personnes ou d'armes. Les forces de maintien de la paix dans un centre de surveillance ou un poste de commandement peuvent ainsi être alertées et envoyer immédiatement une patrouille d'intervention rapide sur place pour faire face aux intrus, essayer de les arrêter ou du moins étayer l'infraction par des documents sans équivoque.

Les systèmes automatisés de détection au sol n'ont, jusqu'à présent, pas été utilisés dans les opérations de paix. Leur introduction dans les prochaines opérations de paix de l'ONU nécessite une étude de la conception et des aspects opérationnel, pratique et juridique de ces systèmes. L'ouvrage *Sensors for Peace* constitue une excellente approche de cette question d'actualité.

Introduction – *Jürgen Altmann, Horst Fisher & Henny J. van der Graaf*

Les systèmes automatisés de détection au sol dans les opérations de paix – *Henny J. van der Graaf*

Analyse des réponses données à un questionnaire – *Willem A. Huijssoon*

Possibilités techniques, qualités et coût des systèmes de détection au sol – *Reinhard Blumrich*

De la légalité des systèmes de détection au sol dans les opérations de paix – *Ralph Czarnecki*

Conclusions et recommandations – *Jürgen Altmann, Horst Fisher & Henny J. van der Graaf*

### *Sensors for Peace*

**Jürgen Altmann, Horst Fischer et Henny J. van der Graaf**

Directeurs de la publication

Disponible uniquement en anglais

No de vente G.V.E.98.0.28

ISBN 92-9045-130-0



## La défense non offensive au Moyen-Orient ?

La défense non offensive est apparue comme une solution possible aux problèmes de sécurité militaire de l'Est et de l'Occident au cours de la dernière partie de la guerre froide. La défense non offensive, qui repose sur la notion de sécurité fondée sur la coopération, part du principe qu'il est préférable pour les États de la communauté internationale de poursuivre une politique militaire qui tienne compte des intérêts légitimes des autres en matière de sécurité, plutôt que d'essayer de préserver leur sécurité aux dépens des autres. Les politiques militaires qui visent la sécurité nationale par un accroissement des moyens militaires pourraient bien aller à l'encontre du but recherché et placer les États dans une situation d'insécurité. La recherche d'une sécurité militaire nationale renforcée par le biais d'un accroissement des armements nationaux éveille les soupçons quant à la finalité de ces armements et déclenche ensuite d'autres efforts d'armement qui finissent par réduire le niveau de sécurité globale. La défense non offensive, qui fait de la défense du territoire national l'objectif unique des politiques militaires nationales, recherche le juste équilibre entre la sécurité militaire nationale et la prévention de toute provocation.

La défense non offensive vise une défense militaire nationale suffisamment forte pour assurer la sécurité militaire nationale, mais ne risquant pas d'être perçue comme une menace par les autres. Une défense militaire suffisante, mais pas menaçante, peut s'avérer extrêmement utile dans une région comme le Moyen-Orient où les affrontements politiques et militaires sont étroitement liés et pour laquelle un règlement politique est inconcevable en l'absence d'une sécurité militaire. La défense non offensive permettrait ainsi au Moyen-Orient de réduire les tensions militaires actuelles et d'ouvrir la voie à des accords politiques pour l'avenir de la région.

L'introduction au Moyen-Orient de la défense non offensive n'impliquerait pas que tous les États de la région adoptent le même modèle; chacun devrait choisir le plus adapté à ses propres exigences. Si la plupart des modèles de défense non offensive conviendraient aux États du Moyen-Orient, des modèles particuliers seraient peut-être plus indiqués pour certains États.

La défense non offensive au Moyen-Orient – *Bjørn Møller*

La défense non offensive au Moyen-Orient : implications et possibilités – *Ioannis A. Stivachtis*

Sécurité commune et défense non offensive au Moyen-Orient – *Gustav Däniker*

La défense non offensive au Moyen-Orient : une perspective israélienne – *Shmuel Limone*

### *Non-Offensive Defence in the Middle East?*

**Bjørn Møller, Gustav Däniker, Shmuel Limone et Ioannis A. Stivachtis**

Disponible uniquement en anglais

No de vente G.V.E.98.0.27

ISBN 92-9045-129-7

## Implications des essais nucléaires de l'Asie du Sud sur les régimes de non-prolifération et de désarmement

Les 7 et 8 septembre 1998, l'UNIDIR a organisé une rencontre privée et confidentielle qui visait à examiner les besoins des décideurs, gouvernementaux ou non gouvernementaux, chargés d'évaluer les conséquences des essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan au mois de mai 1998. Cette rencontre a pu être organisée grâce aux généreuses contributions versées par les gouvernements australien, danois, italien, norvégien, néo-zélandais et américain.

Une cinquantaine de personnes venues de plus de vingt-cinq pays ont participé à la conférence. Chaque participant était invité à titre personnel, en tant qu'expert et non en tant que représentant d'un pays ou d'une organisation non gouvernementale. Au terme de cette rencontre, les participants étaient dans l'ensemble d'accord pour convenir que ni l'Inde ni le Pakistan n'avaient renforcé leur propre sécurité ni rehaussé leur prestige international en procédant à ces essais. Les participants estimaient néanmoins que le risque d'une guerre nucléaire dans cette région s'était accru. Il a également été admis que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires avaient connu des difficultés avant les essais effectués en Asie du Sud. Ces deux traités demeurent néanmoins essentiels et sont, pour l'heure, le meilleur moyen de réduire le risque que n'éclatent d'autres conflits. Enfin, de nombreux participants ont exprimé leur crainte de voir certains membres du TNP remettre en question leur adhésion au traité si, d'une manière ou d'une autre, l'Inde et le Pakistan devaient tirer un avantage de leurs récents essais.

La réaction de la communauté internationale face aux essais nucléaires en Asie du Sud a été insuffisante : une action collective et cohérente s'impose. Les participants ont plus particulièrement cherché à émettre des suggestions concrètes pour réduire le risque de guerre, sauver les régimes de maîtrise des armements nucléaires et de non-prolifération et anticiper les conséquences de ces essais sur les zones qui connaissent des tensions régionales, notamment le Moyen-Orient.

Réactions après les essais

Raisons de ces essais

Conséquences des essais

Au niveau régional

Sur la non-prolifération et le désarmement

Limiter les conséquences

Développer l'agenda du désarmement et de la non-prolifération

Conclusions et possibilités d'action

Résumé principal

Prévention d'une guerre nucléaire

Sauver les régimes de non-prolifération et de maîtrise des armements

Conséquences sur les tensions au niveau régional, surtout au Moyen-Orient

### *The Implications of South Asia's Nuclear Tests for Non-proliferation and Disarmament Regimes*

Disponible uniquement en anglais

GE.99-00415

UNIDIR/99/2

## La paix de Tombouctou : gestion démocratique, développement et construction africaine de la paix

Le Mali a emporté dernièrement deux succès qui forcent l'admiration. Le premier est la transition du pays vers la démocratie au cours de la période 1991-1992 après le renversement, le 26 mars 1991, de la dictature militaire de Moussa Traoré – un processus de collaboration militaire et civile qui a stimulé la réconciliation nationale et débouché sur un référendum en faveur d'une nouvelle constitution et d'élections qui ont porté au pouvoir un président, un gouvernement et une assemblée élus démocratiquement pour la première fois au Mali. Le deuxième succès est le processus d'établissement de la paix entre le Gouvernement malien et les mouvements de rebelles de la partie septentrionale du pays qui a effectivement empêché que n'éclate une guerre civile et a apporté à la communauté internationale d'utiles enseignements en matière de diplomatie préventive. L'établissement de la paix a connu son apogée le 27 mars 1996 avec la cérémonie de la Flamme de la paix au cours de laquelle des armes ont été brûlées à Tombouctou. La présente étude, qui porte sur les événements ayant entouré le soulèvement dans le nord du pays ainsi que sur les mesures qui ont assuré le retour à la paix (comme celles qui la maintiendront), est le résultat d'une collaboration entre le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

Ce qui est remarquable dans ce processus de paix c'est la manière dont les institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies ont su y concourir, en mettant discrètement de l'huile dans les rouages. Avec moins d'un million de dollars, l'ONU a aidé les Maliens à éviter la guerre et allumé la Flamme de la Paix et avec moins de 10 millions de dollars, et la création d'un fonds d'affectation spéciale, elle est devenue le principal partenaire du Gouvernement malien et de la société civile en vue de consolider la paix, désarmer les anciens combattants et aider 11 000 d'entre eux à revenir à la vie civile et à s'intégrer dans la vie économique et sociale du Nord. L'expérience montre que l'établissement de la paix est non seulement bien plus utile que le maintien de la paix, mais qu'il est aussi bien moins coûteux.

*La paix de Tombouctou* comprend un examen détaillé des thèmes suivants :

Contexte historique et environnement naturel du Mali

Crise économique et sociale au Nord Mali

La rébellion

Désarmement et construction de la paix

La communauté internationale au service de la paix

Pour une paix permanente et un développement durable

La Flamme de la paix ouvre de nouvelles perspectives aux Nations Unies

Le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a rédigé la préface de cet ouvrage qui comprend des cartes, différents textes de loi et documents pertinents, une bibliographie ainsi que des photographies prises par les auteurs et des dessins d'enfants du Mali sur la paix.

**Robin Edward Poulton et Ibrahim ag Youssouf**

Disponible en français et en anglais

No de vente GV.F.98.0.3 (français)

ISBN 92-9045-132-7

No de vente GV.E.98.0.3 (anglais)

ISBN 92-9045-125-4

## Les zones exemptes d'armes nucléaires au 21<sup>e</sup> siècle

La création de zones exemptes d'armes nucléaires sur l'initiative de parties régionales, approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies et par les États extérieurs concernés, est un progrès considérable dans le sens de la non-prolifération, du désarmement et, surtout, de la sécurité internationale.

En collaboration avec l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et le Gouvernement mexicain, l'UNIDIR a organisé un séminaire international sur les zones exemptes d'armes nucléaires au siècle prochain (« Nuclear-Weapon-Free Zones in the Next Century ») à Mexico, les 13 et 14 février 1997, date du trentième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité de Tlatelolco. Ce livre analyse le rôle joué par ce traité avec la première constitution efficace d'une zone exempte d'armes nucléaires dans une région très peuplée du globe. Le cas d'autres zones (existantes ou proposées), les relations entre les zones exemptes d'armes nucléaires et les processus de paix, ainsi que la coopération au sein des zones existantes sont également abordés.

- Vers la consolidation de la première zone exempte d'armes nucléaires – *Sergio González Gálvez*  
 Le précurseur d'autres zones exemptes d'armes nucléaires – *Enrique Román-Morey*  
 Tlatelolco et un monde exempt d'armes nucléaires – *William Epstein*  
 Incidences du Traité de Tlatelolco – *Jorge Berguño Barnes*  
 Principaux paradigmes des relations internationales – *Luis Alberto Padilla*  
 Apports du Traité de Tlatelolco pour le 21<sup>e</sup> siècle – *John R. Redick*  
 Le Traité de Rarotonga – *Makurita Baaro*  
 Le Traité de Pelindaba – *Isaac E. Ayewah*  
 Le Traité de Bangkok – *Arumugam Ganapathy*  
 Un espace exempt d'armes nucléaires en Europe centrale et orientale – *Alyksandr Sychou*  
 Une éventuelle zone exempte d'armes nucléaires en Europe centrale – *Michael Weston*  
 Une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient – *Nabil Elaraby*  
 Perspectives pour le Moyen-Orient – *Yitzhak Lior*  
 Perspectives pour l'Asie centrale – *Jargalsaihan Enkhsaikhan*  
 Initiatives pour la dénucléarisation de la péninsule coréenne – *Seo-Hang Lee*  
 L'Asie du Sud et la péninsule coréenne – *Kim Chan Sik*  
 Vers l'option zéro pour les armes nucléaires ? – *Thomas Graham, Jr.*  
 Un monde exempt d'armes nucléaires en 2020 – *Antonio de Icaza*  
 Le rôle des zones exemptes d'armes nucléaires – *Joëlle Bourgois*  
 Le renforcement d'OPANAL : de nouveaux défis pour l'avenir – *Héctor Gros Espiell*

### *Nuclear-Weapon-Free Zones in the 21st Century*

**Péricles Gasparini Alves et Daiana Belinda Cipollone**

Directeurs de la publication

Disponible en anglais et en espagnol

No de vente G.V.E.97.0.29 (anglais)

ISBN 92-9045-122-X

No de vente G.V.S.97.0.29 (espagnol)

ISBN 92-9045-124-64-6

## Développer l'accès à l'informatique au profit de la sécurité internationale

L'on assiste aujourd'hui en Europe à une profonde transformation du paysage en matière de sécurité. Il est, par ailleurs, devenu extrêmement important, dans un monde en pleine évolution, que chaque région saisisse parfaitement la complexité de la sécurité des autres régions. Les instituts et les organisations directement impliqués dans le domaine de la sécurité internationale ont un grand rôle à jouer à ce niveau.

Cet ouvrage, tourné vers l'avenir, s'interroge sur la meilleure façon d'utiliser les technologies de l'information dans l'intérêt des instituts et du dialogue sur la sécurité. Il examine notamment la manière de favoriser une réelle coopération entre les instituts de recherche en Europe et en Amérique du Nord. L'ouvrage comprend également une analyse très intéressante des besoins actuels et futurs pour des projets de coopération entre instituts européens, américains et canadiens. Cet ouvrage suggère également différentes idées pour combiner les ressources humaines, intellectuelles, matérielles et financières pour entretenir la coopération au niveau notamment de l'identification des partenaires, des besoins d'information et des stratégies pour la recherche de fonds. À cet égard, un certain nombre de recommandations nouvelles sont proposées dans un plan d'action pour stimuler la coopération à la fin des années 90 et pour le prochain millénaire.

- Évaluation des perspectives de partenariats – *Andreas Wenger & Stephan Libiszewski*
- Identification des besoins des organisations internationales – *Anthony Antoine & Gustaaf Geeraerts*
- Multiplication des échanges et partenariats entre régions – *Seyfi Tashan*
- Besoins et traitement d'informations de sécurité internationale – *Gerd Hagemeyer-Gaverus*
- La prévention des conflits et les processus de médiation – *Albrecht A. C. von Müller*
- Un réseau européen d'informations sur les relations internationales – *Dietrich Seydel*
- Évaluation de l'interconnectivité entre l'Est et l'Ouest – *Zsolt Pataki*
- Nécessité d'améliorer le matériel informatique de base – *Christoph Reichert*
- Questions de connectivité : contraintes politiques et financières – *Edward Ivanian*
- Les fondations américaines et européennes – *Mary Lord*
- Les bourses attribuées aux projets internationaux par des fondations américaines – *Loren Renz*
- Récolter des fonds en Europe : de nouveaux schémas de coopération – *Xavier Pacreau*
- Favoriser le développement et la consolidation de la sécurité démocratique – *Francis Rosentiel*
- Préparer les établissements de recherche de demain – *István Szönyi*
- Activités de recherche communes : l'expérience bulgare – *Sonia Hinkova*

### *Increasing Access to Information Technology for International Security*

**Péricles Gasparini Alves**

Directeur de la publication

Disponible uniquement en anglais

No de vente C.V.E.97.0.23

ISBN 92-1-100759-3

## Le transfert des technologies sensibles et l'avenir des régimes de contrôle

Ce livre comprend des articles écrits par quatorze experts internationaux des cercles diplomatique, militaire et académique dans lequel ils désignent les technologies clefs de demain pour les composants et les systèmes d'armes, et plus particulièrement les technologies émergentes qui pourraient faire l'objet de contrôle et de limitation d'ici huit à dix ans, qu'il s'agisse d'armes classiques ou d'armes de destruction massive. Les technologies de capteurs et celles utilisées pour la collecte, le traitement et la diffusion de l'information sont également abordées. Les auteurs tentent de dégager dans cet ouvrage des contrôles concertés des transferts de technologie qui pourraient constituer une nouvelle approche pour résoudre de vieux problèmes. Des idées innovatrices, mais difficiles, sont par ailleurs présentées dans cet ouvrage pour les relations entre les pays fournisseurs et les pays acquéreurs de ces technologies. Cette publication est indispensable à tous ceux qui s'intéressent à l'évolution de la question du transfert des technologies sensibles au cours de la prochaine décennie, ainsi qu'à tous ceux qui sont concernés par les questions politiques et diplomatiques connexes.

Avant-propos – *Général Alberto Mendes Cardoso*

Principaux systèmes d'armes – *Ravinder Pal Singh*

Armes biologiques et chimiques – *Graham S. Pearson*

Armes nucléaires – *Mark Goodman*

Nouvelles technologies de capteurs : transfert et contrôle des technologies – *Leonard John Otten III*

Le transfert des technologies spatiales – *Masashi Matsuo*

Répercussions de la « révolution de l'information » – *Jeffrey R. Cooper*

Les technologies habilitantes en armes chimiques, biologiques et nucléaires – *Michael Moodie*

Lanceurs et satellites – *Mario Sciola*

De l'importance de contrôler les transferts de technologie – *Jasjit Singh*

Contrôles des transferts de technologie – *Alain Esterle*

Le rôle des services de renseignements – *Rodrigo Toranzo*

Les instruments pour contrôler la non-prolifération – *les services de renseignements brésiliens*

Comment surveiller la prolifération des armements et les transferts de technologie – *Frank R. Cleminson*

Résumé et conclusion – *Sverre Lodgaard*

### *The Transfer of Sensitive Technologies and the Future of Control Regimes*

**Péricles Gasparini Alves et Kerstin Hoffman**

Directeurs de la publication

Disponible uniquement en anglais

No de vente G.V.E.97.0.10

ISBN 92-1-100744-5

## Un programme d'action pour enrayer le trafic illicite d'armes légères et de technologies sensibles

Cet ouvrage entend démontrer que le trafic illicite a des incidences aussi bien sur la stabilité des États que sur la sécurité des populations. Ce trafic ne connaît aucune frontière nationale ou régionale et le problème est véritablement un drame à l'échelle planétaire aux multiples ramifications. Afin d'enrayer son développement et la prolifération, il convient de mieux évaluer le phénomène, d'adopter une nouvelle approche des difficultés et de trouver des solutions. Dans un monde de plus en plus interdépendant, l'une des gageures majeures est de prendre des décisions audacieuses instaurant de nouvelles priorités et lançant des initiatives de coopération innovatrices, tout en modifiant les vieilles manières de penser et d'agir.

- Différents aspects du trafic illicite d'armes légères et de petit calibre – *Jasjit Singh*
- Armes de destruction massive – *Alfredo Luzuriaga*
- Le trafic des composants et des technologies de vecteurs – *Genaro Mario Sciola*
- Armes légères, drogue et groupes terroristes en Amérique du Sud – *Silvia Cucovaz*
- Amérique centrale et nord de l'Amérique du Sud – *Daniel Ávila Camacho*
- Le rôle des fabricants et des trafiquants – *Carlos Fernández*
- Initiatives nationales et internationales – *Wilfrido Robledo Madrid*
- Cas de l'Afrique et de l'Europe – *Stefano Dragani*
- Le terrorisme et le trafic d'armes légères et de drogue – *Antonio García Revilla*
- Le rôle des fabricants et des trafiquants d'armes – *Rubén José Lorenzo*
- Nouer de nouveaux liens avec la police internationale – *Donald Manross*
- Patrouilles aux frontières et autres systèmes de surveillance – *Julio César Saborío A.*
- Le rôle de l'État – *Swadesh Rana*
- Matières nucléaires et composants de vecteurs – *Olivier Mahler*
- Substances radioactives et nucléaires – *Hiroaki Takizawa*
- Trafic illicite de matières nucléaires – *Pedro Villagra Delgado*
- Trafic illicite d'agents chimiques – *Masashi Matsuo*
- Perspectives et stratégies – *Louise Hand*
- Conséquences de l'accès à l'armement biologique – *Malcolm Dando*
- Renforcer la Convention sur les armes biologiques ou à toxines – *Louise Hand*
- Le rôle des services de renseignements – *José Athos Irigaray dos Santos*
- Le contrôle des exportations pour répondre aux craintes de prolifération – *Sergei Zamyatin*
- Régimes de contrôle pour les produits chimiques toxiques – *Malcolm Dando & Graham S. Pearson*
- L'utilisation des satellites pour surveiller les trafics illicites – *Panaiotios Xefteris & Maurizio Fargnoli*
- La situation en Amérique latine – *Marta Parodi*
- Le cas d'autres régions – *Isabel Sarmiento*
- Renforcer la coopération internationale – *Patricia Salomone*
- Questions nucléaires – *María José Cassina*
- Agents chimiques et biologiques – *Eduardo Duarte*
- Un nouvel agenda pour les régimes de contrôle ? – *Luis Alberto Padilla*
- Dernières recommandations – *Eduardo Pelayo, Péricles Gasparini Alves & Daiana Belinda Cipollone*

### *Curbing Illicit Trafficking in Small Arms and Sensitive Technologies* Péricles Gasparini Alves et Daiana Belinda Cipollone

Directeurs de la publication

No de vente GV.E.98.0.8 (anglais)

ISBN 92-9045-127-0

No de vente GV.S.98.0.8 (espagnol)

ISBN 92-9045-128-9

## Satellites à double usage : nouvelles tendances

Les données obtenues par les satellites d'observation de la Terre, de positionnement, de communications ou autres, jouent un rôle croissant dans les activités de sécurité. Ce livre a été élaboré à partir de discussions entre experts de différents domaines des technologies et applications satellitaires qui se sont rencontrés pour débattre de l'évolution et des conséquences de ces activités à double usage. C'est avec une attention toute particulière que cet ouvrage cherche à favoriser la compréhension de l'orientation des politiques adoptées par les agences spatiales et les sociétés privées aussi bien dans les États affirmés que dans ceux qui débutent dans la mise au point de technologies spatiales. Cet ouvrage vise, également, à améliorer la connaissance des fabricants, des fournisseurs, des utilisateurs et des experts de leurs capacités respectives et des possibilités de coopération et propose une discussion des différents aspects techniques et financiers de la recherche-développement dans le domaine des satellites, ainsi que les marchés actuels et éventuels pour les données satellitaires, et plus particulièrement la future utilisation duale des satellites.

- Capacités des États affirmés dans la mise au point de technologie spatiale – *Masashi Matsuo*
- Capacités des États qui débutent dans la mise au point de technologie spatiale – *Gerald M. Steinberg*
- Marchés actuels et futurs des données de télédétection – *Arturo Silvestrini*
- Catastrophes naturelles : prévention, intervention et secours – *Olavi Elo*
- Données satellitaires et catastrophes causées par l'homme – *Giovanni Cannizzaro & Paolo Cecamore*
- Nouvelles applications civiles des données satellitaires – *Kiran Karnik*
- Prévention des conflits et gestion des crises – *D. Ignacio Barbudo Escobar*
- Vérification des accords de désarmement et de limitation des armements – *Claude Jung*
- Applications militaires et implications stratégiques – *Stanislav N. Rodionov*
- Le programme spatial argentin – *Mario Sciola*
- Le programme spatial roumain – *Ion-Alexandre Plaviciosu*
- Orientations des agences spatiales : l'exemple français – *Jean-Daniel Levi*
- Intérêts économiques et systèmes spatiaux militaires – *Scott Pace*
- Organisations régionales : l'expérience de l'UEO – *Horst Holthoff*
- UNISPACE III : la diplomatie pour le développement – *Raimundo Gonzalez Aninat*

### *Evolving Trends in the Dual Use of Satellites*

#### **Péricles Gasparini Alves**

Directeur de la publication

Disponible uniquement en anglais

No de vente G.V.E.96.0.20

ISBN 92-9045-115-7



## Mesures de confiance et activités spatiales

Cet ouvrage tente d'exposer les conditions et les modalités d'un processus de mesures de confiance dans l'espace. Il résulte des travaux de plusieurs experts qui examinent le rôle de la surveillance Terre-espace pour améliorer la sûreté des activités spatiales et empêcher le déploiement d'armes dans l'espace. Le livre conclut que la création d'un réseau international de surveillance Terre-espace (ESMON) serait le meilleur moyen d'améliorer à la fois la transparence et la prévisibilité des activités spatiales.

Préface – *Sverre Lodgaard*

Les mesures de confiance et l'espace – *Frank Ronald Cleminson*

Contrôler les activités spatiales – *Ralph Chipman & Nandasiri Jasentuliyana*

Mesures de confiance et poursuite d'objets dans l'espace : propositions actuelles – *Laurence Beau*

L'espace et les mesures de confiance : quelques considérations politiques – *Edmundo Sussumu Fujita*

Satellites artificiels et débris spatiaux – *Paolo Farinella*

Tirs de fusées – *Péricles Gasparini Alves*

Commandement et contrôle des satellites artificiels – *Fernand Alby*

Surveillance et poursuite radio – *Péricles Gasparini Alves & Fernand Alby*

Systèmes laser pour l'observation spatiale optique – *Janet S. Fender*

Contrôler les mesures de confiance et de sécurité – *Alexandr V. Bagrov*

Techniques radar et d'interférométrie et mesures de confiance dans l'espace – *Wayne H. Cannon*

Appliquer les mesures de confiance et de sécurité à l'environnement spatial – *Péricles Gasparini Alves*

Scénarios de surveillance pour des mesures de confiance dans l'espace – *Péricles Gasparini Alves*

Constituer un réseau pour la surveillance Terre-espace – *Péricles Gasparini Alves*

### *Building Confidence in Outer Space Activities*

**Péricles Gasparini Alves**

Directeur de la publication

Disponible auprès de Dartmouth

ISBN 1-85521-630-2

## Derniers travaux de recherche publiés par l'UNIDIR

- n° 38 *The Fissile Material Cut-Off Debate: A Bibliographical Survey*, Daiana Cipollone, 1996, 76 p., publication des Nations Unies, Sales N° GV.E.96.0.30.
- n° 37 *National Threat Perceptions in the Middle East*, James Leonard, Shmuel Limone, Abdel Monem Said Aly, Yezid Sayigh, the Center for Strategic Studies (University of Jordan), Abdulhay Sayed et Saleh Al-Mani, 1995, 109 p., publication des Nations Unies, Sales N° GV.E.95.0.24.
- n° 32 *Verification of a Comprehensive Test Ban Treaty from Space - A Preliminary Study*, Bhupendra Jasani, 1994, 58 p., publication des Nations Unies, Sales N° GV.E.94.0.30.
- n° 31 *Halting the Production of Fissile Material for Nuclear Weapons*, Thérèse Delpech, Lewis A. Dunn, David Fischer et Rakesh Sood, 1994, 70 p., publication des Nations Unies, Sales N° GV.E.94.0.29.
- n° 30 *The CTBT and Beyond*, Herbert F. York, 1994, 21 p., publication des Nations Unies, Sales N° GV.E.94.0.27.
- n° 29 *Une approche coopérative de la non-prolifération nucléaire : l'exemple de l'Argentine et du Brésil*, Thierry Riga, 1994, 100 p., publication des Nations Unies, Sales N° GV.F.94.0.22.
- n° 28 *Russian Approaches to Peacekeeping Operations*, Andrei Raevsky et I.N. Vorob'ev, 1994, 182 p., publication des Nations Unies, Sales N° GV.E.94.0.18.
- n° 27 *Le défi de la sécurité régionale en Afrique après la guerre froide : vers la diplomatie préventive et la sécurité collective*, Anatole N. Ayissi, 1994, 138 p., publication des Nations Unies, Sales N° GV.F.94.0.17.
- n° 26 *National Security and Defence Policy of the Lithuanian State*, Gintaras Tamulaitis, 1994, 66 p., publication des Nations Unies, Sales N° GV.E.94.0.11.
- n° 25 *Development of Russian National Security Policies: Military Reform*, Andrei Raevsky, 1994, 48 p., publication des Nations Unies, Sales N° GV.E.94.0.5.
- n° 24 *Le désarmement et la conversion de l'industrie militaire en Russie*, Sonia Ben Ouagham, 1993, 110 p., publication des Nations Unies, Sales N° GV.F.94.0.4.
- n° 23 *La transition vers l'économie de marché des pays "ex de l'Est"*, Louis Pilandon, 1994, 90 p., publication des Nations Unies, Sales N° GV.F.94.0.3.
- n° 22 *Crisis in the Balkans*, Ali L. Karaosmanoglu, 1993, 22 p., publication des Nations Unies, Sales N° GV.E.93.0.22.
- n° 21 *Les minorités nationales et le défi de la sécurité en Europe*, Dominique Rosenberg, 1993, 45 p., publication des Nations Unies, Sales N° GV.F.93.0.21.

Pour tout renseignement veuillez vous adresser à Anita Blétry :

E-mail : [abletry@unog.ch](mailto:abletry@unog.ch)

Télécopie : (+41 22) 917 01 76